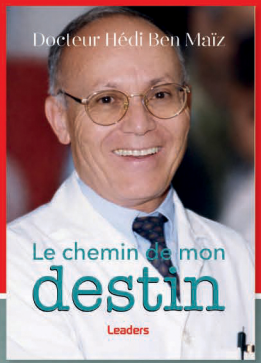




Sadok Belaïd
Un juste

Dr Hédi Ben Maïz
Mon destin



Leaders

Samira Guiza

Nouvelle première
présidente du Tribunal
administratif



Iran : L'engrenage de la destruction



N° 179 - Avril 2026 - 6 DT • www.leaders.com.tn

UBCI, 1^{ère} Banque Doublement Labellisée pour son Engagement Citoyen et Durable



Editorial

- 3** • Comprendre et agir
Par Taoufik Habaieb

Opinion

- 10** • L'IA une opportunité pour l'innovation et la révision de la pédagogie universitaire
Par Riadh Zghal

En couverture

- 13** • Samira Guiza, nouvelle première présidente du Tribunal administratif

Chronique

- 18** • La loi de la jungle vs le droit international
Par Abdelaziz Kacem

International

- 22** • L'engrenage de la destruction
Par Mohamed Nafti
- 24** • Des concepts nouveaux au service des agressions militaires
Par Riadh Ben Sliman
- 28** • De l'Empire safavide à la République islamique : Les moments charnières de l'histoire moderne et contemporaine de l'Iran
Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

Agriculture

- 36** • La caille domestique : un grand potentiel nutritionnel et économique peu exploité
Par Ridha Bergaoui
- 44** • La menthe verte : fraîcheur, traditions et art de vivre
Par Ridha Bergaoui

Société

- 51** • Hommage à : Sadok, le juste
- 82** • Le chemin de mon destin : Dr Hédi Ben Maïz
- 88** • Des perles de Bourguiba, par Hassib Ben Ammar

Billet

- 92** • Quand le Plan s'appelait Tas'mim
Par Habib Touhami



Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Taoufik Habaieb

CONTRIBUTEURS

• Mohamed Naceur Ammar • Hédi Behi • Walid Bel Hadj Amor • Mohamed El Aziz Ben Achour • Rafaa Ben Achour • Yadh Ben Achour
• Monia Ben Jémia • Haykel Ben Mahfoudh
• Ridha Bergaoui • Mohamed Larbi Bouguerra
• Mohamed Derbal • Hakim El Karoui • Elyès Ghariani • Samy Ghorbal • Mohamed Ali Halouani
• Afef Hammami Marrakchi • Fatma Hentati
• Ferhat Horchani • Mohamed Ibrahim Hsairi
• Mohamed Jaoua • Elyès Jouini • Abdelaziz Kacem
• Mohamed Kerrou • Mohamed Kilani • Salsabil Klibi • Hatem Kotrane • Ammar Mahjoubi • Habib Mallakh • Anis Marrakchi • Maledh Marrakchi
• Samir Marrakchi • Radhi Meddeb • Mansour Moalla • Khadija Moalla • Ahmed Ounaïes • Slaheddine Sellami • Habib Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofiène Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raid Bouaziz
(Designer)

PHOTOS

Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUI

Habib Abbassi • Lamia Alayet
• Leïla Mnif • Khouloud Kefi
• Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION

Simpect

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn
www.leaders.com.tn



- Hanovre
- Munich
- Berlin
- Londres
- Düsseldorf
- Genève
- Moscou
- Bruxelles
- Istanbul
- Bologne
- Francfort
- Bâle
- St Petersburg
- Milan
- Hambourg

- Bordeaux
- Mulhouse
- Paris
- Lille
- Oran
- Tunis
- Marseille
- Strasbourg
- Rabat
- Alger
- Nice
- Casablanca
- Monastir
- Toulouse
- Barcelone
- Djerba
- Nantes
- Lyon



• Par Taoufik Habaieb

Comprendre et agir

Le double effet de la crise iranienne nous interpelle : révélation des dépendances et des fragilités et nécessaire accélération des transformations. Les chocs globaux sont multiples. Leurs répercussions n'épargnent pas des pays comme la Tunisie. Choc énergétique, pic inflationniste, stress des finances publiques et perturbation des chaînes d'approvisionnement s'accroissent, outre la montée des incertitudes.

Une gestion rigoureuse et une vigilance accrue sont donc de mise.

Notre économie ne peut prétendre réussir un test de robustesse. Elle dispose néanmoins d'atouts de redéploiement. L'essentiel est de savoir dresser rapidement les remparts de protection et d'activer les leviers de résilience.

Si dans chaque crise peut se trouver une opportunité, celle pour la Tunisie est de confirmer ses choix : une diplomatie équilibrée, une logique de nearshoring vers l'Europe au milieu de la Méditerranée, et une capacité de relance de ses multiples partenariats.

Ces fondamentaux ne suffisent pas. Ils appellent le passage à une très haute vitesse dans les transformations nécessaires. La transition énergétique, la révision du code des changes et celui de l'investissement, la libéralisation économique, la simplification et la digitalisation de l'administration, l'ouverture du ciel, la rénovation du parc hôtelier et le renforcement des infrastructures s'imposent parmi les priorités absolues.

Au plus vite, la Tunisie est capable de se moderniser, de s'internationaliser et de redoubler d'attractivité. Cultivant son âme fondatrice, gardant pleinement ses marqueurs et ses valeurs, elle fera prévaloir ses précieux potentiels.

Ne nous laissons pas gagner par l'incertitude, ne restons pas dans l'expectative, sachons décrypter en temps réel ce qui se passe sous nos yeux.

Comprendre et agir !.🇵🇸

T.H.

24 février

Le président de la République, Kais Saïed, effectue une visite inopinée à la société «Ellouhoum» à El Ouardia, puis au marché Bab El Fella.

25 février

- Un Conseil ministériel restreint au Palais du gouvernement à La Kasbah consacré au suivi de l'avancement de plusieurs grands projets stratégiques devant être programmés dans le cadre du Plan de développement 2026-2030.
- Le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, partage le repas d'iftar avec les militaires en poste à la base de Kondar, dans le gouvernorat de Sousse.
- La ministre des Affaires culturelles, Amina Srarfi, reçoit au siège du ministère l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique en Tunisie, Bill Bazzi.

26 février

La ministre des Finances, Michket Slama Khaldi, reçoit au siège du ministère l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique en Tunisie, Bill Bazzi.

27 février

Kais Saïed reçoit le ministre mauritanien de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement également porte-parole du gouvernement, El Houssein Ould Meddou, qui lui a transmis un message verbal de son homologue, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

1er mars

- Suite à la dangereuse escalade militaire que connaît la région et aux risques qu'elle pourrait entraîner, la Tunisie réaffirme son attachement au respect du principe de la souveraineté des États et condamne toute agression contre le territoire de tout État ou toute atteinte à son intégrité territoriale. Elle exprime, dans ce cadre, son rejet absolu de toute atteinte au territoire de pays arabes frères et fait part de sa pleine solidarité avec le Royaume d'Arabie Saoudite, l'État du Koweït, l'État du Qatar, le Royaume de Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Royaume Hachémite de Jordanie et la République d'Irak.
- Le ministre de l'Intérieur, Khaled Nouri, inaugure le centre médical de la Protection civile, lors d'une visite à l'École nationale de la Protection civile (Enpc) à Djebel Jelloud.

2 mars

- Le président de la République, Kais Saïed, reçoit la cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, et le ministre des Affaires sociales, Issam Lahmar.
- Suite aux événements graves que connaît la région du Golfe arabe et du Moyen-Orient, le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, préside une réunion en ligne avec les chefs des missions diplomatiques et consulaires tunisiennes accrédités auprès des pays concernés. La réunion a été consacrée à l'évaluation du niveau de préparation des missions diplomatiques et consulaires pour faire face aux différents développements, ainsi qu'à l'adoption des mesures préventives nécessaires afin de garantir la sécurité des membres de la communauté tunisienne résidant dans ces pays, en coordination avec les autorités des pays d'accueil.

3 mars

Décision de l'Instance supérieure indépendante des élections n° 2026-2 du 2 mars 2026, relative au tirage au sort pour la représentation des conseils régionaux et au tirage au sort de la présidence des conseils locaux et des conseils régionaux pour la période allant du 5 mars 2026 au 4 juin 2026.

4 mars

La Banque mondiale accorde 50 millions de dollars supplémentaires à la Tunisie pour renforcer la résilience face aux inondations.

5 mars

- Le président de la République, Kais Saïed, reçoit le président de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), Brahim Bouderbala, et le président du Conseil national des régions et des districts, Imed Derbali.

- Le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, effectue une visite dans une unité militaire déployée dans le gouvernorat de Béja, où il a partagé le repas d'iftar avec les militaires.
- Le taux d'inflation grimpe à 5% au mois de février, contre 4.8% en janvier 2026, selon l'Institut national de la statistique (INS).

7 mars

Le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, et le ministre de l'Intérieur, Khaled Nouri, président conjointement la cérémonie de commémoration du 10e anniversaire de l'épopée de Ben Guerdane, dans le gouvernorat de Médenine.

8 mars

- Le président Kais Saïed présente ses condoléances à la famille du doyen Sadok Belaid.
- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, participe par visioconférence à la réunion d'urgence du Conseil de la Ligue des États arabes au niveau ministériel. Dans ce cadre, le ministre a insisté sur la solidarité totale de la Tunisie avec le Royaume d'Arabie Saoudite, l'État du Koweït, l'État du Qatar, le Royaume de Bahreïn, le Sultanat d'Oman, les Émirats arabes unis, le Royaume Hachémite de Jordanie et la République d'Irak.

10 mars

- Le chef de l'État, Kais Saïed, s'entretient avec la cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, et le ministre de l'Économie et de la Planification, Samir Abdelhafidh
- Kais Saïed reçoit le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili.
- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, s'entretient par téléphone avec son homologue omanais, Badr bin Hamad Al Busaidi.

En outre, il reçoit l'ambassadeur de l'État de Libye en Tunisie, Mustapha Gdara, qui lui a transmis un message verbal du chargé de la gestion du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Gouvernement d'unité nationale libyen, Taher Salem Al-Baour.

- Arrêté de la ministre des Finances du 9 mars 2026 portant virement de crédits entre programmes au titre du budget de l'État pour l'année 2025.
- Arrêté de la ministre des Finances du 9 mars 2026 portant octroi de crédits complémentaires au titre du budget de l'État pour l'année 2025.
- Arrêté de la ministre des Finances du 9 mars 2026 portant répartition des crédits de paiement et des crédits d'engagement au titre du budget de l'État pour l'année 2025.
- Procès-verbal des délibérations du conseil de l'Instance supérieure indépendante des élections du 2 mars 2026.

11 mars

- Loi n° 2026-5 du 11 mars 2026 relative à la régularisation des créances agricoles impayées.
- Le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, effectue une visite à la base militaire de Sidi Yahia.
- La coopération tuniso-italienne au cœur d'une séance de travail entre le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ben Ayed, et l'ambassadeur d'Italie en Tunisie, Alessandro Prunas.

12 mars

- Le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, partage le repas d'iftar avec les militaires en service à la base navale principale de Kélibia.
- Le ministre du Commerce et du Développement des exportations, Samir Abid, participe par visioconférence à la réunion préparatoire des ministres arabes du Commerce en vue de la 14e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
- Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ben Ayed, reçoit au siège du ministère l'ambassadeur du Royaume de Bahreïn en Tunisie, Abdulaziz Mohamed Abdulla Aleid.

16 mars

- Le chef de l'État préside la cérémonie de remise des Prix de mémorisation et de récitation du Saint Coran aux lauréats du concours national de mémorisation.
- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, s'entretient avec le directeur exécutif du Centre d'excellence africain pour les marchés inclusifs (Aimec), Youssef Ahmed ElKordafani.
- Mohamed Ali Nafti reçoit un appel téléphonique du ministre des Affaires étrangères de

la République Bolivarienne du Venezuela, Yván Eduardo Gil Pinto, qui lui a adressé ses félicitations à l'occasion de la célébration par la Tunisie du 70^e anniversaire de l'indépendance, exprimant ses sincères vœux de progrès et de prospérité pour notre pays.

• La Tunisie a mis en garde contre « les dangers de l'islamophobie qui n'ont été que considérablement amplifiés avec tous les nouveaux moyens de communication numériques », souligne le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations unies, Nabil Ammar, lors de la manifestation de haut niveau pour commémorer la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie au siège de l'ONU, à New York.

17 mars

• Grâce présidentielle en faveur de 1 473 détenus, assortie d'une réduction de peine pour 835 autres, et de la libération conditionnelle pour 416, à l'occasion de la célébration de l'Aïd el-fitr et de la commémoration du 70^e anniversaire de l'Indépendance.

• La Cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, préside un Conseil ministériel restreint consacré à la restructuration des entreprises Les Ciments de Bizerte et El Fouladh.

• Le renforcement de la coopération tuniso-égyptienne au centre d'un entretien téléphonique entre le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, et le commandant en chef des forces armées et ministre égyptien de la Défense et de la Production militaire, Ashraf Salem Zahir.

• Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, reçoit les ambassadeurs du Royaume d'Arabie Saoudite, de l'État du Koweït, de l'État du Qatar, du Royaume de Bahreïn, du Sultanat d'Oman et des Émirats arabes unis, membres du Conseil de Coopération des États arabes du Golfe accrédités en Tunisie.

• Arrêté conjoint du ministre de l'Agriculture, des Ressources hydriques et de la Pêche maritime et de la ministre des Finances du 13 mars 2026 relatif à la reconnaissance de la survenance d'une calamité de sécheresse, et fixant les activités et les zones sinistrées ainsi que la période au cours de laquelle la calamité est survenue.

18 mars

Un Conseil ministériel consacré à l'examen de l'avancement des projets réalisés dans le cadre de la coopération bilatérale, multilatérale ainsi que de la coopération arabe et islamique.

20 mars

• Le chef de l'État adresse ses vœux au peuple tunisien à l'occasion de l'avènement de l'Aïd el-fitr et de la commémoration du 70^e anniversaire de l'Indépendance.

• Le Président Saïed échange ses meilleurs vœux à l'occasion de la fête de l'Aïd el-fitr avec ses homologues algérien, Abdelmadjid Tebboune, et égyptien, Abdel Fattah Al Sissi.

• Kaïs Saïed reçoit un appel de félicitations de son homologue français Emmanuel Macron à l'occasion de la célébration du 70^e anniversaire de l'indépendance.

23 mars

• Le chef de l'État, Kaïs Saïed, s'entretient avec la cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, la ministre des Finances, Michket Slama Khaldi, le ministre de l'Économie et de la Planification, Samir Abdelhafidh, et le ministre des Affaires sociales, Issam Lahmar.

• Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, reçoit un appel de félicitations de la commissaire européenne pour la Méditerranée, Dubravka Suica, à l'occasion de la célébration du 70^e anniversaire de l'indépendance.

Il reçoit également, au siège du ministère, M. Javier Herrera Corona, qui lui a remis une copie figurée de ses lettres de créance en tant que nouvel ambassadeur de l'État du Vatican en Tunisie, avec résidence à Alger.

• À l'invitation de son homologue Johann Wadepful, ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, effectue une visite officielle dans la capitale allemande, Berlin, les 24 et 25 mars 2026.

• Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ben Ayed, reçoit au siège du département l'ambassadeur de la République Populaire de Chine en Tunisie, Wang Li, qui lui a remis une lettre de félicitations adressée à Son Excellence le Président de la République par son homologue chinois à l'occasion de la fête de l'indépendance.

25 mars 2026

Le président de la République effectue une visite à la policlinique de la Cnss à El Omrane où il a pris connaissance des modalités de distribution des médicaments et des mécanismes de prise de rendez-vous. Ayant constaté un certain nombre de défaillances, il a appelé à des solutions innovantes pour alléger la pression sur l'établissement, notamment à travers de nouveaux mécanismes à mettre en place.

Se rendant au siège de la Pharmacie centrale de Tunisie, à El Menzah, le chef de l'État a donné ses instructions afin de constituer un stock stratégique de médicaments, en particulier les plus vitaux, afin d'éviter les pénuries enregistrées récemment, notamment dans le traitement du diabète, de l'hypertension artérielle et des troubles de la thyroïde, ainsi que pour certains médicaments spécifiques et essentiels.





1 • Pr Sadok Belaïd

87 ans, juriste, doyen de la faculté de Droit et des Sciences économiques de Tunis (1971-1977), conseiller auprès d'organisations régionales et internationales.

2 • Youssef Ben Haha

Diplomate, ancien ambassadeur de Tunisie à Stockholm et à Athènes.

3 • Pr Ahmed Gherab

Professeur agrégé en radiologie, ancien chef de service à l'hôpital Villejuif, l'un des fondateurs de l'Institut Salah-Azaïz, ancien président du comité des sages de l'Espérance Sportive de Tunis.

4 • Slim Medini

46 ans, juge, magistrat administratif, commissaire d'Etat auprès du Tribunal administratif, ancien chef de cabinet du ministre de la Justice.

5 • Pr Naila Silini

Islamologue, professeure de civilisation islamique, en exégèse coranique et des relations sociales jusqu'au VIII^e siècle hégirien, à la faculté des Lettres et Sciences humaines de Sousse, consultante.

6 • Hadj Béchir Akremi

109 ans, militant destourien, figure emblématique de la migration tunisienne en France.

7 • Colonel-major Larbi Dridi

87ans, promotion Commandant Bejaoui, ancien directeur de l'éducation physique et des sports militaires et attaché défense à Malte.

8 • Colonel-major Hassen Gaaliche

79 ans, aviateur, commandant d'unité, inspecteur et attaché défense à Rome.

9 • Ahmed Daoud

Violoniste virtuose et chanteur de renom d'abord à Radio Sfax, du temps d'Ahmed Hamza et Safoua, puis à la Radio tunisienne.



Frida Dahmani

Une journaliste talentueuse nous quitte

Sa véritable passion, c'est le journalisme. Frida Dahmani qui s'est éteinte mercredi 25 mars 2026, s'y accomplira pleinement. Elle saura donner à son don naturel pour l'écriture, la rigueur de l'investigation et l'éthique de la mission. Rapidement, elle gagnera le respect de ses confrères et consœurs, et arrachera sa place au sein du Groupe Jeune Afrique (JA).

Frida avait fait des choix très difficiles: le journalisme en profession, JA en média, et correspondante à Tunis en position. Avec courage, talent et patience, elle y réussira. Elle y ajoute un professionnalisme sans concession et une discrétion sans mise en avant. Furtivement, elle nous quitte, lâchant prise. Elle laisse un grand souvenir. Celui d'une excellente journaliste.



Fathi Meziou

93 ans. Après une maîtrise de physique-chimie à l'université de Montpellier, il obtient son titre de docteur en chimie-physique en octobre 1965. Il a commencé sa carrière au Laboratoire central de Tunis, effectuant diverses analyses pour des contrôles alimentaires, des labels qualité ou des enquêtes judiciaires.

Fathi Meziou a ensuite fait partie des premières équipes des ICM à Gabès, puis rejoint le groupe textile public Sogitex où il a accompli la majeure partie de sa carrière, avec comme dernier poste directeur central de l'usine de finissage de Bir Kassaa.

De nombreux experts internationaux ont salué sa contribution essentielle à l'essor technologique de la Sogitex, et au développement de l'activité finissage en Tunisie.



Abdelkader Klibi

95 ans, militant nationaliste. Encore élève au lycée Khaznadar, il s'était distingué lors des manifestations contre l'occupation, suite au déclenchement de la révolution le 18 janvier 1952, ce qui lui a valu une exclusion de tous les établissements scolaires. Abdelkader Klibi ne reprendra ses cours qu'en 1954, réussira son bac avec brio et partira en France poursuivre ses études supérieures à la Sorbonne. Il décrochera une licence en lettres et langue arabe, ainsi qu'un certificat en lettres et langue françaises. De retour en Tunisie, il entamera une carrière de professeur de l'enseignement secondaire au lycée Khaznadar, avant d'être nommé directeur de la maison de la culture Ibn-Khaldoun (1958-1968), puis directeur adjoint de l'animation culturelle au ministère de la Culture (1968). Il a, en outre, été président de l'Association des anciens élèves du lycée Khaznadar.



بنك تونس و الإمارات
Banque de Tunisie et des Emirats

Une banque à impact, au cœur des changements durables



GREEN

Présidence de la République

• Tribunal administratif

Samira Guiza
Première présidente

Ministère de la Justice

Fadoua Derouiche
Secrétaire général de l'Institut supérieur de la profession d'avocat (Ispa)

Ministère des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger

Khawla Zaki
Conseiller des services publics, chargée des fonctions de directeur adjoint inspecteur adjoint des postes diplomatiques en Europe, Amérique et Asie à la direction générale de l'inspection et de l'évaluation.

Khaled Aouinet
Inspecteur en chef des services financiers, chargé des fonctions de directeur adjoint, inspecteur adjoint des postes consulaires et multilatéraux à la direction générale de l'inspection et de l'évaluation.

Mohamed Rachid Ben Ammar
Conseiller des services publics, chargé des fonctions de chef de la division du système des droits de l'homme, de la gouvernance, des affaires humanitaires et du parlement africain à la direction générale pour l'Union africaine et les organisations régionales africaines.

Ines Ayari Razki
Administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, chargée des fonctions de chef de la division du budget à la direction générale des services communs.

Hajer Aloui
Administrateur conseiller, chargée des fonctions de chef de la division des études et des projets à l'étranger à la direction générale des services communs.

Senda Chargui Lajoued
Administrateur conseiller, chargée des fonctions de chef de la division de gestion des agents locaux à l'étranger à la direction générale des services communs.

Samir Aouiti
Administrateur conseiller, chargé des fonctions de chef de la division de la réception de la valise diplomatique à la direction générale des technologies de la communication et de la prospection technologique.

BNA Capitaux

Walid Sakka
Directeur général

Sharp Corporation

Sharp Corporation a annoncé la nomination de M. Tetsuji (Ted) Kawamura au poste de président & CEO, à compter du 1er avril 2026. Fort d'une solide expérience internationale, notamment aux États-Unis au sein des activités B2B du groupe et à la tête de Sharp Electronics Corporation en tant que Chairman (2017–2021), M. Kawamura prendra la direction de la prochaine phase de développement de Sharp à l'échelle mondiale.

En photo : M. Aref Belkhiria, directeur général de BSB Sharp Tunisie, aux côtés du nouveau CEO de Sharp Corporation lors du Sharp Solutions Summit 2024.



Elections

- Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts Beït al-Hikma

Raja Yassine Bahri
Présidente



Elle entrera en fonction le 15 juin prochain, succédant à Mahmoud Ben Romdhane, élu en 2021, pour un mandat de 5 ans.

Mme Raja Yassine Bahri, membre de l'Académie, est professeure de l'enseignement supérieur, titulaire d'un doctorat en civilisation espagnole (1990). Reconnue pour la qualité de ses recherches et travaux, elle est membre correspondant de l'Académie royale d'histoire de Madrid (depuis 2005). Elle a été décorée par Sa Majesté le Roi Juan Carlos d'Espagne en 1983 de la Médaille de Lazo de Dama de la Orden del Mérito Civil, ainsi que par le président du Dowling College de l'Université de New York en 2001.

Féru par ailleurs de musique, elle est diplômée du conservatoire de musique de Tunis.



CES
CENTRALE
D'ÉQUIPEMENTS
ET DE SERVICES
SERVICES ET SOLUTIONS
D'IMPRESSION

SHARP



• • • • •

40 % ÉCONOMIES IMPRESSIONS


Location Photocopieur Sharp

Louez facilement votre photocopieur Sharp. Maintenance incluse, installation rapide, économies immédiates. Profitez d'une solution flexible et fiable pour simplifier vos impressions quotidiennes.

**Découvrir
nos offres**

+216 71 332 444 

www.sharpbusiness.com.tn 

commercial@bsb.com.tn 



• Par Riadh Zghal

L'IA, une opportunité pour l'innovation et la révision de la pédagogie universitaire

Il y a un réel engouement pour l'IA qui n'est pas compensé par un débat ni sur les opportunités qu'elle offre ni sur les risques qui lui sont associés, aussi bien ceux liés à la souveraineté nationale que ceux relatifs à l'intelligence humaine, l'économie et l'égalité des citoyens. Néanmoins, l'IA pourrait être considérée comme une opportunité qui peut être exploitée en tant que levier pour la création de richesse, l'emploi et le développement, si l'université s'en saisit pour valoriser le capital immatériel national, donner une visibilité aux recherches scientifiques nationales, développer les activités de recherche et développement, innover dans les méthodes pédagogiques... L'IA peut être exploitée pour l'allègement de la charge des enseignants en les libérant des activités automatisables/répétitives. Ils seront ainsi plus disponibles pour se consacrer davantage à la recherche, y compris dans le domaine de l'IA. De même en formant le personnel administratif à l'IA, on réduit sa charge d'activités routinières et on crée une plage de temps disponible pour des activités productives.

L'enseignement universitaire est l'un des secteurs les plus impactés vu l'apparition de comportements inédits générés par l'accès de l'IA générative (IAGen) au grand public qui soulève de nouvelles problématiques liées à son usage non éthique. Un tel usage risque de remettre en question la validité de la recherche et des diplômes. Par ailleurs, l'usage abusif de l'IAGen par les étudiants révèle l'inadaptation des méthodes pédagogiques classiques et appelle à les réviser. En revanche, l'expérience de certains pays montre que l'IA offre des opportunités qui renforcent le rôle des universités dans le relèvement de certains défis économiques et sociaux.

Les universitaires s'inquiètent d'un usage excessif de l'IAGen par des candidats aux postes d'enseignant et par des étudiants, conduisant à biaiser les évaluations à tous les niveaux. Comment se fier à des articles publiés, des thèses de doctorat et des mémoires de fin d'études comme indicateurs fiables des compétences du candidat ? Mais d'un autre côté, l'IA est un outil de recherche disponible, utile pour l'enseignement et la recherche qu'il est devenu absurde de ne pas s'en servir.

Se posent alors les questions relatives aux pratiques pédagogiques devenues obsolètes, à la nécessité d'innovation dans les méthodes de formation, d'évaluation et d'introduction dans les programmes d'une formation dans l'usage éthique de l'IA, tout en permettant aux apprenants de bénéficier des possibilités qu'elle offre sans nuire aux objectifs d'acquisition de savoirs et de compétences.

L'innovation pédagogique s'impose vu les dégâts cognitifs que peuvent induire l'usage et la confiance démesurée dans l'IA. Les risques graves induits par un usage excessif et inapproprié de l'IA souvent évoqués sont ceux de l'atrophie des capacités intellectuelles, émotionnelles et sociales. Certains travaux montrent que l'usage de l'IA réduit la motivation pour l'effort, la capacité de penser de manière critique, de trouver par soi-même ou par la discussion des solutions afin de résoudre les problèmes. Les interactions sociales se réduisent avec la raréfaction de la communication et des échanges. La créativité individuelle et collective s'en trouve affectée et les capacités d'innovation risquent de s'atrophier. L'excès de confiance dans les textes et informations peut induire les chercheurs en erreur.

« ...Certains travaux montrent que l'usage de l'IA réduit la motivation pour l'effort, la capacité de penser de manière critique, de trouver par soi-même ou par la discussion des solutions afin de résoudre les problèmes. Les interactions sociales se réduisent avec la raréfaction de la communication et des échanges. La créativité individuelle et collective s'en trouve affectée et les capacités d'innovation risquent de s'atrophier... »

En effet, ce que génère l'IA peut être biaisé, peu fiable et injuste, surtout si la production scientifique nationale n'est pas numérisée et prise en compte dans les textes qu'elle génère. Dans ce cas, l'interprétation des résultats conduisant à des conclusions supposées scientifiques ou des décisions d'ordre managérial ou politique risquent d'être inadéquates. A titre d'exemple, les réponses que fournit Copilot lorsqu'on l'interroge sur le sens du concept «*paternalisme*», ses réponses révèlent que sa base de données ne comporte que des références occidentales associant le paternalisme à l'autoritarisme, alors que dans d'autres contrées, il prend le sens d'empathie et de bienveillance⁽¹⁾. Des références africaines et asiatiques l'associent à une attitude humaniste, bienveillante, empathique. Un autre exemple est donné par les critiques suscitées à l'occasion de l'octroi en 2024 du prix Nobel d'économie à Daron Acemoglu, Simon Johnson et James Robinson pour leurs travaux sur la manière dont les institutions façonnent le développement économique. Ces lauréats font la distinction entre institutions exclusives et institutions inclusives. Selon eux, les institutions inclusives sont celles qui sont à même de faire respecter les droits de propriété, protéger la démocratie et limiter la corruption et, par conséquent, favorisent le développement économique. L'octroi du prix à ces auteurs a fait l'objet de critiques car on leur reproche de légitimer la suprématie des institutions occidentales et, au pire, les processus d'impérialisme et de colonialisme, du fait que ces institutions se trouvent aujourd'hui principalement dans les pays à revenu élevé de l'Occident⁽²⁾. Ce qui est davantage encore discutable, c'est qu'aucune attention n'a été prêtée à la brutalité du colonialisme et ses effets de rupture d'un processus de développement enclenché dans certains pays du Sud.

Ainsi, il est clair que la performance académique de l'IA, si l'on peut dire, dépend de la nature de la data numérisée dans les grands data center. Si ces ressources sont sélectives, l'IA n'y est pour rien. Pourtant, le lien que les prix Nobel ont identifié entre les institutions et le développement aurait été différent par une IA générative si la documentation relative aux dégâts subis aux pays dits du Tiers Monde par le colonialisme, la subalternisation des peuples et le pillage de leurs ressources figurait davantage au stock de big data. La responsabilité ne revient pas à l'IA mais à la négligence de la numérisation des documents historiques, économiques, politiques et autres qui rendent compte du vécu des populations stoppées dans leur dynamique de développement par la domination des puissances coloniales.

En conséquence, on peut adopter l'une de ces attitudes opposées : soit on se concentre sur les effets négatifs de l'IA sur les capacités intellectuelles des apprenants sans perspectives de pallier ces effets, soit on considère l'IA comme moyen de valoriser les recherches scientifiques réalisées par les universités et les think tanks nationaux en les intégrant aux bases de big data, ainsi qu'une opportunité pour revoir les pratiques pédagogiques désuètes et innover de manière à entretenir les capacités intellectuelles et les motivations des apprenants dans tous les cycles depuis le primaire jusqu'au tertiaire. ■

R.Z.

(1) Terence Jackson (2016), Paternalistic leadership: The missing link in cross-cultural leadership studies? *International Journal of Cross Cultural Management*, Vol. 16(1) 3-7
DOI: 10.1177/1470595816637701
(2) <https://misterprepa.net/prix-nobel-economie-2024/>



SOTUDIS
CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE

عيش فرحة العائلات مع GEELY



GX3PRO

STARRAY

EMGRAND

CITYRAY

COOLRAY

DES OFFRES EXCLUSIVES VOUS ATTENDENT
JUSQU'AU 15 AVRIL 2026



VISITEZ NOTRE SITE WEB

WWW.GEELY-TUNISIE.COM

APPELEZ-NOUS AU

70 131 000

SUIVEZ-NOUS    



Samira Guiza

*Nouvelle première présidente
du Tribunal administratif*

**Un rôle encore plus important
pour la justice administrative**

Elle y a effectué toute sa carrière de magistrate, pendant plus de 32 ans et demi, montant ses marches une à une, et a gravi tous les échelons de la justice administrative. Samira Guiza, épouse Oueslati, qui vient d'être nommée première présidente du Tribunal administratif tunisien, est issue des rangs. Douzième en titre depuis la création de cette prestigieuse institution par la loi n° 72-40 du 1er juin 1972, elle succède à Abdesselam Mehdi Grissiaâ qui y a officié de 2016 jusqu'à début mars dernier. Mme Guiza était jusque-là présidente de chambre de cassation, poste qu'elle a occupé pendant sept années.

Dans ses nouvelles fonctions de première présidente du Tribunal administratif tunisien, elle est, ès qualité, vice-présidente du Conseil supérieur provisoire de la magistrature et présidente du Conseil provisoire de la justice administrative. Par ailleurs, elle assure au nom de la Tunisie la présidence de l'Union arabe de justice administrative pour un mandat de deux ans (2026 -2027).

Juriste de formation, titulaire d'une maîtrise et d'un diplôme d'études approfondies en droit ainsi que du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (Capa), elle est aussi une fervente sportive. De sa famille qui a donné à la Tunisie de hautes compétences et au football des joueurs stars, elle a hérité l'excellence dans les études et la passion du sport. Ainsi, la juriste est aussi la présidente de l'association sportive du Tribunal, après avoir été notamment présidente du comité de discipline de l'Agence nationale de lutte contre le dopage.

Major de sa promotion en licence en droit (1988) à la faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis

(Tunis III), Samira Guiza décrochera sa maîtrise, option droit public (1989), puis son DEA, option droit public interne (1991). Forte de son Capa, elle s'inscrira en tant qu'avocate au barreau de Tunis (1992 -1993) et sera assistante universitaire contractuelle puis vacataire, chargée des cours de droit

administratif et de finances publiques à l'Institut supérieur de comptabilité de Tunis (Iscae, 1992 -1995). Mais sa véritable vocation, c'est au sein du Tribunal administratif tunisien qu'elle la trouvera en le rejoignant en 1993.

Successivement, Mme Guiza sera conseiller adjoint, conseiller, commissaire d'Etat, présidente de chambre de première instance, commissaire d'Etat général, présidente de chambre d'appel et présidente de chambre de cassation.

Ce beau parcours explique les raisons qui ont fait que sa nomination a été fort bien accueillie par ses pairs. Sa longue expérience lui fournira une solide expertise en matière de justice administrative. Sa compétence et son intégrité sont reconnues.

Bio express

Education

- Etudes supérieures à la faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis (Tunis III) :
- Maîtrise en droit : option droit public ancien régime : Mention assez bien, 1989
- Diplôme d'études approfondies (D.E.A.) : option droit public interne ancien régime, 1991
- Major de promotion licence en droit (3e année ancien régime), juin 1988
- Autres diplômes obtenus
- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (Capa)

Fonctions

- Depuis le 2 mars 2026: première présidente du Tribunal administratif
- Es qualité : vice-présidente du Conseil supérieur provisoire de la magistrature et présidente du Conseil provisoire de la justice administrative
- Depuis octobre 2023 : présidente de l'association sportive du Tribunal administratif

Parcours professionnel

Au Tribunal administratif

- D'octobre 2017 au 2 mars 2026: présidente de chambre de cassation au Tribunal administratif
- De mai 2012 à septembre 2017 : présidente de chambre d'appel au Tribunal administratif
- De septembre 2010 à mai 2012: commissaire d'Etat général au Tribunal administratif
- De septembre 2006 à septembre 2010 : présidente de chambre de première instance au Tribunal administratif
- De septembre 2002 à septembre 2006 : commissaire d'Etat au Tribunal administratif
- De novembre 1999 à septembre 2002 : conseiller au Tribunal administratif
- De juin 1993 à novembre 1999: conseiller adjoint au Tribunal administratif

Autres

- Membre du comité de révision de l'Agence nationale de lutte contre le dopage du 24 mai 2012 au 24 mai 2015
- Présidente du comité de discipline de l'Agence nationale de lutte contre le dopage du 16 février 2009 au 24 mai 2012
- 1992- 1993 : avocate au barreau de Tunis
- De 1992 à 1995 : assistante universitaire contractuelle puis vacataire, chargée des cours de droit administratif et de finances publiques à l'Institut supérieur de comptabilité de Tunis (Iscae)

Une pièce maîtresse

A la tête d'une institution regroupant plus de 240 magistrats, Mme Guiza aura à poursuivre et à consolider une mission de la plus haute importance: contrôler et garantir la légalité des actes administratifs, faciliter davantage les procédures, raccourcir les délais de traitement des affaires et poursuivre la modernisation du fonctionnement. Le renforcement des effectifs et des moyens matériels, la généralisation du système d'information et de la plateforme électronique et l'achèvement des travaux d'aménagement des annexes figurent parmi les priorités.

Capitalisant sur l'œuvre de ses prédécesseurs et s'appuyant sur un corps de magistrats de haut niveau ainsi qu'un greffe et une administration de grande compétence, Mme Guiza s'investit pleinement dans ses nouvelles fonctions.

Doté d'un rôle central dans l'Etat de droit et consacré dans son indépendance et sa mission par la

Constitution, le Tribunal administratif tunisien est reconnu pour la qualité de ses arrêts, souvent érigés en jurisprudence, et pris en référence à l'étranger.

Tranchant les litiges entre administration et administrés, le Tribunal administratif est en fait un ordre juridictionnel, parallèle à l'ordre judiciaire, qui a un domaine de compétences aussi riche que diversifié. Il intervient dans plusieurs types de conflits (sanctions disciplinaires, marchés publics et contrats administratifs, contentieux fiscaux ou électoraux, la protection des droits et libertés fondamentaux, et le contrôle des décisions liées à la transition démocratique).

Il accorde des réparations dans les affaires de pleine juridiction, notamment en matière de responsabilité administrative.

Le Tribunal administratif s'emploie à faire face à la surcharge des dossiers, à la réduction des délais et au renforcement de sa décentralisation, cherchant à accroître son efficacité opérationnelle et ses


Un siège historique

Le Tribunal administratif tunisien est installé dans un bâtiment emblématique sis à la rue de Rome, au cœur du centre-ville de Tunis, classé monument historique depuis le 15 janvier 2001. Conçu au début du siècle dernier par l'architecte français Auguste Peters, pour accueillir la succursale de la Banque d'Algérie, il épouse un style architectural éclectique, typique de son époque, mêlant influences européennes et éléments décoratifs locaux. Il a été construit en 1907.

Au lendemain de l'indépendance, il sera mis à la disposition du Front de libération nationale algérien (FLN). Le Parti socialiste destourien y établira par la suite son siège pendant quelques années, avant que le Tribunal administratif y soit installé.

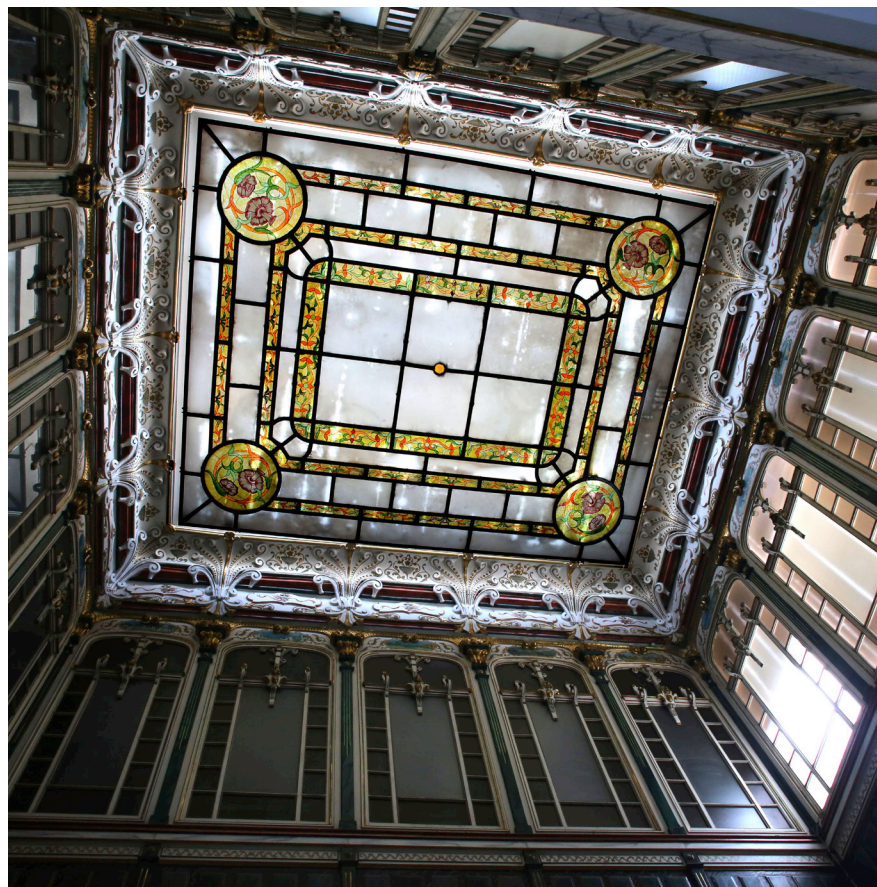


effectifs. Le nouveau système d'information intégré est appuyé par une plateforme en intranet. C'est ainsi qu'une première audience entièrement numérique a été réussie à la Chambre régionale de Gabès, le 12 février 2026, traitant de dossiers exclusivement sous format numérique, sans recours au support papier. La prochaine étape consistera à permettre aux justiciables, avocats et administrations publiques de créer leurs propres comptes personnels sécurisés pour y déposer leurs requêtes, échanger leurs mémoires par voie électronique et suivre à distance l'évolution de leurs dossiers.

De nombreux autres chantiers consolidant davantage la place de la justice administrative verront le jour. La nouvelle première présidente du Tribunal administratif veillera à les faire aboutir avec le succès escompté. 

Douze présidents

1. Abdessalem Knani, 1973-1976
2. Mohamed Senoussi, 1979-1988
3. Hamed El Abed, 1988-1991
4. Rachid Sabbagh, 1991-1992
5. Béchir Tekkari, 1992-1999
6. Taieb Elloumi, 1999-2004
7. Abdehakim Bouraoui, 2004-2007
8. Ghazi Jeribi, 2007-2011
9. Raoudha Mechichi, 2011-2014
10. Mohamed Faouzi Ben Hammed, 2014-2016
11. Abdesslem Mehdi Grissiaâ, 2016 à mars 2026
12. Samira Guiza, épouse Oueslati, depuis mars 2026.





Avec QNB et Century 21 Acheter, investir, financer.



CENTURY 21.

qnb.com.tn



• Par Abdelaziz Kacem



La loi de la jungle vs le droit international

1

D'entrée de jeu, j'annonce la couleur. En ces temps de pandémie talmudo-évangélique qui menace la planète entière, mon soutien va sans réserve à ceux qui combattent les monstres. Quand la loi redevient celle de la jungle, disait Hervé Bazin, c'est un honneur que d'être déclaré hors-la-loi. Je me range du côté de l'Iran que je tiens pour héroïque, et j'invite les perroquets dressés aux droits de l'homme, version Freedom House ou dans les médias de M. Bolloré, à s'abstenir de toute leçon. L'effarouchement infantile des démocrates de salon m'est indifférent.

2

Je suis, par principe, un laïc convaincu. Lorsque la théocratie iranienne appelait la critique, je ne m'y suis pas dérobé : je l'ai combattue avec fermeté dans mes écrits, mes conférences et mes essais, et au-delà. Dès les premières semaines de la guerre Irak-Iran (1980-1988), alors que le gouvernement tunisien observait une prudente neutralité, l'Union des écrivains tunisiens, présidée par Mohamed Mzali, prit fait et cause pour l'Irak. Membre de son bureau, je fus chargé de rédiger le communiqué publié en une des quotidiens de l'époque. Mon implication ne s'arrêta pas là. Nommé à la tête de la RTT, et tandis que le conflit s'enlisait, je donnai, de manière officieuse, des instructions aux rédactions des journaux parlés et télévisés afin de mettre en exergue le moindre succès de l'armée irakienne sur ce que nous appelions alors les forces «obscurantistes».

3

Je suis sunnite de naissance, mais les ressorts de cette prise de position ne relevaient nullement d'une quelconque appartenance confessionnelle. Bien au contraire : sous plusieurs aspects, le chiisme m'apparaît plus libéral. Ainsi, pour affiner le Code du statut personnel, lorsque la sunna se révélait trop restrictive, Bourguiba eut recours à l'exégèse de l'imam chiite Jaafar al-Sadiq, notamment en matière successorale.

4

On apprendra plus tard que la guerre Irak-Iran fut en partie fomentée et orchestrée par les services américains, avec le concours empressé de certaines monarchies du Golfe, mais ceci relève d'une autre analyse. Sans renier mon engagement initial en faveur de la cause irakienne, ni cesser de voir en Saddam Hussein le héros tragique d'un désordre arabe, j'ai toujours admiré la résilience du peuple iranien et la capacité de son régime à tirer les leçons de l'histoire.

5

Quarante-sept années d'embargo et de tensions n'ont pas empêché l'Iran de s'imposer comme une puissance régionale redoutablement efficace, dont les avancées reposent largement sur ses propres ressources. Devenu, à bien des égards, un «pays d'ingénieurs», il voit en outre ses universités majoritairement fréquentées par des femmes, ces mêmes Iraniennes dont l'Occident déplore, non sans hypocrisie, la condition. Les signes d'émancipation, discrets mais réels, affleurent jusque sous le tchador.

6

Je demeure farouchement hostile à toute forme de théocratie, quelle que soit la divinité invoquée. Mais les hiérarchies évoluent. Aujourd'hui, ma priorité est de dénoncer le messianisme sanguinaire de certains dirigeants, l'abrahamisme inconséquent des «normalisateurs» et les recompositions idéologiques qu'ils encouragent.



7

J'ai vu se dissiper le rêve nassérien ; le rationalisme bourguibien ne pèse plus guère face aux obscurantismes qu'il combattait ; quant au baathisme syro-irakien, il a sombré sous les coups des radicalismes les plus violents. Dès lors, le choix semble se réduire à une alternative tragique : d'un côté, un islamisme sunnite générateur de salafismes délétères et enclin aux compromissions impériales ; de l'autre, un islamisme chiite tout aussi contraignant, mais porté par une certaine idée de l'honneur et de la dignité.

8

En toute rigueur, la «mollarchie» de Téhéran apparaît comme une dictature sous pression, qui se cabre ; les monarchies du Golfe, elles, relèvent de tyrannies intégrées à un ordre qui les dépasse. Dès lors, puisqu'il faut choisir, je choisis la résistance et je me pose des questions :

9

En envoyant ses sbires enlever Nicolás Maduro et son épouse jusque dans leur chambre à coucher, que veut exhiber Donald Trump ? La toute-puissance obscène d'un empire qui ne s'embarrasse plus ni de droit ni de décence ? En faisant traquer puis liquider, à froid, des dirigeants palestiniens, libanais ou iraniens, là où ils se croyaient encore à l'abri, que proclame Benjamin Netanyahu ? Que la souveraineté n'est plus qu'un mot creux et que l'assassinat ciblé est devenu une méthode de gouvernement ?

10

Car enfin, éliminer les chefs, ce n'est pas seulement frapper l'ennemi : c'est saboter l'avenir. C'est fermer, délibérément, la dernière porte encore entrouverte à la négociation. C'est substituer à la diplomatie la logique brute de l'exécution. Et comment nommer ces actes lorsqu'ils interviennent précisément au moment où les discussions s'amorcent ? Trahison ? Parjure ? Le mot même de forfaiture semble en deçà.

11

Imaginons l'irréparable : Ali Khamenei pulvérisé chez lui, avec les siens, par une frappe chirurgicale qui n'épargne ni ses conseillers, ni ses proches dont sa petite-fille âgée de 14 mois. Voilà donc ce qu'on

appelle, dans le lexique aseptisé des stratèges, une "opération ciblée". L'homme, pourtant, n'était pas l'automate fanatique qu'on caricature : lecteur de Victor Hugo, il considérait *Les Misérables* comme un chef-d'œuvre universel, il avait consenti, sur le nucléaire, des inflexions notables. Faiblesse, diront ses adversaires, et dans ce monde, toute faiblesse se paie en sang.

12

Qu'un État membre de l'ONU soit ainsi traité en proie ouverte constitue une violation flagrante du droit international. Mais voici que le chancelier allemand Friedrich Merz, dans un geste de sidérante désinvolture juridique, suggère que certains États ne sauraient même y prétendre. Ainsi naît un droit à deux vitesses : l'un pour les puissants, l'autre, ou plutôt aucun, pour les autres. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

13

Même musique chez Luc Ferry, intellectuel de service chez Bolloré. «*Le droit international, déclare-t-il sur LCI, c'est valable entre nations respectables [...] mais face à des voyous, y recourir devient absurde.*» Une telle position revient à vider le droit de sa substance universelle. Elle appelle la réplique qu'en donnait le théoricien juif Hans Kelsen ((1881-1973) : si le droit ne s'applique qu'aux "respectables", alors il cesse d'être du droit pour devenir privilège. Rachid Benzine n'a pas manqué de le lui renvoyer avec netteté : il n'est pas de droit à géométrie variable sans renoncement pur et simple à l'État de droit (*Nouvel Obs.* du 12 mars).

14

Le reste est à l'avenant. On se souvient que Luc Ferry, lorsqu'il était ministre de l'Éducation nationale, voulut, par pure arabophobie, supprimer le CAPES d'arabe, avant de battre en retraite sous la pression de l'Association française des arabisants. Plus tard, il s'insurgea contre la volonté d'Emmanuel Macron de développer cet enseignement dans le cadre républicain, y voyant, paradoxe confondant, une voie d'islamisation. À ce degré d'aveuglement, ce n'est plus une opinion, c'est un symptôme. Symptôme d'une ignorance double : celle d'une tradition intellectuelle où Averroès dialoguait déjà avec la raison occidentale, et celle d'une langue française elle-même irriguée, jusque dans son lexique quotidien, par l'apport arabe. ■

A.K.



NUMÉRO BLEU
82 10 10 90

SAHATY CONFORT

يأمنك على صحتك و يحافظك على ميزانيتك



L'avenir
avec assurance

www.carte.tn





L'engrenage de la destruction

Le 28 février 2026 marque une rupture majeure dans l'équilibre déjà fragile du Moyen-Orient : les États-Unis et Israël déclenchent une guerre d'agression contre l'État iranien. Sans ultimatum préalable, sans justification juridique, la première puissance militaire mondiale et la première puissance militaire régionale prennent l'initiative d'une offensive directe contre un État souverain. En totale violation du droit international et en dehors de tout cadre onusien, les deux puissances engagent une campagne aérienne d'envergure sur le territoire iranien.



• Par Mohamed Nafti(*)

Les frappes visent en priorité les centres de commandement politique et militaire, les infrastructures de contrôle stratégique, mais également des installations civiles. Le bombardement d'une école primaire de jeunes filles, ayant causé la mort de plus de 160 élèves, constitue l'épisode le plus emblématique de cette escalade, révélateur de la brutalité des méthodes employées.

Une seconde vague de frappes cible les installations militaires des forces de sécurité iraniennes ainsi que des centres de recherche liés au programme nucléaire. La riposte iranienne, immédiate et massive, se traduit par le lancement de centaines de drones et de missiles balistiques en direction des territoires israéliens et des intérêts américains. En Israël, les frappes iraniennes visent des infrastructures militaires et des centres de

commandement politico-militaires. Parallèlement, des bases américaines situées dans les pays arabes voisins sont prises pour cibles, celles-là mêmes ayant servi de plateformes de soutien à l'offensive initiale.

Dans un retournement rhétorique désormais classique, les puissances occidentales condamnent unanimement la réaction iranienne. La question du « pourquoi » apparaît dès lors superflue. Trois semaines après le déclenchement des hostilités, le conflit s'inscrit dans une logique d'escalade continue. Les bombardements intensifs menés par les États-Unis et Israël sur le territoire iranien trouvent leur pendant dans les frappes iraniennes dirigées contre Israël et les intérêts américains dans la région du Golfe. Aucune issue ne semble se dessiner à court terme.

Dans ce contexte, l'information devient un enjeu stratégique. De part et d'autre, les bilans officiels ne reflètent qu'imparfaitement la réalité des pertes et des destructions. Les discours politiques, quant à eux, demeurent imprécis, voire délibérément flous. La censure militaire imposée aux médias rend toute évaluation objective extrêmement difficile. Dès lors, l'analyse des opérations ne peut reposer que sur des conjectures, nourries d'indices fragmentaires et d'interprétations prudentes. Ce déclenchement brutal intervient pourtant à l'issue de plusieurs semaines de négociations entre Washington et Téhéran, qui laissaient entrevoir la possibilité d'un compromis. Le 20 février, Donald Trump, dans une posture oscillant entre pression et ouverture, adresse un ultimatum de dix jours à l'Iran tout en réaffirmant, quatre jours plus tard, sa préférence pour une issue diplomatique. Dans le même temps, un déploiement militaire massif est engagé : trois porte-avions au large des côtes iraniennes et un renforcement significatif des moyens aériens américains en Europe et en Israël. Le 25 février, les autorités iraniennes évoquent un accord historique imminent. Le 27 février, l'intermédiaire omanais confirme que le texte est prêt à être signé. Mais cette dynamique diplomatique se heurte à un facteur déterminant : l'imprévisibilité stratégique de l'administration américaine.

Le 28 février au matin, toute perspective de règlement pacifique s'effondre avec le déclenchement d'une attaque préventive de grande ampleur.

Déroulement des opérations : éléments saillants

Le 28 février, aux premières heures de la matinée, plusieurs vagues de frappes aériennes et navales israélo-américaines ciblent les centres névralgiques du pouvoir iranien à Téhéran. Les installations de commandement et de contrôle sont directement visées, entraînant la mort de hauts responsables politiques et militaires, dont le Guide suprême. Les sites nucléaires d'Isfahan et de Natanz figurent également parmi les cibles prioritaires. La réaction iranienne est immédiate : une contre-offensive de drones et de missiles balistiques est lancée contre les bases américaines au Moyen-Orient ainsi que contre des installations militaires en Israël, notamment à Tel-Aviv et Haïfa. Parallèlement,

des cibles civiles sont touchées par les frappes de la coalition, dont une école primaire, symbole tragique de l'extension du conflit au-delà des objectifs strictement militaires. Au fil des jours, l'intensité des opérations ne faiblit pas. Les capitales, les infrastructures aéroportuaires et les centres énergétiques deviennent des cibles récurrentes. L'entrée en scène du Hezbollah élargit le théâtre des opérations, tandis que la fermeture du détroit d'Ormuz par l'Iran introduit une dimension économique et stratégique majeure.

Les frappes s'étendent également aux infrastructures énergétiques critiques, notamment sur l'île de Kharg et dans la région de Kangan, affectant significativement les capacités d'exportation et de traitement du gaz. Les pertes humaines au sein des élites politico-militaires iraniennes, ainsi que les dommages infligés à des installations nucléaires, témoignent de la volonté d'affaiblir durablement l'appareil d'État iranien.

Perspectives et scénarios d'évolution

• Une dynamique de destruction mutuelle

Après plusieurs semaines de conflit, une constante s'impose : la logique de destruction réciproque. Les deux camps s'engagent dans une stratégie qui rappelle, dans ses fondements, le paradigme de la destruction mutuelle assurée, transposé ici à l'échelle des armements conventionnels à haute capacité destructrice. Dans cette configuration, l'Iran semble disposer d'une capacité de résilience supérieure. L'ampleur de son territoire, la densité de sa population et son expérience historique des conflits prolongés — notamment la guerre Iran-Irak — constituent des atouts structurels. À l'inverse, Israël, confronté à une pression directe sur un espace géographique restreint, pourrait voir ses marges de manœuvre se réduire plus rapidement.

• L'hypothèse d'une intervention terrestre américaine

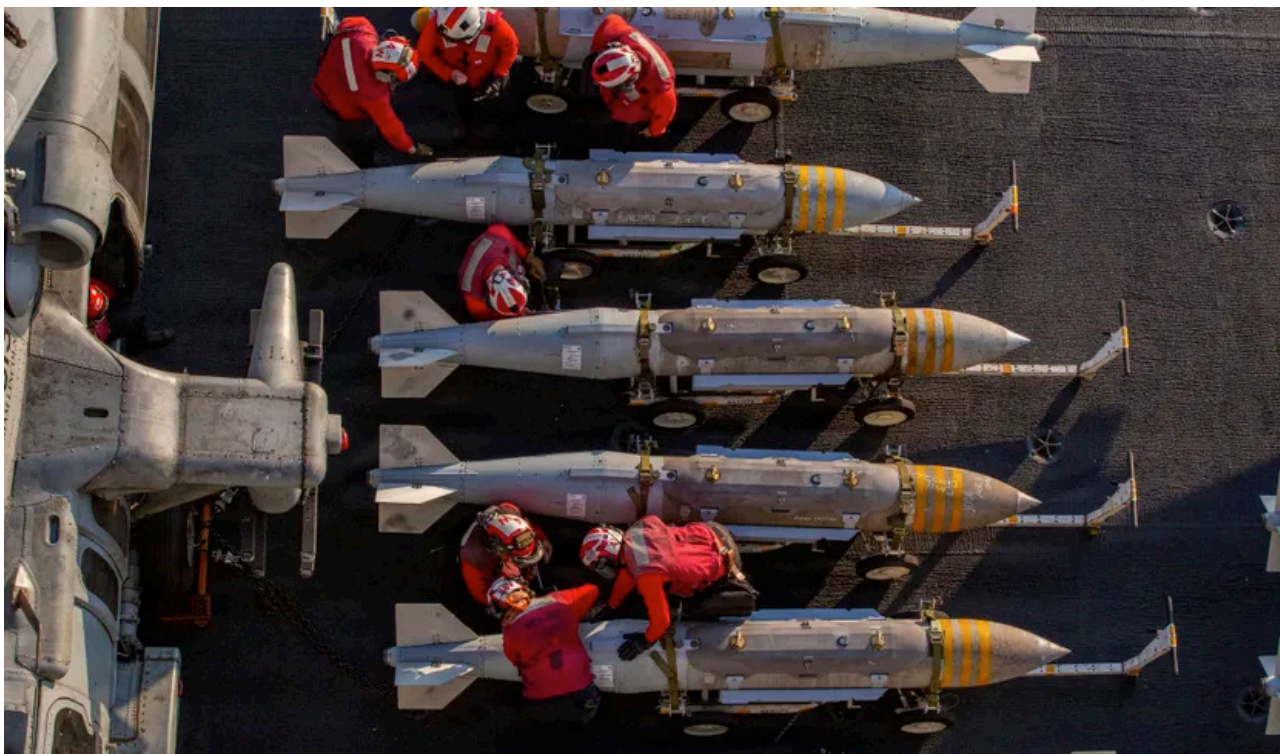
L'éventualité d'une opération amphibie visant à sécuriser le littoral iranien et le détroit d'Ormuz est évoquée par Washington. Toutefois, une telle entreprise se heurterait à des contraintes opérationnelles majeures. Si la conquête initiale d'une tête de pont peut être envisagée, sa consolidation exposerait les forces américaines à des attaques constantes de drones et de missiles. Le minage du détroit par l'Iran accentuerait encore la complexité de l'opération, tant sur le plan militaire que logistique.

Vers une fin des hostilités ?

L'hypothèse d'un cessez-le-feu demeure plausible, mais incertaine. L'Iran semble déterminé à poursuivre le conflit, fort de succès tactiques et d'une volonté affichée de résistance prolongée. Tirant les leçons des conflits passés, Téhéran considère qu'un arrêt des hostilités sans garanties solides ne constituerait qu'une pause stratégique au bénéfice de ses adversaires. ■

M.N

(*)Général de brigade (r)



Des concepts nouveaux au service des agressions militaires

L'agression militaire menée depuis le 28 février 2026 par les Etats-Unis et l'entité sioniste contre l'Iran a suscité un débat académique intense quant à sa conformité avec le régime juridique régissant le recours à la force.

Alors que des juristes soulignent que les frappes américano-sionistes violent l'interdiction fondamentale du recours à la force telle que contenue dans la Charte des Nations unies (art 2 para 4) qui prohibe l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout Etat, les réactions des Etats, en particulier les Etats occidentaux, ont été empreintes d'ambiguïté.



• Par Riadh Ben Slimane^(*)

Plutôt que de condamner clairement l'agression caractérisée contre l'Iran, de nombreux Etats ont adopté des positions qui mettent l'accent sur des demandes adressées à l'Iran telles que l'arrêt de tout programme nucléaire iranien, tout en évitant de qualifier juridiquement et au regard de la Charte des Nations unies, cette agression. Pour de nombreux Etats occidentaux, les ambitions nucléaires de l'Iran et son soutien à l'axe de la résistance

sont perçus comme des facteurs de déstabilisation, d'où leur réticence à adopter une posture critique à l'égard des USA et de l'entité sioniste. L'agression contre l'Iran est perçue comme une réponse nécessaire à la menace que Téhéran projette.

Le ministre des Affaires étrangères d'un Etat membre de l'Union européenne a affirmé le 2 mars 2026 qu'il comprenait les motivations derrière les frappes américano-sionistes contre l'Iran, tout en estimant que le droit international n'est pas le seul cadre à appliquer dans ce genre de situation.

Lors de la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies tenue le 28 février aussitôt après les frappes, les cinq membres européens du Conseil (France, Danemark, Grèce, Lettonie et le Royaume-Uni) ont adopté une position commune face à la crise, attribuant la responsabilité à l'Iran en raison de ses activités nucléaires et de « la répression des manifestants » tout en s'abstenant de se prononcer sur la légalité des frappes contre l'Iran.

D'autres Etats ont exprimé leur soutien aux opérations contre l'Iran tout en reconnaissant que l'expédition contre ce pays est peu compatible avec les principes du droit international. D'autres sont restés silencieux et se sont abstenus de toute déclaration publique sur la légalité des frappes.

Ces positions ambiguës et ambivalentes reflètent la tension permanente entre les principes juridiques clairs et fermes et les calculs géopolitiques des Etats.

En s'abstenant de mettre clairement l'accent sur l'illégalité du recours unilatéral à la force, les Etats occidentaux créent l'impression que l'interdiction du recours à la force devient de plus en plus malléable, flexible et tributaire de situations et d'acteurs spécifiques.

Le Conseil de sécurité participe désormais à cette dérive en se dotant d'un rôle nouveau, celui de démolisseur de la légalité internationale. Ce nouveau rôle est illustré par la Résolution 2803 qui fait fi du droit du peuple palestinien à l'auto-détermination et plus récemment par la Résolution 2817 (11 mars) qui passe sous silence l'agression contre l'Iran.

L'affaiblissement du cadre juridique prohibant le recours à la force

Cette position revêt un danger réel car elle fait éclater les verrous juridiques contenus dans la Charte.

Une telle ambiguïté est de nature à contribuer à mettre en danger la paix et la sécurité internationales, en affaiblissant progressivement l'autorité du cadre juridique prohibant le recours

à la force et plus généralement la Charte des Nations unies.

Pire, elle met en place progressivement un espace politique et doctrinal susceptible d'aider à l'émergence de justifications alternatives qui affaiblissent la règle cardinale du non-recours à la force.

D'ores et déjà, deux universitaires israéliens, Yuval Shany et Amichai Cohen, ont tiré profit de cette ambiguïté pour justifier l'agression américano-sioniste, suggérant qu'il existe une forte insatisfaction à l'égard du droit international en matière d'interdiction du recours à la force. Ces juristes qui utilisent des arguments fallacieux pour justifier les agressions répétées de l'entité sioniste, soulignent que le droit international tel qu'il existe actuellement ne répond plus aux préoccupations des Etats menacés et doit donc évoluer et s'adapter à cette situation nouvelle pour prendre en compte les frustrations d'Etats comme Israël.

En s'appuyant sur la réaction équivoque de certains Etats occidentaux, ces juristes entrevoient une preuve du caractère inopérant du système existant qui, selon eux, ne prend pas en compte les préoccupations d'Etats confrontés à des menaces existentielles à l'instar d'Israël.

Selon ces deux universitaires, l'agression des Etats-Unis et d'Israël contre l'Iran constitue une expression compréhensible de frustration à l'égard des règles relatives au recours à la force, dans un régime juridique qui a montré ses limites face aux agissements de l'Iran.

Selon eux, ces violations du droit international sont motivées par une détermination à promouvoir un meilleur système international capable de prendre en compte les soucis et préoccupations des Etats frustrés par le système. Ils espèrent que la répétition de ces pratiques nouvelles, c'est-à-dire la violation du droit international pour en changer certains de ces principes fondamentaux, pourrait précipiter l'émergence d'une règle coutumière de droit international qui sera dans une étape ultérieure acceptée par le reste des Etats.

Le dangereux concept au service des agressions

Cette argumentation est fortement reflétée dans le concept dangereux de « illegal but legitimate » que ces deux juristes s'efforcent de promouvoir. Aussi, la résurgence de notions extensives de légitime défense et de préservation de soi (self preservation) illustrent la dérive dangereuse vers la légitimation du recours à la force en toute circonstance, cessant ainsi d'opérer dans le cadre de la Charte des Nations unies et principalement de l'article 2, paragraphe 4, qui constitue la pierre angulaire du droit international de la paix.

Le concept dangereux de «illegal but legitimate» a été spécifiquement invoqué lors des débats qui ont entouré l'agression de l'Otan contre la Serbie en 1999 dans le cadre du conflit du Kosovo. A l'époque, la position occidentale estimait que bien que l'opération ait été conduite sans autorisation du Conseil de sécurité et en violation de la Charte, elle pouvait néanmoins être considérée comme moralement ou politiquement légitime en raison des objectifs humanitaires qu'elle poursuivait.

Bien que le débat sur le Kosovo ait été fortement controversé, la notion d'illégal mais légitime a provoqué une dérive conceptuelle dangereuse dans le discours sur le recours à la force. Au lieu de traiter la légalité comme le critère principal d'évaluation de l'action militaire, ce concept dangereux suggère que des considérations politiques ou stratégiques peuvent primer sur des règles juridiques fondamentales.

D'où la suggestion de certains auteurs selon laquelle lorsque le droit international ne parvient pas à fournir un cadre efficace pour faire face à de telles menaces, les Etats peuvent agir en dehors de tout cadre légal tout en revendiquant une légitimité à leur action. Appliqué au contexte de l'agression contre l'Iran, ce raisonnement implique que même si certaines actions militaires ne peuvent être conduites conformément à la Charte, elles pourraient néanmoins être défendues comme des actions nécessaires pour juguler un défi sécuritaire.

L'adoption d'un tel raisonnement comporte des implications profondes pour la stabilité de l'ordre juridique international. Si les Etats commencent à accepter qu'une action militaire puisse être légitime bien qu'illégale, la distinction entre le droit et les considérations politiques s'estompe. A terme, cela pourrait transformer le droit international d'un système de règles contraignantes en un cadre flexible subordonné aux considérations stratégiques. Avant l'adoption de la Charte des Nations unies, le droit international classique reconnaissait une large panoplie de justifications de l'usage de la force fondé sur le droit fondamental des Etats de protéger leurs intérêts. Dans ce cadre classique, les Etats disposaient d'une large marge d'appréciation pour déterminer quand l'action militaire était nécessaire. Sous cet ordre juridique, les frontières nationales changeaient régulièrement par la violence, et les empires s'étendaient par la force, renforçant les inégalités entre les pays. Les routes commerciales étaient contrôlées par les canons, et les possessions coloniales s'étaient renforcées.

Le système de la Charte des Nations unies a mis fin à cette tolérance par le droit international classique de l'emploi de la force en limitant strictement l'usage de la force à la légitime défense et à la mise en œuvre du système de sécurité collective pour répondre à une agression (chapitre VII de la Charte). En

exigeant l'existence d'une attaque armée et en imposant des conditions strictes de nécessité et de proportionnalité, la Charte visait à prévenir l'abus des justifications des agressions par des motifs sécuritaires.

Pourtant, certains milieux suggèrent de plus en plus un retour progressif à des logiques sécuritaires plus larges. Dans les discussions concernant l'Iran, certains commentateurs soutiennent que la nature particulière de la menace posée par la prolifération nucléaire et par l'axe de la résistance pourrait nécessiter une interprétation plus extensive de la légitime défense.

Face à cette dangereuse dérive qui en dit long sur les desseins guerriers que certaines puissances réservent à l'avenir, il est essentiel que les Etats réaffirment la centralité de l'interdiction du recours à la force et résistent aux tentatives de légitimation de l'action militaire en dehors du cadre juridique établi. A défaut d'une telle réaffirmation, la normalisation progressive du recours à la force pourrait finir par éroder l'une des réalisations les plus importantes du droit international moderne : la tentative de soumettre l'usage de la force à la primauté du droit.■

R.B.S

(*)Ancien ambassadeur



...Le système de la Charte des Nations unies a mis fin à cette tolérance par le droit international classique de l'emploi de la force en limitant strictement l'usage de la force à la légitime défense et à la mise en œuvre du système de sécurité collective pour répondre à une agression (chapitre VII de la Charte)...





صندوق الودائع و الأمانات
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

cdc.tn

INVESTIR AUJOURD'HUI POUR TRANSFORMER DEMAIN.

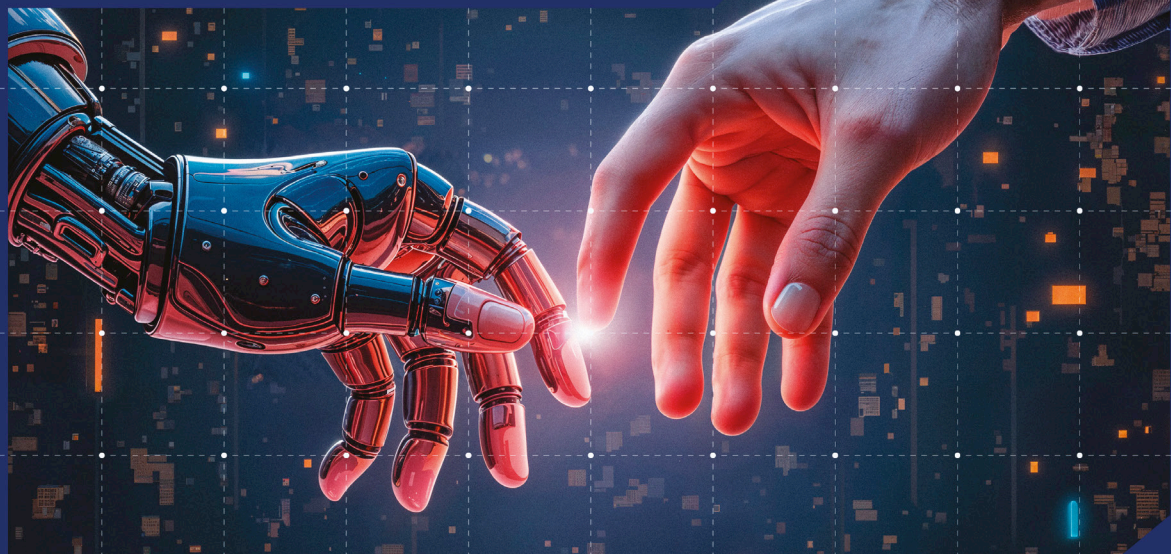
Investir pour l'avenir, c'est agir aujourd'hui pour un développement durable, inclusif et responsable.

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), investisseur public, sécurise et mobilise les ressources mises à sa disposition pour les orienter vers des projets structurants d'intérêt général et à impact économique, social et environnemental net positif.

Acteur appuyant la transformation en Tunisie, la CDC fait de l'innovation un levier essentiel de progrès. À travers ses programmes, elle soutient les startups, les technopoles et l'écosystème de l'innovation, favorisant la création de solutions technologiques durables et intelligentes.



CDC - Votre partenaire de confiance.

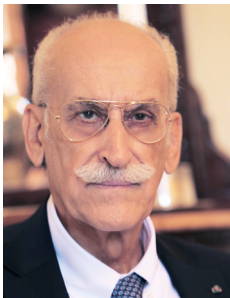


■ Place Naghch-e Djahan à Ispahan édifée sous le règne de Abbas 1er le Grand au début du XVIIe siècle



De l'Empire safavide à la République islamique Les moments charnières de l'histoire moderne et contemporaine de l'Iran

Décembre 1501-1524 : Ismaïl 1er Chah al-Safawî (safavide ou encore séfévide) et la naissance de l'Etat chiite en Perse



• Par Mohamed-El Aziz
Ben Achour

Cet empereur était l'arrière-petit-fils de Safii- al- Dîn al Ardabîlî, fondateur en 1293 d'un mouvement mystique soufi d'obédience sunnite, créé à Ardabil (Nord-ouest de l'Iran). Cet ordre confrérique s'appuyait sur une force militaire composée de cavaliers turkmènes, les Qizilbâsh. En 1501, Ismaïl réussit à s'emparer du pouvoir et à étendre son autorité sur un territoire immense qui, à son extension maximale en 1512, couvrait l'Iran actuel, l'Irak, l'Afghanistan, le sud du Turkménistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, l'Azerbaïdjan et une grande partie du Caucase et de la Géorgie. L'Iran (notons qu'il conviendrait de dire la Perse, qui n'allait s'appeler officiellement l'Iran que bien plus tard, en 1935) renouait avec un brillant passé impérial qui fut le sien avant la conquête musulmane. La Perse devenait du même coup une des grandes puissances du monde avec ses voisins, l'Empire ottoman et l'Empire mongol. Comme on l'imagine aisément, l'Etat safavide se trouva bientôt en conflit d'intérêts avec le Sultanat ottoman, alors à son apogée,



particulièrement sous le règne de Soliman le Magnifique (1520-1566). Dans cette rivalité pour la suprématie dans la région, Ismaïl Chah pensa que pour assurer la cohésion de son empire, il fallait établir une différence marquée entre l'Etat safavide et l'Empire ottoman et susciter, de la sorte, chez ses sujets un sentiment d'entité distincte. Aussi décida-t-il, alors que, jusque-là, il était lui-même sunnite, de décréter le chiisme religion d'Etat, soulignant ainsi sa différence avec la Turquie qui portait haut l'étendard du sunnisme. Comme les chiites étaient minoritaires en Perse, il fallut mettre en œuvre une politique de conversion à large échelle qui aboutit au bouleversement de la répartition confessionnelle au détriment des sunnites.

De nombreuses guerres ayant eu pour théâtre le Caucase et l'Anatolie émaillèrent les relations entre les deux Etats. Le prétexte – classique – en fut, généralement, l'accusation d'ingérence

dans les affaires internes de l'autre. A la mort d'Ismaïl, survenue en 1524, son fils Tahmasp lui succède. Il réussit tant bien que mal à maintenir l'unité de son empire et la stabilité de son trône malgré les revers subis face à Soliman. Les avancées ottomanes sont confirmées par la Paix d'Amasya en 1555. L'Empire turc reçoit le Kurdistan, l'Arménie occidentale et l'Irak, y compris les deux villes saintes chiites de Najaf et Karbala. Les Safavides récupèrent Tabriz et les provinces caspiennes. Mais la dynastie est en difficulté. Lorsqu'Abbès (troisième successeur de Tahmasp) accède au pouvoir en 1587, la moitié de l'empire est occupé par ses adversaires. Energique et habile, il entreprend de restaurer la grandeur de son pays. Afin d'avoir la paix à l'ouest, il signe avec la Turquie un traité défavorable. A l'est, il se bat durant plusieurs années contre les confédérations tribales ouzbèkes et finit par les vaincre. Il s'attaque alors aux Ottomans, les refoule de l'Iran



■ Ismaïl 1er, Chah (1501-1524) peint par Cristofano Dell'Altissimo

occidental, s'empare de Diyârbakir dans le sud-est de la Turquie puis de Bagdad. Après diverses batailles dans le Caucase et en Irak, les deux belligérants signent, en 1639, le traité de Qasr-i-Shirin délimitant des frontières qui allaient demeurer inchangées jusqu'au début du XXe siècle.

A propos des guerres turco-perses, il convient de souligner que l'aspect religieux ne fut jamais la cause des affrontements. Il s'est toujours agi de rivalités géopolitiques entre deux puissances soucieuses avant tout de se protéger ou de s'étendre. En fait d'antagonismes religieux, l'Iran chiïte et la Turquie sunnite eurent, plus tard, aux XVIIIe et XIXe siècles un ennemi commun : le radicalisme armé wahhabite venu d'Arabie.

Outre les Ottomans, l'Empire safavide eut pour grand rival la Russie. A l'issue de la guerre de 1722-1723, la Perse perd Derbent, Bakou et cinq provinces caspiennes. La dynastie est de plus en plus fragile ; d'autant qu'au plan intérieur s'accumulent les désordres et les rébellions. Ispahan (devenue capitale en 1598, après Tabriz et Qazvin) est prise par les insurgés afghans en 1722.

En 1736, la dynastie safavide s'effondre au bout de 235 années de règne. Les Turkmènes afsharides régnèrent alors sur la Perse jusqu'en 1749. De 1750 à 1794, les Zand-s dominent l'Ouest iranien tandis que l'Est est gouverné par l'Empire afghan, d'ethnie pachtoune, qui s'étend jusqu'au nord de l'Inde.

1794-1925 : la dynastie Qadjar ou la Perse secouée par le Grand Jeu

Les Qadjar, d'origine turkmène, sont issus des fameux Qizilbâsh-s, jadis fer de lance du mouvement safavide. Un membre de cette tribu, Agha Mohammad Khan Zadeh (1742-1797), eunuque de la dynastie Zand, entre en rébellion,

réussit à s'emparer du pouvoir en 1794 et se faire couronner chah en 1796. Guerrier redoutable et homme politique avisé, il réussit à reconquérir des territoires et à réunifier l'empire. Il est cependant assassiné en 1797. Son neveu, Fath Ali Chah Qadjar, lui succède.

Ici, comme ailleurs en Orient, les vellétés de modernisation se trouvèrent handicapées par un pesant héritage despotique, des intrigues de cour et une société crispée sur ses usages ancestraux. La dynastie Qadjar eut surtout à faire face aux effets délétères de l'impérialisme européen et de la compétition en Asie centrale entre les puissances étrangères, en l'occurrence, la Grande-Bretagne et la Russie. Cette rivalité coloniale et diplomatique est connue dans l'histoire sous l'appellation de Grand Jeu (Great Game), terme popularisé par Rudyard Kipling dans son roman Kim.



■ Nasser-ed Din Qajar, chah de 1848 à 1896

La guerre opposant la Perse à la Russie et les traités de 1812 et 1828 font perdre aux Qadjar leurs possessions du Caucase. Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, les Russes les contraignent à abandonner tous leurs territoires d'Asie centrale, tandis que les Anglais les empêchent de reprendre leurs anciennes dépendances afghanes, perdues depuis les Safavides.

Dans le contexte bien connu de l'impérialisme du XIXe siècle, les réformes dans divers domaines (dont celui de l'enseignement, de la justice et de la fiscalité) tentées par un Nasser-ed-dîn Chah (1848-1896) sont surtout mises à profit par la Grande-Bretagne pour inciter le souverain à ouvrir son pays au commerce extérieur. Des concessions sont ainsi accordées à des compagnies anglaises. Cette orientation suscite toutefois le mécontentement des artisans et marchands, lésés par la concurrence des produits manufacturés. En 1891-92, le monopole du tabac accordé à un entrepreneur britannique suscite une révolte, appuyée par les mollahs, obligeant le gouvernement à faire machine arrière.

Entre 1905 et 1911, un mouvement connu sous le terme de « Révolution constitutionnelle » réclame une constitution et un Majlis (parlement). Une constitution libérale est accordée en 1906 par Mozafer Chah qui meurt peu après. Son fils et successeur Mohammad Ali s'oppose à tout cela et dissout l'Assemblée en juin 1908. Une année plus tard et à l'issue d'âpres combats, eut lieu le « Triomphe de Téhéran » des constitutionnalistes et l'exil de Mohammad Ali Chah. Le deuxième Majlis est convoqué en août 1909. Fin 1911, inquiètes des désordres consécutifs aux divisions qui minent le Majlis, la Russie et la Grande-Bretagne envoient des troupes. La seconde Assemblée est dissoute le 24 décembre, événement qui met

fin à la période de la Révolution constitutionnelle.

Sur le plan économique, la découverte du pétrole en 1908 profite principalement à l'Anglo-Persian Oil Company (APOC), créée en 1909. En termes de souveraineté, cette nouvelle ressource énergétique allait entraver durablement le pouvoir de décision de l'Etat.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, la Perse est une nation épuisée, occupée par les troupes étrangères et menacée par l'expansion bolchévique. *«C'est dans ce contexte, nous dit l'historien Yann Richard, qu'en 1921, les Britanniques, soucieux de protéger la route des Indes et leurs intérêts pétroliers, favorisent l'ascension d'un colonel, Reza Khan, lequel marche sur Téhéran et y décrète l'état de siège»*. En 1925, alors que le monarque est en visite en Europe, la dynastie Qadjar est déposée. Reza

Khan devient Reza Chah et fonde la dynastie Pahlavi.

1925- 1979 : les Pahlavi, heurs et malheurs d'un despotisme modernisant

Reza Chah, s'inspirant de l'expérience de Mustafa Kemal Attatürk, veut redonner à la Perse (qui devient officiellement l'Etat impérial d'Iran en 1935) sa grandeur passée en instaurant un pouvoir fort et en imposant une modernisation à marche forcée à l'ombre d'un Etat répressif, appuyé sur la force armée. Soupçonné de sympathie pour le régime hitlérien, il est déposé en 1941 par les Soviétiques et les Britanniques et remplacé par son fils, le jeune Mohammad Reza (1919-1980). Ce dernier poursuit l'entreprise de modernisation commencée par son père. Toutefois, elle ne touche qu'une partie de la société et ne rompt pas avec une conception despotique du

■ L'empereur Mohammad Reza chah-in-chah (1941-1980)



■ Raffinerie d'Abadan dans les années 1950

pouvoir. En outre, les options ouvertement pro-occidentales contribuent à entretenir une opposition apparue dès les premières années de la dynastie ; en particulier à cause des mesures souvent brutales prises à l'encontre du clergé chiite et des communautés tribales réfractaires à la nouveauté.

En 1951-52 : la dynastie connaît sa première grave secousse. Elle est provoquée par la Grande-Bretagne, décidée à éliminer le Premier ministre Mohammad Mossadegh (1882-1967). Artisan de réformes à la fois économiques, sociales et politiques, cet éminent homme de gouvernement était également soucieux de sauvegarder l'indépendance de son pays face aux puissances étrangères. En mars 1951, l'Anglo-Persian Oil Company (devenue Anglo-Iranian) ayant refusé de renégocier les termes du contrat d'exploitation des gisements, Mossadegh décida de nationaliser l'industrie pétrolière et d'expulser les sociétés britanniques de la raffinerie

d'Abadan. Il s'ensuivit une crise politique et économique connue sous le terme de «*Crise d'Abadan*» qui se déroula de 1951 à 1954. Suite logique à la nationalisation, une entreprise publique, la National Iranian Oil Company (NIOC), est fondée par Mossadegh. L'Anglo-Persian, appuyée par le gouvernement britannique, réagit en mettant en place un embargo mondial sur le pétrole iranien qui affecta gravement les exportations et paralysa l'économie du pays.

La réaction anglaise alla plus loin. Le Royaume-Uni, de concert avec les Etats-Unis (à l'origine médiateurs dans le conflit), décide d'évincer du pouvoir le Premier ministre. Du 15 au 19 août 1953, le MI6 et la CIA mènent, dans ce but, une opération secrète (Opération Ajax). Le 22 août, Mohammad Mossadegh est limogé par le chah et placé en résidence surveillée. Le jour même, Mohammad Reza, qui s'était réfugié en Italie, rentre dans son pays.

■ Mohammad Mossadegh (1882-1967)



■ L'ayatollah Rohallah Moussavi Khomeini à son retour d'exil. Février 1979

A propos de cette crise, il faut rappeler que dans le contexte de la Guerre froide, les pays anglo-saxons redoutaient une «*contagion communiste*». En effet, l'Urss, qui occupait le nord-ouest du pays de 1941 à 1946, facilita la création du Toudeh (ou Tudeh), le second parti communiste iranien (le premier ayant été créé dès 1920) - naturellement, le Toudeh – bien que réduit à la clandestinité depuis 1949 - joua un rôle non négligeable dans la mobilisation de l'opinion iranienne en faveur de la possession par le pays de ses propres ressources.

De retour à Téhéran, le chah mit en œuvre une politique qui, bien qu'autoritaire (on se souvient de la Savak, sa police politique en charge de la surveillance et de la répression), avait pour objectif d'accélérer la modernisation de l'Iran.

1963 : un vaste programme de modernisation économique et sociale connu sous le nom de «*Révolution blanche*» donne des résultats tangibles dans le domaine agricole, industriel (10% de croissance entre 1965 et 1974) et de l'émancipation (le droit de vote est accordé aux femmes). Toutefois, des déséquilibres affectent la portée du changement, tandis que la réforme foncière provoque le mécontentement des chefs religieux propriétaires de vastes domaines.

1973 : L'Iran entre en possession complète de sa production pétrolière.

L'opposition gagne du terrain. Malgré l'action clandestine des communistes, elle prend rapidement le caractère d'un mouvement à la fois révolutionnaire et religieux. Le rôle du clergé ne cessa de croître sous le leadership des hautes autorités religieuses : les ayatollahs. Le plus célèbre fut Rouhollah Moussavi Khomeini (1902-1989).

Janvier 1978-février 1979 : Révolution islamique

L'opposition à la politique du chah, à l'impérialisme américain mais également aux mesures qui limitaient les pouvoirs des religieux, n'a jamais cessé depuis la crise d'Abadan. Elle prend une ampleur croissante face aux arrestations arbitraires, aux tortures et aux exécutions dont sont victimes les nationalistes républicains, les communistes et les islamistes. A partir de janvier 1978, des manifestations éclatent dans plusieurs villes. Le 19 août, cherchant à l'imputer au régime et à ses sbires, les islamistes provoquent l'incendie d'un cinéma d'Abadan qui causa la mort de 477 personnes. Le 8 septembre, c'est le Vendredi noir à Téhéran. Les affrontements font 88 morts parmi les manifestants et les forces armées. En tout état de cause, la rupture de la société avec la monarchie des Pahlavi était dès lors consommée. En octobre 1978, la grève générale paralyse le pays. Le 16 janvier 1979, Mohamed Reza Chah quitte l'Iran. Le 1er février, l'Ayatollah Khomeini est triomphalement accueilli à Téhéran après un exil de 14 ans en Irak et en France.

1979 à nos jours : République Islamique d'Iran

Le 11 février : l'Ayatollah prend le pouvoir, proclame la fin de la monarchie et l'instauration de la République islamique

3 décembre 1979 : le poste de Guide suprême, plus haute autorité politique et religieuse du pays, est créé donnant au nouveau régime un caractère théocratique s'appuyant sur le concept de wilayat-al-faqih (gouvernement de celui qui connaît le droit religieux). Son premier titulaire est Khomeini qui l'occupera jusqu'à sa mort survenue en juin 1989.

25 janvier 1980 : Abolhassan Bani Sadr (1933-2021) est élu premier président de la république avec 76,5 % des suffrages contre 4% pour le candidat des religieux. Ses convictions démocratiques et sa popularité gênent les islamistes radicaux dans leur programme d'un Etat théocratique. Leur conspiration aboutit à sa destitution en juin 1981.

Rouhollah Khomeini est certes la figure la plus populaire, mais des dizaines de groupes révolutionnaires autres que religieux ont joué un rôle dans la chute du régime impérial et entendent, donc, participer à l'édification de la république: libéraux, laïques, marxistes et anarchistes. Leur mise au pas est confiée au Corps spécial des Gardiens de la Révolution Islamique (Sepâh –e Pasdaran) créé en 1979 et qui relève directement du Guide suprême. Cette milice, lourdement armée et bien équipée, investit l'ensemble des rouages et procède à une épuration sanglante. Au lendemain de la guerre Iran-Irak, en 1988, sur ordre de Khomeini, des milliers de prisonniers politiques, pour la plupart membres de l'organisation de gauche «*Moujahidine du peuple iranien*» (OMPI, accusés de complicité avec Saddam Hussein), ainsi que des communistes du Toudeh, et des militants de partis kurdes laïques et démocratiques sont exécutés. Le dirigeant de l'OMPI, Messaoud Radjavi, s'exile en Irak puis en Europe. Ce massacre organisé aurait fait entre 2 500 à 30 000 morts.

Novembre 1979- janvier 1981 : crise des otages américains à l'ambassade de Téhéran

Au plan des relations extérieures, la République islamique affiche d'emblée un antiaméricanisme radical. Sa première manifestation fut l'assaut donné à la l'ambassade et la prise en otage du

■ Blason du Corps des Gardiens de la Révolution Islamique



personnel qui s'y trouvait. Pendant 444 jours, cinquante-deux diplomates et agents sont retenus par des étudiants iraniens. Leur



■ Abolhassan Bani Sadr (1933-2001)
premier président de la république
islamique de février 1980 à juin 1981

revendication est l'extradition du chah vers l'Iran et la reconnaissance par Washington que l'Opération Ajax était une faute. On accusa également le personnel de chercher à détruire des preuves que l'ambassade était un centre d'espionnage. La mort de Mohammad Reza, survenue en Egypte le 27 Juillet 1981, facilite l'action des médiateurs et les otages sont libérés. A la suite de la crise, l'ambassade US est supprimée et les relations diplomatiques entre les deux pays rompues.

22 septembre 1980-20 août 1988: guerre Iran-Irak. L'invasion des armées de Saddam Hussein est stoppée. L'Iran ne ploie pas mais l'issue militaire demeura indécise. Les pertes militaires et civiles des deux camps sont estimées entre 600 000 et 1 200 000 morts.

Le programme nucléaire iranien, initié dès 1950 par le chah avec l'aide des puissances anglo-

saxonnes, a été repris par la république islamique avec l'assistance de la Russie et sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Alors que des négociations américano-iraniennes au sujet du nucléaire et de l'assouplissement des sanctions, commencées en avril, étaient en cours, Israël lance, le 13 juin 2025, une attaque contre le territoire iranien. Les affrontements durèrent douze jours. Dans la nuit du 21 au 22 juin, des frappes américaines massives censées désorganiser l'infrastructure consacrée aux recherches et à la production d'uranium enrichi qui, une fois abouties, permettraient à l'Iran d'avoir la bombe, ont été menées. L'Iran a riposté en frappant Israël au moyen de drones et de missiles. Le 24, un cessez-le-feu complet et total est approuvé par les deux Etats.

2026 : attaque israélo-américaine et conflit en cours

Le 28 février, six semaines après la brutale répression des manifestations antigouvernementales en Iran et malgré la tenue de négociations indirectes sous l'égide du Sultanat d'Oman, la République islamique subit une violente attaque israélo-américaine appuyée sur un impressionnant déploiement maritime et aéronaval US. Les frappes atteignent différentes villes et tuent des civils mais également de hauts dirigeants dont le Guide suprême Ali Khamenei. Les représailles iraniennes par drones missiles et missiles balistiques, souvent efficaces, atteignent Israël et des bases américaines et étrangères dans les pays du Golfe. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le conflit est en cours.■

Md.A.B.A.



ATB

البنك العربي لتونس



**SHOP NOW,
PAY LATER**
خترت...خوذ و قسّط

@ArabTunisianBank



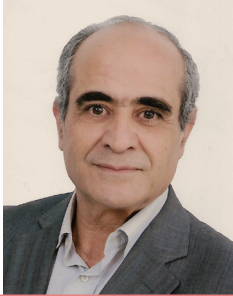
www.atb.tn





La caille domestique

**Un grand potentiel nutritionnel
et économique peu exploité**



• Par Ridha Bergaoui

Avec la hausse continue des prix de la viande rouge, de plus en plus hors de portée pour une large partie des ménages, le Tunisien se tourne massivement vers la viande blanche, nettement plus abordable et plus disponible. Aujourd'hui, la consommation moyenne annuelle par habitant est estimée à environ 8 kg de viande rouge, contre plus de 18 kg de viande blanche, dont près de 12 kg de poulet et 6 kg de dindon. En marge de ces deux espèces dominantes, une autre volaille commence timidement à se faire une place sur le marché tunisien, notamment dans les rayons des grandes surfaces et chez certains détaillants spécialisés : c'est la caille.

Longtemps perçue comme un produit marginal ou réservé à la restauration gastronomique, la viande de caille, et dans une moindre mesure les œufs de caille, suscite aujourd'hui chez beaucoup de consommateurs un intérêt croissant, à la fois pour ses qualités nutrition-

nelles, son image de produit raffiné et son potentiel comme alternative crédible et accessible aux viandes traditionnelles.

Histoire de la caille

La caille (appelée semmen السمان en arabe) appartient au genre Coturnix,

de la famille des Phasianidés, au même titre que la perdrix et le faisan. L'espèce la plus répandue à l'état sauvage est la caille des blés (*Coturnix coturnix*), originaire d'Europe, Afrique du Nord et Asie Occidentale. C'est un oiseau migrateur, capable de parcourir de longues distances entre les zones de repro-





duction européennes et les régions d'hivernage d'Afrique.

La caille est consommée par l'Homme depuis la Préhistoire et connue comme gibier de chasse facile à capturer lors de ses migrations. Appréciée par les Égyptiens, les Grecs et les Romains, elle est longtemps restée un gibier populaire. La caille occupe une place importante dans la culture et la gastronomie arabes étant mentionnée dans le Coran comme une nourriture divine (sourate «al Baqarah, 57») sous le nom de «salwaالسَّلْوَى»

«وَوَلَّلْنَا عَلَيْكُمُ الْغَمَامَ
وَأَنْزَلْنَا عَلَيْكُمُ الْمَنَّاءَ وَالسَّلْوَى»

une nourriture miraculeuse. C'est un mets raffiné apprécié pour sa chair délicate. En Chine et au Japon, sa viande et ses œufs utilisés couramment en cuisine ont aussi acquis une dimension médicinale.

La caille est longtemps restée difficile à maintenir en captivité en raison de son comportement nerveux et son instinct migratoire marqué, sa domestication est relativement récente par rapport à celle des autres volailles et débute au Japon à la fin du XIXe siècle avec la sélection de la caille japonaise (*Coturnix japonica*), principalement orientée vers la production d'œufs. Après la Seconde Guerre mondiale, cette caille domestique a été progressivement diffusée et exportée dans de nombreuses régions du monde, devenant la base de l'élevage moderne de la caille.

Production de la caille japonaise dans le monde

La caille japonaise est de nos jours la plus utilisée en élevage pour son excellente adaptation aux systèmes modernes d'élevage intensifs, grâce à sa croissance rapide, sa précocité sexuelle et son rendement élevé. Elle s'impose comme une volaille spé-

cialisée, à la fois animal d'élevage performant et aliment gastronomique à forte valeur ajoutée.

La production mondiale de viande de caille est d'environ 350 000 tonnes par an. C'est une petite filière comparée aux grandes viandes, surtout le poulet (plus de 100 millions de tonnes par an), mais elle connaît une croissance régulière portée par une demande mondiale croissante. La production mondiale des œufs de caille est estimée à environ 1,2 à 1,5 million de tonnes par an, ce qui en fait une filière beaucoup plus importante que la viande de caille, mais toujours marginale comparée aux œufs de poule (plus de 85 millions de tonnes en 2023).

Aujourd'hui, la Chine est le premier producteur mondial d'œufs de caille, tandis que le Japon, berceau de la domestication de la caille, demeure un important pays consommateur, avec une forte intégration des œufs et

de la viande de caille dans la cuisine quotidienne. En Europe, notamment en France et en Espagne, la caille joue un rôle notable dans l'élevage, la transformation et les marchés à vocation bio et gastronomique, en particulier dans la restauration et les circuits de niche. Ailleurs, les produits de la caille connaissent une croissance notable tant de la production que de la consommation.

En Tunisie, l'élevage de la caille est encore un secteur émergent, très modeste par rapport aux autres branches de l'aviculture (poulet, pondeuse et dindon), mais connaît

un développement croissant. Selon les données de l'Office de l'élevage et des pâturages, en 2020, la Tunisie comptait 140 éleveurs de caille et la production est estimée à 420 tonnes de viande.

Composition et bienfaits santé de la viande et des œufs de caille

La viande de caille se distingue par une composition nutritionnelle dense et équilibrée. Elle est riche en protéines de haute valeur biologique (environ 22 à 24 %), comparables, voire légèrement supérieures, à celles du poulet et de la dinde, tout en

étant plus pauvre en lipides que la viande rouge. Elle fournit des quantités appréciables de fer biodisponible (ce qui est relativement rare pour une viande blanche), du zinc, du phosphore et des vitamines du groupe B (B2, B3, B6 et B12), indispensables au métabolisme énergétique et au bon fonctionnement du système nerveux. Sa teneur modérée en cholestérol et la finesse de ses fibres musculaires en font une viande savoureuse et facilement digestible.

La viande de caille est traditionnellement considérée comme une viande fortifiante, recommandée aux enfants,



aux personnes âgées, aux convalescents et aux personnes sujettes à la fatigue ou à de légères carences. Dans de nombreuses médecines traditionnelles, elle est perçue comme un aliment à la fois nourrissant et protecteur. En Chine, elle est réputée tonifiante et réchauffante, facile à digérer et bénéfique pour renforcer l'énergie et l'organisme. Dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie, elle est associée à la vitalité, à la récupération après une maladie ou un accouchement et à la prévention de l'anémie.

L'œuf de caille présente une structure particulière (11 à 13% de coquille, 45-48% de blanc et 39-42% de jaune), soit proportionnellement plus de jaune et moins de blanc que l'œuf de poule. Sa coquille tachetée, belle et élégante, plus épaisse et résistante, explique à la fois sa meilleure tenue à la manipulation et son intérêt gastronomique. Sa composition nutritive est globalement proche de celle de l'œuf de poule, mais plus concentrée en nutriments, notamment en vitamines B et minéraux, surtout le fer. L'œuf est cependant plus riche en cholestérol. Il contient environ 13% de protéines bien équilibrées en acides aminés essentiels avec une excellente digestibilité.

Les œufs de caille sont utilisés, dans de nombreuses cultures, pour soulager des troubles respiratoires tels que l'asthme et les bronchites, probablement en lien avec des propriétés anti-inflammatoires et leur richesse en composés antioxydants. Ils sont fréquemment recommandés aux enfants, personnes âgées et convalescents en raison de leur forte densité nutritionnelle et de leur facilité de digestion.

Concernant le cholestérol, les connaissances actuelles montrent que chez les personnes en bonne santé, le cholestérol alimentaire n'entraîne pas

systématiquement une augmentation du cholestérol sanguin, à condition d'une consommation équilibrée et modérée.

Utilisation en cuisine de la viande et de l'œuf de caille

La viande de caille est appréciée en cuisine pour sa finesse, sa tendreté et sa faible teneur en gras, ce qui en fait une viande noble et raffinée. D'un poids moyen de 120 à 180 grammes, la caille prête à cuire offre une chair délicate, légèrement typée gibier, qui se prête à de multiples préparations rôtie, poêlée, grillée, frite ou en sauce. Elle s'accorde aussi bien avec des aromates simples comme le thym et l'ail qu'avec des saveurs plus douces ou sucrées-salées (miel, soja, agrumes), et peut être farcie ou préparée en brochettes.

L'œuf de caille se distingue par un fort potentiel gastronomique, son petit format (9 à 12 g) est au fait un avantage. Son goût, plus intense et plus rond que celui de l'œuf de poule, est porté par un jaune proportionnellement plus volumineux, a la texture crémeuse et fondante, équilibrée par un blanc fin et discret. Les temps de cuisson très courts (2 à 3 minutes seulement) et la coquille marbrée, esthétique et résistante, font de l'œuf de caille à la fois un ingrédient culinaire et un élément décoratif très apprécié en cuisine créative. Grâce à sa polyvalence, l'œuf de caille est utilisé sous de nombreuses formes comme œuf dur, mollet, frit, mariné, pané ou intégré aux salades, apéritifs et plats de riz. Il est largement commercialisé en Asie sous forme d'œufs cuits et pelés ou prêts à l'emploi, facilitant son usage par la restauration et la consommation directe.

En Asie, particulièrement au Japon, la viande et les œufs de caille font partie de la cuisine quotidienne. En Europe, les produits de la caille restent associés

à la restauration gastronomique haut de gamme des marchés de niche et à la cuisine familiale festive.

Perspectives

De simple oiseau migrateur chassé comme gibier, la caille est devenue aujourd'hui un animal domestique performant élevé et présent sur tous les continents.

En Tunisie, la coturniculture avance lentement. Beaucoup reste à faire pour faire connaître la viande et les œufs de cette petite volaille et ses multiples bienfaits. La caille ne prendra jamais la place du poulet ou de la dinde qui formeront le noyau dur de la consommation de protéines animales et un pilier de notre alimentation. Par contre, elle sera très utile pour une diversification aussi bien de la consommation que de la production. Les produits de la caille sont à forte valeur ajoutée et très sollicités, particulièrement au niveau des restaurants gastronomiques et des gourmards, et la demande en produits avicoles haut de gamme et bio est en nette croissance.

Grâce à ses nombreux avantages en élevage, ses performances élevées, ses produits de valeur nutritionnelle élevée et une demande croissante, la caille peut aider à créer de petites entreprises spécialisées et de l'emploi pour le besoin local. Des possibilités d'export existent mais plus contraignantes au niveau du respect des normes techniques et sanitaires internationales.

Le développement durable de la coturniculture dépendra surtout de l'organisation de la filière, de l'amélioration de l'accès aux ressources (financement, formation, intrants) et d'une meilleure intégration dans les marchés nationaux et éventuellement étrangers. ■

R.B.

OFFRE NKALMEK مكالمات ماتوفاش و أنترنات ما كيفهاش

25.9د
في الشهر



APPELS
ILLIMITES

+ 25Go

ooredoo

عرض صالح للخطوط بالفاتورة مع إشترك 12 شهر.
عرض المكالمات الغير محدود صالح في حدود 200 ساعة.
35 مليم/ الدقيقة hors forfait.



Samia Salma Belkhiria

L'agriculture biologique en Tunisie Un grand potentiel à promouvoir

Actrice engagée dans le développement de l'agriculture biologique en Tunisie, Samia Salma Belkhiria, directrice générale de Medagro Ruspina, appelle à renforcer cette filière et à la structurer durablement. Elle estime nécessaire de garantir une meilleure équité tout au long de la chaîne de valeur, de renforcer le système de contrôle et de diversifier les marchés à l'export. Dans un entretien à *Leaders*, Mme Belkhiria, représentante de l'Utica au sein de la Commission nationale de l'agriculture biologique (Cnab) et au Conseil d'administration du Centre technique de l'agriculture biologique (Ctab), considère qu'« à l'horizon 2030, l'objectif est de bâtir un modèle d'agriculture biologique pleinement intégré dans une logique de développement durable. » Avec plus de 235 000 hectares et plus de 6 000 opérateurs et une législation avant-gardiste, la Tunisie fait partie des pionniers. Dans un contexte mondial marqué par une demande croissante pour les produits biologiques, l'agriculture bio s'impose progressivement comme un levier stratégique pour les économies agricoles. Forte de son héritage oléicole et de conditions naturelles favorables, la Tunisie dispose d'atouts indéniables pour se positionner sur ce marché en pleine expansion. Toutefois, entre potentiel et réalité, la filière reste confrontée à des enjeux de structuration et de valorisation.

Entretien.

L'agriculture biologique connaît aujourd'hui un intérêt croissant à l'échelle mondiale. Comment expliquez-vous cet engouement ?

Cet engouement traduit avant tout une évolution des attentes des consommateurs. Aujourd'hui, on ne cherche plus seulement à se nourrir, mais à consommer de manière plus consciente, en tenant compte de la qualité des produits, de leur origine et de leur impact sur la santé et l'environnement.

L'agriculture biologique apporte une réponse cohérente. Elle s'inscrit également dans une dynamique plus large portée par les enjeux climatiques et la transition écologique, qui encouragent des modèles agricoles plus durables.

Enfin, il ne faut pas négliger la dimension économique : le bio est devenu un véritable marché, en croissance constante, qui attire de plus en plus d'acteurs à l'échelle internationale.

Comment la Tunisie s'est-elle positionnée stratégiquement dans le développement de l'agriculture biologique, et quels résultats concrets peut-on observer aujourd'hui ?

La Tunisie a très tôt fait le choix de structurer ce secteur. Elle a été le premier pays africain à se doter d'un cadre réglementaire dédié, grâce à la loi n°99-30 du 5 avril 1999. Ce positionnement précurseur lui a permis de construire une filière organisée et reconnue à l'international.

Aujourd'hui, le pays se distingue par des indicateurs solides : plus de 235 000 hectares sont consacrés à l'agriculture biologique, dont environ 144 000 hectares d'oléiculture biologique, ce qui place la Tunisie parmi les leaders mondiaux sur ce segment. Le secteur compte également plus de 6 000 opérateurs.

Cette dynamique s'appuie sur des systèmes de certification reconnus par des marchés exigeants comme l'Union européenne, le Royaume-Uni ou encore la Suisse, facilitant ainsi l'accès à l'export.

L'huile d'olive biologique reste le produit phare. En 2025, les exportations ont atteint environ 51 000 tonnes pour une valeur de 722 millions de dinars, sur un total de 58 000 tonnes et 757 millions de dinars pour l'ensemble des produits biologiques.

Au-delà des chiffres, l'agriculture biologique s'inscrit dans une vision stratégique portée par l'État à travers la Direction générale de l'agriculture biologique (Dgab) au sein du ministère de l'Agriculture, des Ressources hydriques et de la Pêche, ainsi que par l'ensemble des parties prenantes.

Elle est pensée comme un moteur de développement durable et diversifié. Dans cette dynamique, l'agritourisme biologique émerge comme une piste prometteuse, en valorisant les territoires, les savoir-faire agricoles et les spécificités locales.

L'agriculture biologique peut ainsi contribuer au développement de secteurs connexes tels que la culture, le patrimoine et l'artisanat, tout en renforçant l'attractivité des régions.

Par ailleurs, elle participe à la préservation de l'environnement, à la création d'emplois, au développement régional et à l'amélioration de la balance commerciale.

Quels sont aujourd'hui les principaux obstacles qui freinent le développement de l'agriculture biologique en Tunisie ?

Le premier défi se situe au niveau du marché local, qui reste peu structuré. Il n'existe pas encore de circuits de distribution clairement organisés et dédiés aux produits biologiques, ce qui limite leur accessibilité.

À cela s'ajoute un manque de sensibilisation. La culture de consommation bio reste encore peu ancrée, faute de campagnes d'information et d'éducation suffisantes.

Sur le plan de la production, on observe une forte concentration sur certaines cultures, notamment l'olivier et le palmier dattier, tandis que d'autres filières comme le maraîchage ou l'arboriculture biologique demeurent sous-développées.

Il y a également un déficit en matière de formation, d'accompagnement technique et de promotion du secteur, notamment à travers la participation aux salons professionnels.

Enfin, la question de la valorisation reste centrale. Une grande partie de la production, notamment l'huile d'olive, est encore exportée en vrac, ce qui limite fortement la création de valeur pour le pays.

Quelles orientations concrètes recommandez-vous pour renforcer et structurer durablement la filière biologique en Tunisie ?

Il est essentiel, dans un premier temps, de garantir une meilleure équité tout au long de la chaîne de valeur, afin que chaque acteur puisse bénéficier du développement du secteur.

Le renforcement du système de contrôle est également fondamental pour préserver la crédibilité de la filière, qui repose avant tout sur la confiance.

Par ailleurs, il devient nécessaire de diversifier les marchés à l'export, en explorant davantage de régions à fort potentiel comme l'Asie ou le Moyen-Orient, en complément des marchés traditionnels.

Le développement territorial constitue aussi un levier important. La valorisation des différentes zones bioclimatiques du pays permettrait de structurer une offre plus diversifiée et adaptée.

Enfin, l'État a un rôle clé à jouer à travers des mesures d'appui ciblées, capables d'accompagner la croissance du secteur et d'en amplifier l'impact économique et social.

Quel avenir pour l'huile d'olive biologique tunisienne ?

Les perspectives sont clairement prometteuses. La Tunisie dispose de tous les fondamentaux : un savoir-faire historique, des conditions naturelles favorables et une reconnaissance internationale déjà établie.

L'enjeu aujourd'hui est de franchir une nouvelle étape, en renforçant la gouvernance du secteur et en améliorant sa capacité à créer de la valeur.

À l'horizon 2030, l'objectif est de bâtir un modèle d'agriculture biologique plus structuré, plus équitable et pleinement intégré dans une logique de développement durable.

C'est à cette condition que la Tunisie pourra non seulement consolider sa place sur les marchés internationaux, mais surtout transformer ce potentiel en véritable levier de croissance pour son économie.

Agriculture

La menthe verte

Fraîcheur, traditions et art de vivre

• Par Ridha Bergaoui



La menthe est une plante de la famille des Lamiacées, qui comprend également le thym et le romarin. Le genre *Mentha* compte une trentaine d'espèces et de nombreux hybrides. En Tunisie, on trouve surtout la menthe verte (*Mentha spicata*), appelée aussi menthe douce, la plus cultivée et la plus utilisée, notamment pour le thé. On peut également rencontrer la menthe poivrée (*Mentha piperita*), un hybride issu de la menthe verte et de la menthe aquatique. La menthe poivrée possède un goût beaucoup plus fort que la menthe verte, plus piquant et plus riche en menthol. Elle est surtout destinée à l'extraction d'huile essentielle utilisée dans les massages et dans divers usages pharmaceutiques. La menthe pouliot (*Mentha pulegium*), appelée communément « fleyou », est quant à elle une espèce de menthe sauvage très aromatique, différente de la menthe verte utilisée pour le thé.



Généralités sur la menthe

Connue depuis l'Antiquité, la menthe était déjà utilisée par les Égyptiens pour parfumer et soigner. Les Grecs et les Romains l'employaient pour les bains, les banquets et pour faciliter la digestion. Au Moyen Âge, elle devient une plante médicinale majeure dans les jardins monastiques. Dans le monde arabo-musulman, des savants comme Avicenne en décrivent les vertus digestives. Elle est souvent utilisée dans les infusions et comme épice. En Afrique du Nord, elle s'associe au thé vert et devient un symbole d'hospitalité. En Europe et en Asie, elle s'intègre progressivement à la cuisine, aux sauces, aux desserts et aux médecines traditionnelles.

Originaires des régions tempérées d'Europe et du bassin méditerranéen, la menthe poussait naturellement près des zones humides. Très tôt domestiquée par les Grecs et les Romains, elle a été sélectionnée pour son parfum et multipliée dans les jardins. Grâce aux échanges commerciaux et aux conquêtes, elle s'est diffusée vers l'Afrique du Nord, l'Asie puis les Amériques, devenant une plante lar-



gement cultivée dans les régions au climat favorable.

Pour l'ensemble des menthes, certains rapports estiment que les superficies cultivées dans le monde atteignent plusieurs centaines de milliers d'hectares, pour une production d'environ 300 000 tonnes par an. La menthe est produite dans de nombreux pays. Le Maroc est le plus grand producteur de menthe verte avec environ 80 à 90 000 tonnes par an, suivi par l'Argentine, le Mexique et le Japon. D'autres pays jouent également un rôle important dans la production de menthe, toutes variétés confondues, notamment pour l'huile essentielle et les produits dérivés : les États-Unis, la Chine, l'Inde et plusieurs pays d'Europe.

Le Maroc exporte traditionnellement environ 6 000 tonnes de menthe par an vers les marchés européens, principalement vers la France, l'Espagne et l'Allemagne. L'Égypte et

l'Inde figurent également parmi les exportateurs significatifs vers l'Union européenne, l'Amérique du Nord et certaines régions d'Asie.

La menthe pousse en touffes denses et vigoureuses. Ses tiges dressées portent des feuilles opposées, allongées, finement dentelées et nervurées, à la surface légèrement veloutée. Au toucher, elles sont légèrement gaufrées, souples mais fermes. Lorsqu'on les froisse entre les doigts, elles libèrent immédiatement leur arôme caractéristique. À maturité, la plante produit de fines hampes florales dressées, coiffées d'épis délicats portant de petites fleurs mauves ou rosées. La menthe peut être récoltée deux fois par saison et, en conditions irriguées, jusqu'à trois ou quatre fois par an. La menthe cultivée pour les feuilles est récoltée avant la floraison, tandis que celle destinée à la distillation est généralement coupée lorsque la plante est en fleur.

Le conditionnement de la menthe se fait essentiellement sous deux formes : fraîche, vendue en bottes, ou séchée sous forme de feuilles destinées aux ménages ou comme ingrédient pour l'industrie alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique.

Utilisation de la menthe

Depuis toujours et dans de nombreuses cultures, la menthe sert à parfumer, rafraîchir, apaiser et soigner. Dans les pays arabes, elle est surtout utilisée pour parfumer le thé. Au Maroc, le thé à la menthe constitue une véritable institution nationale. En Algérie, en Égypte et au Liban, la menthe est largement utilisée dans les salades et les plats mijotés, apportant une fraîcheur qui contraste avec les épices plus puissantes.

Dans les cuisines méditerranéennes d'Espagne ou d'Italie, la menthe entre dans la composition de sauces et de plats aux herbes, souvent associée à l'ail, au romarin ou au basilic. Dans les



pays d'Europe du Nord, on la retrouve surtout dans les desserts, les confiseries ou les boissons rafraîchissantes d'été. Au Royaume-Uni, la menthe accompagne souvent l'agneau sous forme de sauce, tandis qu'en France elle parfume les salades, les sirops et les desserts glacés.

En Inde, elle est utilisée dans des sauces relevées, dans des boissons rafraîchissantes à base de yaourt ou de lait et dans des plats épicés où elle adoucit le piquant des piments. En Chine, elle entre parfois dans les infusions et dans certaines préparations de la médecine traditionnelle.

En cuisine, la menthe se marie particulièrement bien avec les légumes comme les pois, les concombres et les tomates, ainsi qu'avec les fruits comme le melon, l'ananas, le citron ou l'orange. Elle peut être ajoutée aux salades, aux soupes, aux plats de légumes, aux desserts ou aux boissons rafraîchissantes. Elle s'associe également très bien avec le yaourt ou le chocolat.

Composition chimique et bienfaits pour la santé

La menthe est riche en composés aromatiques, notamment en menthol, ainsi qu'en flavonoïdes, tanins, acides phénoliques, vitamines et minéraux. Cette richesse explique sa saveur caractéristique et ses propriétés bénéfiques pour la santé.

Le menthol donne à la menthe son odeur et sa sensation de fraîcheur. Il est largement utilisé dans les dentifrices et les bains de bouche car il contribue à lutter contre la mauvaise haleine et à maintenir la santé bucco-dentaire.

La menthe possède également des propriétés digestives. Les infusions de menthe sont souvent utilisées pour soulager les crampes intestinales, l'indigestion ou les ballonnements. Elle peut également aider à atténuer les symptômes du rhume, de la toux ou des maux de tête liés au stress. Une infusion de menthe consommée le soir peut contribuer à apaiser les tensions et favoriser le sommeil.

Toutefois, une consommation excessive peut provoquer chez certaines personnes des effets indésirables comme des troubles digestifs ou des réactions cutanées. Les huiles essentielles concentrées doivent être utilisées avec prudence, notamment chez les nourrissons, les jeunes enfants ou les femmes enceintes.

L'huile essentielle de menthe est également utilisée en application externe pour soulager certaines douleurs musculaires, les migraines ou les irritations cutanées.

La menthe possède une odeur mentholée agréable et trouve de nombreuses applications dans les industries alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques. Elle est largement utilisée dans les dentifrices, les crèmes, les shampoings et divers produits d'hygiène, les bonbons et les chewing-gums, pour ses propriétés rafraîchissantes et stimulantes.

La menthe verte en Tunisie

En Tunisie, le café (surtout le café turc) et le thé sont les deux boissons les plus consommées. Introduit relativement tard, le thé s'est progressivement imposé comme boisson rafraîchissante et comme symbole d'hospitalité et de convivialité. Certains préfèrent le thé noir, souvent très sucré, tandis que d'autres privilégient le thé vert, plus léger et plus rapide à préparer.

Pour la préparation du thé noir comme du thé vert, la menthe verte est presque incontournable. Elle apporte une dimension aromatique intense et une sensation de fraîcheur. Son parfum enrichit le profil olfactif du thé, atténue son amertume et transforme l'infusion en une boisson harmonieuse et agréable. Le thé vert à la menthe, que certaines familles préparent dès le matin ou après les repas, est un symbole fort de convivialité et d'accueil.

La menthe ne sert pas uniquement à parfumer le thé. En cuisine, elle est un ingrédient courant du quotidien. Son parfum frais s'accorde naturellement avec les produits méditerranéens comme l'huile d'olive, les légumes d'été, les poissons ou les céréales.

Elle parfume certains couscous, les plats de légumes et certaines préparations à base d'agneau. Dans la salade de tomates et de concombres, elle accompagne le persil et parfois la coriandre. Dans la salade méchouia, quelques feuilles finement hachées équilibrent la douceur des poivrons grillés et la force de l'ail.

On la retrouve également dans des desserts modernes, des sirops maison, des glaces ou des salades de fruits. Elle est aussi utilisée pour aromatiser l'eau ou certaines boissons rafraîchissantes comme le mojito.

La menthe est également appréciée comme remède digestif. Après un repas lourd, on prépare une infusion





de feuilles fraîches ou un thé vert à la menthe pour soulager ballonnements et crampes. Elle est aussi utilisée contre les nausées ou les troubles digestifs légers. En inhalation, la vapeur de menthe peut aider à dégager les voies respiratoires lors d'un rhume. Les feuilles froissées appliquées sur les tempes procurent un effet rafraîchissant en cas de maux de tête.

Perspectives en Tunisie

La culture de la menthe en Tunisie reste relativement marginale. De nombreuses familles en cultivent quelques pieds dans leur jardin ou sur leur balcon pour leur consommation personnelle. Certains agriculteurs en produisent à petite échelle, vendue fraîche en bottes sur les marchés ou aux cafés et restaurants. La menthe peut également être séchée et conditionnée en sachets ou en vrac, mais la transformation reste limitée.

Au Maroc, la menthe constitue une véritable filière agricole. Elle couvre environ 3 000 hectares pour une production annuelle estimée à plus de 85 000 tonnes, dont environ 6 000 tonnes sont exportées. Dans de bonnes conditions, les rendements peuvent atteindre 100 tonnes par hectare et par an. La production est souvent assurée par de petites exploitations avec des récoltes régulières grâce à l'irrigation. La menthe est vendue fraîche sur les marchés, mais aussi valorisée sous forme séchée ou transformée. Le Maroc est aujourd'hui le premier producteur et exportateur de menthe verte, mais aussi l'un des plus grands consommateurs, avec une consommation moyenne estimée à environ 1,7 kg par habitant et par an.

Cet exemple montre que la Tunisie possède un potentiel réel pour développer davantage cette culture. La menthe présente plusieurs avantages agronomiques et économiques. C'est une plante à cycle court qui peut

être récoltée plusieurs fois par an. Elle nécessite des surfaces modestes et s'intègre facilement dans les systèmes maraîchers irrigués. Elle mobilise également une main-d'œuvre importante pour la culture, la récolte et le conditionnement.

La demande intérieure est déjà forte (en considérant une consommation identique à celle des Marocains de 1,7 kg de menthe verte/habitant/an, le potentiel serait énorme, soit 20 000 tonnes/an, ce qui représente plus de 1 000 ha de culture). Les ménages, les cafés et les restaurants consomment quotidiennement de la menthe pour le thé et la cuisine. À l'échelle mondiale, la demande pour les plantes aromatiques est également en croissance.

Pour développer cette filière, il serait utile d'améliorer l'organisation de la production, de sélectionner des variétés adaptées, de maîtriser l'irrigation et la fertilisation et d'encadrer techniquement les agriculteurs. La structuration de circuits de commercialisation et le développement de la transformation sous forme de menthe séchée, d'infusions ou d'huiles essentielles pourraient également offrir des débouchés intéressants.

Plante modeste par sa taille mais riche par ses vertus, la menthe accompagne l'homme depuis des siècles. Elle incarne une tradition, une manière de vivre et un certain art de la convivialité. Symbole de fraîcheur et d'hospitalité, elle occupe une place particulière dans la culture culinaire et sociale.

En Tunisie, elle pourrait aussi devenir une petite filière agricole spécialisée, adaptée aux exploitations familiales, capable de créer de l'emploi et de générer davantage de valeur ajoutée. ■

R.B.



يفرح قلبك كل يوم
أكثر من 140

ثيقتكم فينا فخر لنا



J'aime



ELU PRODUIT DISTRIBUTEUR DE L'ANNÉE 2026

mahindra^{Rise}

PICKUP DC

4X4 OU 4X2



دعاك دهما كان الطريق

www.mahindra-tunisie.com

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

Appelez-nous au
70 130 130

Nous suivre



MAHINDRA TUNISIE

Hommage à...

Sadok Belaïd

Un juste

1939 - 2026

Sommaire

• Un héritage riche et inspirant
Mohamed Ennaceur

• Sadok, le juste
Francis Delpérée

• Pionnier des juristes-doyens...
Wahid Ferchichi

• Un homme de conviction, un intellectuel
et un citoyen engagé
Kalthoum Meziou Douraï

• Abrégé d'un fabuleux parcours
Fadhel Moussa

• Dans son sillage...
Slim Laghmani

• Témoignage et dialogue entre Philippe Noiret,
Bertrand Blier, Louis de Funès et Raymond Devos
Haykel Ben Mahfoudh

• Un professeur, un modèle...un ami
Lotfi Chedly

• Humanisme, culture, civilité
Ali Mezghani

• Un grand juriste, un patriote
Faouzia Charfi

• L'empreinte des maîtres
Sadok Chaabane

• Trois moments forts
Soukaina Bouraoui

• Ainsi naquit le projet ISET
Ridha Ferchiou

• L'architecte silencieux d'une réforme
qui a changé la Tunisie
Tahar Ben Lakhdar

■ Le président de la République Kais Saïed s'est rendu dimanche 8 mars 2026 au domicile du défunt Sadok Belaïd à Mornag, pour présenter ses condoléances à sa famille





Un héritage riche et inspirant

• Par Mohamed Ennaceur

Ancien président de l'Assemblée des représentants du peuple (2014-2019)
Président de la République par intérim (2019)

C'était à la fin des années 1940. Tous deux nous débarquions au Collège Sadiki, de nos villes natales : lui de Kalaa Kebira, moi d'El Jem, partagés par l'appréhension de l'inconnu et l'espoir de la réussite scolaire. A la rentrée de 1950-1951, les internes étaient transférés de La Kasbah à l'annexe de Sadiki à Khaznadar. Nous sommes devenus encore plus proches. Ces années-là scelleront entre Sadok Belaïd et moi une amitié solide, sincère et fidèle.

Nos destins croisés voudront que nos dernières rencontres soient des plus émouvantes : à son chevet à l'Hôpital militaire, début mars dernier, juste à la veille de son décès...

Depuis nos années de jeunesse, j'aimais en lui sa joie de vivre, son humour, son esprit fin. Sa vaste culture et son érudition sont impressionnantes. Laborieux, il était assidu à la tâche. Ingénieur, il cherchait sans cesse la solution. Sa gaité, sa bonne humeur et sa passion pour la musique rendaient sa compagnie très agréable.

J'ai toujours eu beaucoup d'admiration pour tout ce qu'il entreprenait. Un homme de valeurs et de convictions, une figure marquante de l'Université tunisienne.

En lui rendant hommage, je salue la mémoire d'un ami très proche et l'œuvre d'un juriste hors pair au large rayonnement international, qui lègue un héritage intellectuel riche et inspirant.

Sadok

Le juste



• Par Francis Delpérée

Ce n'est ni à Bruxelles, ni à Tunis que je rencontre, pour la première fois, Sadok Belaïd. C'est à Belgrade, dans l'ancienne Yougoslavie. Nous sommes en 1981. A ce moment-là, nous sommes quelques juristes à essayer de mettre sur pied une association scientifique qui réunisse les constitutionnalistes de tout continent. Il n'est pas besoin de dire que l'entreprise n'était pas aisée. Le mur de Berlin était encore debout et, dans une partie de l'Europe, les régimes communistes restaient de saison.

A Belgrade, je suis le seul Belge ; j'avais été envoyé en éclaireur pour mesurer autant que faire se peut le sérieux du projet. Sadok Belaïd, lui, faisait partie d'une forte délégation tunisienne. Avec à sa tête, le doyen Abdelfattah Amor. J'ai été vite adopté par mes collègues. Ce fut le début d'un long compagnonnage, pour ne pas dire d'une solide amitié.

Il est vrai que Sadok et moi partagions une même expérience. Nous avons fait une partie de nos études à Paris. L'un et l'autre, nous avons soutenu une thèse dans une salle de la vieille Université. Mieux encore, nos travaux doctoraux respectifs avaient été publiés, à quelques années de distance, à la Librairie générale de droit et de jurisprudence, le grand éditeur de la rue Soufflot. Lui, dans la "Bibliothèque de philosophie du droit", avec une préface de Michel Villey (1974), moi, dans la "Bibliothèque de droit public", avec une préface de Marcel Waline (1969).

Fidèle aux enseignements de son maître Charles Eisenmann et dans la ligne de la thèse qu'il a consacrée au "pouvoir créatif et normatif du juge", Sadok Belaïd a toujours cheminé sur une

ligne de crête entre la théorie générale de l'Etat et ses applications en droit constitutionnel. Il a été l'un des premiers, c'était il y a cinquante ans, à mettre en relief le rôle de la justice au cœur de l'Etat de droit et d'un système démocratique digne de ce nom.

Ces travaux ont reçu un large écho sur la scène juridique, nationale et internationale. Ils lui ont conféré le statut d'un sage dont l'érudition, la culture, le sens critique et l'imagination faisaient l'admiration de ses pairs, de ses disciples et de ses étudiants.

L'intelligence allait de pair avec la prudence, la nuance et le sens de la mesure. Elle n'excluait pas la fermeté et la sincérité. Elle ne fermait pas la porte au débat et, si nécessaire, à la joute politique.

Le doyen Belaïd sut faire usage de ces éminentes qualités à des moments délicats de la vie constitutionnelle de la Tunisie. En 2014 comme en 2022, il s'est assigné une règle de conduite : le respect du droit, celui des droits — de toute nature —, celui encore des valeurs démocratiques.

A ses yeux, la sagesse ne s'arrêtait pas aux portes des amphithéâtres universitaires. Le message était clair. Il demeure dans nos esprits et dans nos cœurs.

Sur les ruines de Carthage, il convient d'édifier la société politique de demain. ■

F.D

Membre effectif de l'Académie royale
de Belgique

Membre honoraire de la Chambre
des représentants et du Sénat de Belgique







• Par Wahid Ferchichi

Pionnier des juristes-doyens...

Si j'occupe aujourd'hui le poste de doyen de la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, c'est en quelque sorte grâce à la voie ouverte par le professeur Sadok Belaïd, qui fut le premier doyen juriste de la première faculté de Droit du pays, à savoir la faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis (Université El Manar), berceau de tous les autres établissements universitaires enseignant le droit.

Son décanat (1971-1977) a été marquant et même s'il n'a jamais dirigé la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis créée en 1987 (Université de Carthage), sa photo et sa biographie figurent en bonne place dans la galerie des doyen-ne-s de notre faculté... Or, ce décalage temporel entre 1977, fin du mandat du Pr Belaïd à la faculté de Droit de Tunis, et 1987, date du début du décanat du Pr Abdelfattah Amor à la faculté des Sciences juridiques de Tunis, est souvent intrigant, non seulement pour les étudiants, mais également pour les visiteurs qui s'attardent devant les portraits et prêtent attention aux indications manuscrites sous les images. Quelquefois, les plus curieux ou du moins les personnes ignorant la date de création de la FSJPS, posent la question : qui étaient les doyens de 1977 à 1987 ?

Au début pris de court, mais autant pour me rassurer moi-même qui ai réalisé mon cursus universitaire à la faculté de Droit de Tunis avant de faire le tour des établissements juridiques du pays en tant qu'enseignant itinérant, puis de me stabiliser à la FSJPS dont j'ai le grand honneur d'être aujourd'hui doyen par la volonté de mes pairs ; que pour expliciter cette anomalie apparente, j'ai rapidement eu recours à une petite subtilité de langage digne de mes maîtres, du moins j'ose l'espérer, en disant que Sadok Belaïd

était notre maître et surtout notre prédécesseur à tous et à toutes... Premier doyen de la première et unique faculté de droit en 1971, père spirituel de tous les juristes-doyens des autres facultés et instituts de droit et des sciences juridiques ayant vu le jour depuis : d'abord la faculté de Droit de Sousse en 1985, puis la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis en 1987, la faculté de Droit de Sfax en 1988, la faculté des Sciences juridiques, économiques et de Gestion de Jendouba en 1993...

Ainsi, nous, ses héritiers spirituels, nous réclamons toutes et tous de son enseignement et de sa tradition juridique de rigueur, de nuance et de connaissance éclairée du droit, tant tunisien que comparé ou international, dans une quête permanente de perfectionnement de l'outil juridique au service de la société qu'il est censé régir en justice et équité.

Sadok Belaïd, notre regretté doyen honoraire, restera à jamais le premier agrégé en droit public tunisien, accueilli en vainqueur par ses étudiants à l'aéroport de Tunis un certain jour de 1971.

Dans les pays de tradition orale, la mort d'un sage est vécue comme la disparition d'un monument. Pour nous, une page d'histoire se tourne, mais le Doyen Sadok Belaïd nous lègue ses travaux et son parcours, source féconde d'inspiration pour les nouvelles générations de juristes.

Que la peine de ses proches soit atténuée et que ce grand homme repose en paix. ■

W.H

Prof. Doyen de la faculté de Droit
et des Sciences politiques de Tunis,
Université de Carthage

Un homme de conviction, un intellectuel et un citoyen engagé




• Par Kalthoum Meziou Dourai

Des mots pour parler de Si Sadok ? Savoir, érudition, transmission, tout cela est bien connu. Si Sadok était un universitaire de haut niveau et un ancien doyen respecté de tous, il a consacré sa vie à l'Université et à la recherche et a formé des générations de juristes.

Je n'ai pas eu le privilège de suivre ses cours, il était professeur de droit public et j'étais privatiste. Il était Doyen de la Faculté de droit de Tunis – la seule faculté de droit à l'époque - et je n'étais qu'une simple étudiante préparant un troisième cycle. Devenue assistante, j'ai pu le côtoyer de plus près ; avec le temps, des relations amicales se sont installées entre sa famille et la mienne avec, de ma part, toujours une sorte de déférence à son égard. Car je découvrais d'autres aspects de sa personnalité. Si Sadok n'était pas seulement un enseignant ayant une haute idée de l'Université et de ce qu'elle devait représenter, il était bien plus que cela. Homme de culture dépassant de loin la discipline juridique, homme de conviction, intellectuel et citoyen engagé, Si Sadok avait des principes qu'il défendait haut et fort. Les débats auxquels il participait étaient toujours passionnants, maniant rigueur et fougue, il y ajoutait toujours de la bonne humeur et souvent une pointe d'humour qui permettait de détendre l'atmosphère.

Intellectuel et citoyen engagé, Si Sadok s'est toujours intéressé à la chose publique, il a joué un rôle important au ministère de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, il a été consultant juridique de certaines institutions comme la Ligue arabe ou l'Unesco, il s'est particulièrement illustré, après la révolution, affirmant avec force son attachement à la démocratie, à l'Etat de droit ainsi qu'au respect des libertés publiques et des droits fondamentaux.

Son intérêt pour les questions juridiques et politiques ne s'est jamais démenti. Préoccupé par l'évolution du monde actuel, il devait faire le 22 janvier 2026 à Beit el Hikma, dont il était membre, une conférence attendue par ses collègues, ses anciens étudiants et ses amis sur un thème d'une actualité brûlante : «*La rénovation du droit international public est-elle possible?*». Tous étaient désireux d'entendre son avis sur la question. En raison des intempéries et des inondations, la conférence a été reportée, elle devait être programmée après le Ramadan et les fêtes de l'aïd, mais le sort en a décidé autrement.

Si Sadok nous manque et continuera à nous manquer. 

K.M.D





رفاهية، راحة، وموقع مميز

نقترح عليكم مشروعنا الجديد الكائن بأريانة الصغرى - طريق رواد، وهو مشروع سكني راقٍ يجمع بين الجودة العالية، التصميم العصري، والموقع الاستراتيجي

شقق من نوع S+3 / S+2 / S+1

إقامة مؤمنة

مأوى سيارات

قرب من المدارس، المحلات، والمرافق الحيوية

استثمروا في عقار مضمون مع SIMPAR



29 921 009 - 29 921 011

simpar.tn



QNB, votre allié stratégique pour bâtir l'avenir.

QNB vous accompagne avec des solutions financières sur mesure et une expertise pointue pour concrétiser vos ambitions. Ensemble, nous construisons un avenir solide, durable et prospère.





• Par Fadhel Moussa

Abrégé d'un fabuleux parcours

Pour rendre hommage à une figure de la trempe du Doyen Sadok Belaïd, je vais dépasser l'éloge funèbre classique, pour témoigner à cette douloureuse occasion de ce qui caractérise l'homme, tel que je l'ai connu et approché. À l'université et ses environs d'abord, à la mer et son droit ensuite et à la res publica et sa constitution enfin.

A la faculté de Droit, des Sciences politiques et économiques de Tunis en 1971 a débarqué de France Sadok Belaïd, auréolé du prestigieux titre d'agrégé en droit public. Le nouveau haut gradé était ainsi paré de la légitimité universitaire qui justifie son intronisation comme doyen doublé de professeur. C'est en tant qu'étudiant de 4^e année de la licence puis du cycle doctoral de droit public et de sciences politiques que je l'ai découvert et connu. Assez vite, à la faveur de son charisme, il allait s'imposer, respecté et même craint. D'entrée il a annoncé la couleur : la rigueur, l'autorité, la supériorité, l'exigence. En tant qu'enseignant, c'était un donneur de leçons se détachant du schéma pédagogique classique de l'enseignement. Il mêlait la philosophie à la technique juridique et au normativisme kelsenien. Comme doyen et donc manager d'une institution, il était ambitieux et a fait progresser le cycle diplômant au-delà de la licence, lançant un troisième cycle de diplômes d'études supérieures, d'un doctorat d'Etat puis l'agrégation, tunisifiant ainsi tout le système d'enseignement et de recherche en droit. Il a veillé à l'encouragement des nouveaux jeunes diplômés par des bourses de recherche à l'étranger et les tâches d'enseignement. Cela a permis en parallèle le recrutement des candidats à l'enseignement par concours dans tous les grades. Il a aussi renforcé la recherche et les publications par la création du Centre d'études, de recherches et de publications (Cerp). Il était visionnaire et « fonceur » pour engager une réforme de l'enseignement du droit tirant profit de sa désignation dès 1971 à la tête de l'unique faculté de Droit du pays installée au campus universitaire de Tunis. En 1987, il a été, avec plusieurs autres collègues, fondateur d'une nouvelle faculté qui troquera le droit contre la science juridique accompagnée

des sciences politiques et sociales (Fsjpst). La variation de son patronyme sera accompagnée d'une variation de son enseignement par le renforcement des langues étrangères, l'ouverture sur l'enseignement de l'informatique juridique et la mise en place d'un régime particulier des études, de la pédagogie et des examens. Notre Doyen conservera à jamais le titre de 1^{er} Doyen de la fac du campus (Tunis I) et celle de la Fsjpst (Tunis II). La faculté des Sciences juridiques était considérée par ses fondateurs comme la vraie faculté de Droit et à ce titre, le portrait de Sadok Belaïd coiffera tous les autres portraits dans la galerie des doyens.

La mer et son droit. Il a été engagé dans plusieurs « chantiers » et de réformes gouvernementales ou d'accompagnement de dossiers et de contentieux devant la CIJ et dans le suivi des travaux de la 3^e conférence des Nations unies sur le droit de la mer à New York, Genève, Caracas jusqu'à l'épilogue à Mondego Bay. A cette occasion, il a organisé avec succès à la faculté un congrès régional des représentants officiels arabes pour coordonner les positions à la 3^e conférence des Nations unies sur le droit de la mer. Il a été en parallèle nommé co-agent représentant la Tunisie dans le contentieux tuniso-libyen sur la délimitation du plateau continental, coiffant une équipe de grands juristes et experts tunisiens et internationaux de grande renommée. Je l'ai côtoyé tout au long de ce parcours après avoir réalisé sous sa direction mon second mémoire de DES en science politique sur « la Tunisie et le droit de la mer ». J'ai ainsi vu ses capacités et compétences au niveau international, son savoir-faire remarquable et la confiance qu'il accordait aux jeunes assistants en les faisant participer à toutes ces activités.

Son œuvre constitutionnelle : de la théorie à la pratique

Son contact avec le constitutionalisme s'est cristallisé dès 1971 dans son cours de droit constitutionnel de première année baptisé « La démocratie participation », ce qui était d'une



grande originalité par rapport à ce qui était de coutume et codifié dans les manuels d'usage de la matière, ce qui était une gageure. Il a été ainsi un précurseur de ce qui sera retenu dans les constitutions modernes d'aujourd'hui sous la dénomination de « démocratie participative » comme modèle de gouvernance de l'Etat et de la société. Je me dois de rappeler aussi qu'il a été l'un des premiers à préparer un projet personnel d'une Constitution post-révolution dès 2011, dont le texte a été examiné avec d'autres par l'Assemblée nationale constituante, dès lors il faut bien relativiser le concept de la « feuille blanche » qui aurait été adopté par l'Assemblée. S'agissant de son investiture par le président de la République en 2022 à la tête d'une équipe de rédaction d'un projet de « constitution de la nouvelle république », la copie finale remise solennellement à temps a été pratiquement classée sans suite. Son ressentiment a été grand à l'idée que son tort a été de ne pas avoir joué le rôle d'un scribe de la république.

Il ne manquera pas de décrire ce procédé et de préciser que la copie soumise au référendum n'est nullement celle de la commission qu'il a présidée.

Un adepte de la méthode Horace, poète latin qui a théorisé le concept de l'utile dulci (joindre l'utile à l'agréable)

En effet, toutes les activités décrites, considérées plus qu'utiles par notre Doyen, ont été conduites avec beaucoup de professionnalisme, de sérieux et d'exigence et lui ont beaucoup coûté. Toutefois, il avait un jardin secret agréable. Il était un mélomane, passionné particulièrement de la musique classique dont il était un fin connaisseur et qu'il écoutait à satiété. C'est ainsi qu'en décembre 2013, sollicité par Nadi Bochra El Khair pour donner une conférence de son choix sur l'actualité politique, il leur a proposé : « Introduction à la musique classique occidentale » à un moment où l'intérêt était porté sur le projet de la nouvelle Constitution de 2014. Qu'à cela ne tienne car on ne refuse rien au Doyen. Dans un contrepoint magistral, le Doyen troquait les articles du projet de constitution contre les partitions de Bach et de Beethoven. Il a rappelé, dans une langue française étincelante, que la rigueur d'une symphonie est le miroir exact de la discipline républicaine. Pour lui, le grand juriste est, par essence, un musicien de la règle : il cherche l'accord parfait. La suite, c'était une circulation dans l'histoire de la musique classique pure qu'il maîtrisait et une leçon de son particularisme. Les assistants nombreux étaient stupéfaits et conquis, le débat était riche avec le Doyen comme chef d'orchestre.

En épilogue au vu de ces quelques souvenirs, apparaît une somme de qualités remarquables de notre illustre Doyen des doyens, qui est le qualificatif qui l'émeut le plus, et qui lui a collé jusqu'à la fin, non pas comme label formel d'une fonction mais comme attestation d'une grandeur substantielle d'un parcours fabuleux. Paix à son âme. ■

F.M



Dans son sillage...



• Par Slim Laghmani

Amphi I, impressionnant pour l'ancien élève du Lycée Khaznadar ! Deux niveaux, comble ! Plus de 1 300 étudiants inscrits en droit avec, en plus, les étudiants de l'ENA qui, cette année-là (1975-1976), assistaient avec nous au cours de droit constitutionnel. En face, debout sur l'estrade, maître des lieux, le prof nous examinait, détendu, un peu amusé même : le doyen Sadok Belaïd. Il ne pouvait savoir que seul son cours de droit constitutionnel avait réconcilié le frais bachelier que j'étais avec la filière juridique. Je voulais, au départ, "faire" philo (par inclination) ou science éco (par idéologie), je m'étais en fin de compte résolu "à faire" droit ... par réalisme ; mais, grâce à Sadok Belaïd, j'y prenais goût. C'est que le cours de droit constitutionnel du Doyen Belaïd, en plus d'être un spectacle, était, en vérité, un cours de philosophie politique et juridique. « Ah c'est ça, aussi, le droit ? mais c'est bien ! », s'était dit le jeune étudiant.

Il ne pouvait avoir qu'un vague souvenir de l'étudiant de DEA, assidu à son cours de droit international public. Une autre matière, mais la même manière et la même approche. Ce même recul par rapport à l'objet de connaissance qui avait retenu l'attention du jeune étudiant, intéressait désormais sérieusement l'apprenti chercheur. Publiciste oui, mais, dans le sillage du Doyen Belaïd, il aura une préférence pour le droit constitutionnel et le droit international : les deux branches les plus frêles du droit public, les plus exposées aux jeux du pouvoir, les plus susceptibles d'une approche philosophique donc.

Le jeune chercheur, désormais assistant et doctorant, hésitait. Il avait choisi de travailler, sous la direction de Yadh Ben Achour, sur le douloureux arrêt de la Cour internationale de justice rendu en 1982 dans l'affaire du plateau continental (Tunisie/ Jamahiriya arabe libyenne), mais, depuis quelque temps, il hésitait : pas assez philosophique à son goût ! Avant d'en parler à son directeur, il envoya une longue lettre au Doyen Belaïd qui était alors professeur invité aux États-Unis (John Hopkins et Princeton stp !). Un appel à l'aide en vérité. J'avais besoin de son opinion pour prendre la décision de laisser tomber le

plateau, aussi continental qu'il fût ! Mais allait-il se souvenir de moi ? Il me connaissait à peine et il était aux États-Unis, allons-donc ! J'oubliai donc assez rapidement ma lettre jusqu'au jour où je reçus la sienne, plus longue, savante et, en même temps, quasiment paternelle.

Ce n'est qu'à partir de son retour à Tunis, je fis, enfin, vraiment, sa connaissance. À son initiative et avec Soukaina Bouraoui, Sana Ben Achour et Hamadi Redissi, nous instituâmes un cercle de philosophie du droit. C'est ce cadre qui a permis la mutation de nos rapports, ce cercle fut rapidement un cercle d'ami(e)s. Durant l'été 1986-1987, je travaillais avec lui sur le programme d'enseignement de Tunis 2, comme on disait alors, et grand était notre bonheur d'introduire, dès la première année droit, un cours d'initiation à la philosophie du droit et de l'État. Il sera le premier à assurer ce cours et j'ai pris la suite, j'ai également pris sa suite dans l'enseignement du cours de droit international public. La filiation est évidente. Entretemps, le maître était devenu à la fois ami et parent, les familles se sont liées... pour la vie. J'ai eu bien de la chance et je ressens bien de la douleur aujourd'hui.

الله يرحمك وينعمك سي الصادق والله يصبر
علياء وسناء، بثينة وآمنة

Il me souvient d'une fin de soirée. Si Sadok me faisait écouter, sur un disque vinyle évidemment, la 9e symphonie de Gustav Mahler qu'il a composée après la mort de sa fille, interprétée par Claudio Abbado avec l'Orchestre philharmonique de Berlin. Sadok interprétait aussi : Abbado passait de la partition à la réalisation musicale et Si Sadok passait de la réalisation musicale aux mots, il me racontait la symphonie. Si Sadok connaissait de chaque grand musicien classique la meilleure œuvre et de chaque œuvre le meilleur interprète et de chaque interprète d'une œuvre la meilleure version. C'est peu dire qu'il était mélomane, je pensais l'être aussi, mais, depuis, je ne le pense plus.

Le grand mélomane était un grand juriste, un faiseur de système, cela n'est pas un hasard. Premier agrégé tunisien en droit, c'était en 1970, l'année même de la soutenance de sa thèse. Une thèse sur le «*pouvoir créateur et normatif du juge*» qui a fait date. A mon humble avis, deux auteurs contemporains font autorité dans ce champ : Michel Troper et Sadok Belaïd. Et le premier a rendu compte de la thèse du second dans la Revue internationale de droit comparé. Il en dit ceci : «*Ce qui compte, ce qui fait le très grand intérêt de cette démarche, c'est d'avoir esquissé une méthode d'explication originale dans notre discipline : celle des phénomènes juridiques par la structure du système juridique*» (1975, p. 958). Et un phénomène juridique est au système ce qu'une note de musique est à la symphonie.

« Islam et droit, une nouvelle lecture des versets prescriptifs du Coran » est l'autre ouvrage majeur du Doyen Belaïd. Le Doyen y adopte un point de vue interne : à partir d'une relecture et d'une exégèse renouvelée des versets prescriptifs (ayât al-ahkâm), il montre que la laïcité juridique n'est pas étrangère à la foi musulmane et qu'à bien lire le Texte, on voit aisément qu'il porte à l'action, à l'innovation, à la création non à la tradition et à l'imitation : « Le Coran n'a dit nulle part qu'il a entendu apporter aux musulmans un code de droit définitif et obligatoire, au même titre que les règles qu'il a instituées en matière culturelle et religieuse ». Sadok Belaïd était résolument moderniste.

Homme de droit, Sadok Belaïd fut aussi un homme d'État, un serviteur de l'État tunisien.

Il le fut en tant que Doyen de la faculté de Droit et des Sciences économiques de Tunis. C'est sous son décanat que s'est réellement constituée la faculté avec le développement de sa bibliothèque qui est devenue, sous son décanat, la première d'Afrique ; avec l'introduction des études doctorales et l'institution d'un concours d'agrégation tunisien. Le Doyen Sadok Belaïd a servi la cause de la tunisification de l'enseignement supérieur.

Il fut un serviteur de l'État tunisien en tant que coagent et conseil de l'État tunisien dans l'affaire du plateau continental, affaire qui fut un grand échec non pas de Sadok Belaïd, mais de la Cour internationale de justice, échec que la Cour reconnaîtra à demi-mots dans sa jurisprudence postérieure et qu'elle dépassera.

Il le fut aussi en tant que conseil de feu Mohamed Charfi, alors ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en tant que chargé de la mission de coordination de la réforme de l'enseignement supérieur.

Mohamed Charfi témoigne : «*Sadok Belaïd n'a pas aidé seulement à la préparation préliminaire et à la conception ; il a participé aussi à la mise en œuvre*».

Il le fut également après la révolution de 2010-2011 en se mettant au service de trois causes : celle de la laïcité de l'État, celle de l'effectivité du droit et des droits, notamment par le renforcement de la justice administrative et constitutionnelle, et celle d'un État libéral respectueux des valeurs de la modernité.

En servant l'État, Sadok Belaïd n'a jamais servi autre chose que ses propres principes et ses propres idées, mais, cela, dans le cas de Si Sadok comme dans d'autres cas, les petites gens ne peuvent le comprendre et Dieu ! qu'ils sont nombreux les « petites gens ».

À Dieu Si Sadok. ■

S.I



Témoignage et dialogue entre Philippe Noiret, Bertrand Blier, Louis de Funès et Raymond Devos



• Par Haykel Ben Mahfoudh

Témoignage

Les images fusent et les souvenirs se précipitent en parlant du Doyen Sadok Belaïd. Je les garde précieusement depuis le jour où j'ai ouvert les yeux dans ce monde et découvert qu'en plus des oncles et tantes que j'avais du côté de ma mère et de mon père, d'autres en faisaient déjà partie, non sans ma grande surprise et satisfaction. Ainsi, j'avais un Am Sadok, un Am Azouz, et bien d'autres, et surtout une Tata Alia (qui, pour nous, est notre marraine). Avec maman, elles formaient un duo d'affection et de résistance aux chocs de la vie que ni les épreuves ni les contrecoups n'ont pu éloigner.

Le Am (« عَمَّ ») constituait une sorte d'appellation d'origine contrôlée ; une forme de respect et de déférence de l'époque que l'on devait aux personnes proches qui faisaient partie, d'une manière ou d'une autre, de la famille. Mon père et lui étaient liés à jamais par l'amitié et la fraternité indéfectibles.

Nos chemins se sont très tôt croisés. Petit enfant de quatre ans, je garde toujours ce souvenir très vif de moi dans ses bras, montant les escaliers de l'hôpital d'enfants de Bab Saadoun, criant au personnel son identité et sa fonction (Sadok Belaïd, doyen de la Faculté de droit de Tunis), et appelant d'urgence la présence du staff médical pour me venir en aide. Seul un enfant rescapé de cet épisode peut savoir la profondeur et l'importance de ce moment : je suis revenu à la vie !

Je pourrais vous parler longtemps, comme le feraient bien d'autres, de notre voisinage entre Carnoy et l'Ariana, ou des coulisses de nos vies à Sebbalet Mornag – le Mornag d'aujourd'hui. Il était l'instigateur de notre migration à rebours de la ville vers les vergers de Mornag, à 16 km de Tunis. Il était le Baron de ce lieu qui lui était

cher, autant que Kalâa Kebira, sa ville natale ; et ce n'est pas un hasard si le quartier où il habite porte son nom depuis les années quatre-vingt. De cette époque, j'ai des souvenirs d'enfance des discussions – parfois enflammées, parfois taquines – entre lui et mon père. Les deux étaient complices et se complétaient d'une certaine manière, mon père avec son sens politique aiguisé et lui avec sa capacité à monter des projets. Ils l'étaient certainement depuis l'avis juridique rédigé à l'attention de feu Hédi Nouira, Premier ministre du président Bourguiba, pour mettre en échec sur des bases constitutionnelles l'accord d'union entre la Tunisie et la Libye, qui fut signé à Djerba en 1974. Plus tard, vers la fin des années deux mille, alors que nous étions tous les deux pris dans un dossier de consultation juridique (affaire MZ) – à son instigation comme à l'accoutumée – il me sortit le document authentique de cette fameuse consultation pour me demander si je reconnaissais l'écriture. Ô que je la reconnaissais ! Il gardait le document précieusement ; il était loyal dans l'amitié. Le départ de papa l'a beaucoup affecté ; je m'en souviens très bien.

Ses histoires, ou devrais-je dire les petites histoires, n'en finissaient pas avec lui, avec son calme légendaire, sa bienveillance profonde, son sens critique affûté adossé à son esprit taquin ; il disposait de plus d'un tour dans son chapeau, pour ainsi dire. Tel un magicien, il savait réinventer le monde et transformer les réalités les plus complexes en des projets grandioses. Il avait incomparablement ce don-là. Il était un fin stratège de ce point de vue et savait mener ses batailles jusqu'au bout, bon gré mal gré.

Il vous aurait certainement conté l'histoire de la construction de la faculté de droit de Tunis (la faculté mère), sinon ses premiers moments au ministère des Finances avant de partir à Paris préparer sa thèse de doctorat, ou bien d'autres aventures, à l'époque où il était doyen de la

faculté de droit, des sciences politiques et économiques de Tunis, dignes d'un metteur en scène du théâtre de boulevard – genre qu'il appréciait par ailleurs. Les anecdotes n'en finissaient pas avec lui.

Pour des raisons familiales, nous quittâmes Mornag pour venir nous installer à Tunis. Quelques années plus tard, je fis mon entrée à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, où le professeur Belaïd enseignait désormais. Nous devions l'avoir en première année pour le cours de philosophie du droit et de l'État, matière qu'il avait lancée avec d'autres enseignants, sauf que, cette année-là, il avait cédé le cours à M. Slim Laghmani. Le court moment de passation du témoin entre le maître et son successeur, auquel nous autres étudiants avons assisté, restera à jamais gravé dans ma mémoire, et même au-delà, tant il marquait la sacralité du savoir, le respect des traditions institutionnelles et l'affection qu'avait le senior pour son jeune collègue, que j'aurais plus tard la chance d'avoir comme directeur de thèse.

Connaissant déjà le personnage, je n'ai eu l'occasion de découvrir l'enseignant que quelques années plus tard, lorsque je suis allé le voir pour qu'il m'encadre dans mon projet de mémoire de DEA. Mon idée était de lui proposer de travailler sur un sujet de mémoire consacré aux concessions pétrolières ; il m'en détourna pour me proposer un sujet de droit comparé sur le phénomène associatif en Tunisie et au Maroc. Aïe ! Quel sujet et quel choix ! Ce furent des moments interminables de labeur, d'exigence et d'extrême rigueur, où j'apprenais dans l'appréhension de décevoir et la détermination de relever le défi, sous l'œil particulièrement vigilant du maître : il filtrait tout, et rien ne lui échappait. J'avais cru avoir exploré toutes les facettes du sujet ; non, il fallait aller chercher plus, davantage et encore plus loin. J'ai beaucoup appris, d'autant plus que j'étais parmi les derniers privilégiés à l'avoir eu comme encadrant de mémoire de recherche. Cette première expérience nous a rapprochés.

À la fin de ma thèse de doctorat, j'avais eu la chance, et aussi le privilège, de l'avoir comme président du jury de ma soutenance. Respectueux de la tradition universitaire, je suis allé lui remettre une copie du manuscrit à son domicile à Mornag, un mois de juillet de l'année 2005. Il en fut ravi. Le jour de la soutenance, il fut un président de rêve : attentif, bienveillant, sachant apprécier et valoriser l'effort du jeune chercheur... qu'il avait mis sur les rails quelques années plus tôt.

Depuis, il m'avait en quelque sorte pris sous son aile, en me faisant confiance dans quelques affaires juridiques, dont certaines étaient politiquement sensibles et que d'aucuns ne voulaient risquer de prendre. Ce fut la période où il venait de prendre sa retraite de l'enseignement supérieur et où je préparais mon agrégation tout en exerçant la profession d'avocat. Les déplacements à Sousse, l'affaire de l'ULT, les longues et riches séances de travail, aussi bien dans mon cabinet que chez lui, même les dimanches matin, ressemblaient à de véritables orgies intellectuelles, constamment agrémentées de petites anecdotes, de « petits » encas, comme il disait, et surtout de dialectiques nourrissantes entre le penseur du droit et le praticien aguerri que je suis devenu.

L'affaire du chèque de AD fut un épisode parmi d'autres, où il adorait s'adonner à plusieurs rôles : tantôt celui de l'avocat, tantôt celui du procureur, tantôt encore celui de l'expert en graphologie ou du juge, pour élucider la vérité, dès lors qu'il en était convaincu. Il ne voulait pas plaider, par respect et retenue, mais savait porter l'estocade, comme on dit. Le jour où nous déposâmes les mémoires en appel, nous fûmes tous libérés, comme le fut Paris après en avoir été outragé, martyrisé, pour paraphraser le général de Gaulle.

Il fallait constamment le challenger, pousser le raisonnement à fond, avoir le sens du détail et de la réplique, et surtout la maîtrise de l'esprit des lois, et pas uniquement des règles de droit. Fort heureusement, j'étais à bonne école pour répondre à ses « quintuples » exigences. Vous auriez surtout tort de croire que, parce qu'il était publiciste, le droit privé lui aurait été étranger : c'était un pur théoricien du droit et avait cette force de transcender les champs disciplinaires voûtés, portés par la puissance du travail et la rigueur du raisonnement.

Entre-temps, je préparais mon concours d'agrégation et, en tant qu'agrégatif, je devais évidemment m'adonner à l'incontournable — et marathonnique — exercice des leçons de préparation. Sur neuf leçons de droit international, j'en avais fait trois avec lui, dont une qui restera dans mes annales personnelles. Ce jour-là, et comme le veut la tradition, je devais récupérer le sujet de la leçon soit en main propre, soit au secrétariat du décanat de la faculté, à l'heure indiquée. Contre toute attente, je reçois un appel téléphonique du doyen Belaïd, m'annonçant le sujet sur un ton très solennel et m'indiquant que je devais me présenter chez lui à 17 h précises pour le passage oral.

Ses sujets étaient différents des autres – ma collègue et amie Souhayma Ben Achour, camarade de loge, en était témoin -; il y avait de la recherche, de l'originalité, et il s'ingéniait à les rendre tout aussi complexes que solubles, bien sûr à sa manière. On ne cessait d'apprendre à ses côtés. Ce jour-là, j'ai dû écouter ma préparation d'une heure pour faire le déplacement jusqu'à chez lui et passer d'abord la leçon, afin de rendre la soirée plus agréable par la suite. Nous étions choyés.

L'année 2011 nous remit en selle, à trois — lui, l'actuel président de la République et moi-même — cette fois-ci, puisqu'il nous avait en quelque sorte assignés à résidence pour élaborer un projet de Constitution et une proposition de loi électorale en vue de l'élection d'une Assemblée nationale constituante. Il était plus que jamais déterminé à mener ce projet à son terme, et il y croyait dur comme fer. J'avais en tête d'autres voies à poursuivre et je ne voulais pas trop m'enfoncer dans le politique.

Quelques années plus tard, alors que nous étions sur la route de Sousse pour rejoindre d'autres collègues, nous eûmes une discussion franche et très amicale sur mes projets, mes choix, l'engagement dans la vie publique et le sens que je voulais donner à ma vie. Le monument Belaïd n'était pas inaccessible, contre toute apparence ; pour moi, j'avais cette facilité de lui parler, de lui dire les choses, de partager avec lui mes histoires et mes confidences, car, tout simplement, il m'avait ouvert sa voie et son cœur pour me laisser entrer dans son univers. Nous ne parlions pas que de droit ou de politique, mais aussi de cinéma, de musique, de littérature, d'opéra, de peinture, de gastronomie et de voyages. Athènes nous a réunis une fois... Un autre souvenir que je garde aussi précieusement que les parties d'échecs que nous jouions ensemble un été 1982, à Chott Meriem.

En 2022, je quittais la Tunisie ; je suivais ses prises de position et son engagement sur la scène politico-constitutionnelle à travers les médias. Je n'avais qu'un souhait : qu'il prenne de la distance. Enfin, ce n'était ni dans sa nature ni dans son tempérament.

Son œuvre est colossale, et son héritage continue de rayonner par la densité de sa pensée et l'infinie intelligence de son regard auprès de tous ceux que le droit, la philosophie, l'histoire, la religion et l'exigence intellectuelle continuent d'inspirer. Il n'avait guère de patience pour l'oubli, la superficialité ou les approximations de

ceux qui prétendent parler du droit et de la pensée sans en partager l'exigence.

Je fus très content et particulièrement touché lorsqu'il m'appela pour me féliciter à l'occasion de mon élection à la CPI ; il m'exprima sa fierté et sa joie, et me donna sa bénédiction, tel un père à son fils. Je l'ai revu quelque temps après, jusqu'au mois de juin 2025 ; je comptais lui rendre visite à l'occasion de mon prochain séjour à Tunis pour lui remettre une chose qu'il m'avait demandée et que je lui avais promise.

Pendant toutes ces années-là, je n'ai jamais cessé de penser à lui, que ce soit en famille, avec les siens qui me sont très proches, avec des amis et des connaissances communes, ou encore dans les moments de solitude. Pour moi, il fut — et il le restera à jamais — un repère de justesse, un peseur hors pair et un amoureux de la vie.

Il n'aurait pas aimé un « hommage » sans une note d'humour, et encore moins dans la platitude formelle des oraisons ; il était différent et authentique. Il fallait lui parler dans sa langue, le surprendre et l'intéresser. Alors, pour lui parler comme il aurait aimé qu'on le fasse, j'ai imaginé ce dialogue.

Dialogue imaginaire : Autour de Sadok Belaïd

Philippe Noiret (calmement, avec cette gravité douce qui lui est propre)

- Il y a des hommes qui parlent du droit... et puis il y a ceux qui le pensent. Sadok Belaïd était de ceux-là. Un homme pour qui les principes n'étaient pas des mots, mais des repères pour traverser l'histoire.

Bertrand Blier (souriant, un peu ironique)

- Oui, enfin... penser le droit dans un pays qui cherche encore son équilibre, c'est presque un acte de provocation. Il fallait une certaine liberté d'esprit... et peut-être un peu d'obstination.

Louis de Funès (s'emportant avec vivacité)

- Mais évidemment ! Parce que tout le monde parle, tout le monde crie, tout le monde veut avoir raison... et au milieu de ça, il faut quelqu'un qui dise : « *un instant! Le droit, c'est sérieux !* »



Noiret

- Ce qui frappait chez lui, c'était cette fidélité à une idée simple et exigeante : celle d'un État fondé sur la raison et sur la loi.

Blier

- Une idée simple... mais pas si simple à défendre. Surtout quand les passions politiques prennent toute la place.

De Funès (gesticulant)

- Ah ça, les passions ! Tout le monde en a ! Mais le droit, lui, il doit rester droit ! Sinon, c'est la pagaille !
Noiret (avec un sourire tranquille)

- Peut-être est-ce cela, finalement, la marque des vrais juristes : rappeler, au milieu du tumulte, que les institutions sont faites pour durer plus longtemps que nos querelles.

Blier

- Et qu'un peu de lucidité n'a jamais fait de mal à personne.
De Funès
- Exactement ! Parce qu'un pays sans juristes sérieux... c'est comme une comédie sans scénario !

Noiret

- Alors disons-le simplement : Sadok Belaïd aura été l'un de ces esprits qui rappellent qu'au-delà des circons-

tances, il existe une exigence — celle de la raison, de la loi et de la dignité de l'État.

Soudain, un soupir long et profond s'élève du fond de la pièce, porté par les accents de la Symphonie fantastique de Berlioz — œuvre que le doyen aimait bien. Dans l'ombre, Raymond Devos qui ronronne doucement:

Raymond Devos

- Feu, dites-vous?

Le feu, c'est étrange.

Quand on dit : « Il y a le feu ! », tout le monde court.

Mais quand on dit : « Il est feu... », plus personne ne bouge.

*Dans un cas, ça brûle.
Dans l'autre, c'est déjà consumé.
Alors je me suis dit :
le feu qui brûle passe...
et le feu qui est passé reste.
Parce qu'une flamme, ça s'éteint vite.
Mais un « feu untel », ça dure longtemps.
Finalement, le feu est très universel :
il finit toujours par nous mettre...
sur un pied d'égalité.
Les vivants disent : « Allumez le feu ! »
Et les autres répondent :
« Merci... il nous éclaire déjà ». ■*

H.B.M





• Par Lotfi Chedly

Un professeur, un modèle...un ami

Le 7 mars 2026, avec le décès du doyen Sadok Belaïd, la Tunisie a perdu un «*grand juriste*», un «*authentique universitaire*», et moi j'ai perdu le «*doyen des doyens*», un professeur, un modèle... un ami.

I- La Tunisie a perdu un «*grand juriste*» et un authentique universitaire

Ces qualités indiscutables du doyen Sadok Belaïd ne sont pas dues seulement au fait qu'il est l'auteur d'une thèse, publiée en France, qui fait toujours honneur à ses compatriotes en étant la référence sur le rôle créateur et normatif par le juge du droit. Ce n'est pas uniquement dû au fait qu'il a été le premier agrégé de droit public et de sciences politiques. Ce n'est pas uniquement dû non plus à sa grande carrière comme Professeur de droit à la faculté de Droit et des Sciences politiques et économiques de Tunis, puis à la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, ou en tant que doyen, dans les années de construction du pays et de l'Université tunisienne, de 1971 à 1977, ou en tant que professeur invité et conférencier dans de nombreuses universités étrangères (France, Angleterre, États-Unis d'Amérique, Algérie, Koweït, Maroc, etc.), ou encore suite aux hautes charges qu'il a occupées tout au long de sa carrière au niveau national, régional et international, telles que membre de la Cour de justice de l'UMA, consultant juridique auprès de l'Unesco, de la Ligue des États arabes ou encore à la Conférence sur le droit de la mer, ou en tant que conseiller du gouvernement tunisien auprès de la CIJ, dans l'affaire du plateau continental entre la Tunisie et la Libye ; ou encore en tant que coordinateur du programme de réforme de l'enseignement supérieur de Tunisie, conseiller auprès du ministre de l'Éducation nationale, ou encore en tant que président coordinateur de la Commission nationale

consultative chargée en 2022 d'élaborer un projet de Constitution pour la «*Nouvelle République*».

Ce n'est pas non plus dû au fait qu'il était membre des plus prestigieuses associations ou institutions nationales et internationales académiques, telles que l'Association tunisienne de droit constitutionnel ou l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts, Beït al-Hikma. Ce ne sont pas non plus ses excellentes publications scientifiques (ouvrages, articles ou séminaires) ni ses nombreux cours qui justifient à eux seuls qu'il soit qualifié de «*grand juriste* » et d'«*authentique universitaire*».

La brillante carrière de juriste et d'universitaire du doyen Sadok Belaïd est connue, mais là n'est pas l'essentiel...Le grand juriste est la somme de tout cela, mais il a un «*plus*»... Comme l'a écrit Philippe Malaurie : «*Aucun des grands juristes n'a été positiviste ; aucun n'a estimé que sa mission était de décrire et d'expliquer le droit, que "la loi c'est la loi", un point c'est tout. Cette fonction, c'est celle des petits juristes et des laborieux... Le grand juriste est celui qui a la soif de la justice, l'horreur des injustices et qu'anime le ferment de la foi.*» C'est exactement ce qu'était le doyen Belaïd. Il a toujours combattu les injustices, d'où qu'elles viennent, défendu les droits de l'homme, du citoyen, la démocratie, l'Etat de droit et le droit des peuples...

N'eût été sa dernière maladie, il avait programmé d'intervenir à Beït al-Hikma le 22 janvier 2026 sur le thème «*La rénovation du droit international public est-elle possible ?*». Une intervention d'actualité brûlante, tant le droit international est bafoué ces derniers temps, par tant d'injustices... justifiées par des philosophes tels que l'ancien ministre français de l'Éducation Luc Ferry pour lequel : «*Le droit interna-*

tional, c'est formidable entre nations respectables... mais avec des voyous criminels, l'appel au droit international non seulement c'est une plaisanterie, c'est une absurdité.» Des propos qui rappellent la distinction entre nations civilisées et nations non civilisées, et qui ont malheureusement justifié tout au long de l'histoire le colonialisme avec toutes ses dérives et tous ses crimes...

Le doyen Belaïd était l'antithèse de ces thèses racistes... un grand juriste face à l'injustice... Un des derniers épisodes de sa vie bien remplie a été de défendre ce qu'il considérait comme le socle de l'État de droit, en désavouant sa paternité de la Constitution de 2022. Un épisode remarquablement rappelé par notre ami et collègue Hatem M'rad... Seul un grand juriste comme le doyen Belaïd avait le courage de dire «non». L'histoire ne l'oubliera pas, quelles que soient nos appréciations du texte constitutionnel en question...

«Grand juriste», le doyen Belaïd était aussi un authentique universitaire... au sens que définit le doyen Farhat Horchani lorsqu'il considère «que le vrai universitaire ne joue pas, ne compose pas, ne fait pas de compromis sur les principes, ne négocie pas son âme et sa raison d'être. Il est la conscience de son peuple et de son pays.»

Le doyen Belaïd n'a jamais fait défaut lorsque son pays a eu besoin de lui. Il a toujours fait de son mieux, surtout en défendant la Tunisie devant les instances judiciaires internationales avec compétence et abnégation, même si les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des espérances et des efforts. Les Tunisiens n'oublieront jamais son rôle après la fuite de Ben Ali le 14 janvier 2011. Son intervention sur la chaîne Al Jazeera a été déterminante pour corriger la trajectoire institutionnelle de la Tunisie, alors que le Premier ministre de l'époque, Monsieur Mohamed Ghannouchi, annonçait qu'il assurait l'intérim sur le fondement de l'article 56 de la Constitution de 1959, article qui ne concerne pourtant que l'empêchement temporaire, le doyen Sadok Belaïd intervient pour contester haut et fort cette lecture : la fuite de Ben Ali est bien un empêchement définitif et non une absence provisoire. Cette dénonciation a conduit le Conseil constitutionnel, dès le lendemain, à constater la vacance définitive de la présidence et à rétablir une légalité constitutionnelle, évitant ainsi le pire au pays.

Outre ces considérations objectives schématiquement et rapidement rappelées, la perte du doyen Belaïd est pour moi la perte d'un professeur, du «doyen des doyens» et d'un ami.

II- La perte pour moi d'un professeur, du «doyen des doyens» et d'un ami...

Il est très pénible pour l'auteur de ces lignes d'écrire ce petit témoignage pour répondre à la demande amicale de Monsieur Taoufik Habaïb.

Que de souvenirs remontent à la surface lorsque j'écris ces lignes ! D'abord, le souvenir d'une immense chance d'avoir été un étudiant de la deuxième promotion de la faculté des Sciences juridiques, d'avoir eu en première année de la maîtrise en sciences juridiques des maîtres de pensée tels que le doyen Abdelfattah Amor en droit constitutionnel, Mohamed Charfi en introduction à l'étude du droit, Farouk Mechri en droit civil comparé, ou encore les doyens Yadh Ben Achour et Sadok Belaïd en initiation à la philosophie du droit, à côté d'autres Professeurs exceptionnels que je ne peux ici tous les citer...

L'auteur de ces lignes, en se rappelant ces enseignants, ne peut que se remémorer les vers d'Ahmed Chawki :

«Lève-toi pour le maître et rends-lui hommage, le maître a failli être un prophète.»

قُمْ لِلْمُعَلِّمِ وَفِيهِ التَّبَجِيلَا
كَادَ الْمُعَلِّمُ أَنْ يَكُونَ رَسُولَا

L'apport du doyen Belaïd ne s'est pas arrêté pour moi au stade de cette initiation, ô combien importante ! J'ai eu la chance de l'avoir ensuite en première année de DEA de droit économique et des affaires. C'était pour le cours de philosophie du droit, un cours précieux, disparu malheureusement avec le système L.M.D., cours où il y avait des discussions très approfondies qui restent gravées à jamais dans la mémoire du juriste que je suis devenu. Je me souviens en particulier d'une discussion que j'ai eue avec lui concernant le positivisme juridique, où j'essayais de défendre le point de vue positiviste... et où il m'a expliqué, avec sa méthode unique, en s'adressant à moi par l'expression : «Monsieur le positiviste», qu'au-dessus des lois positives, il existe des principes immuables que le droit positif doit respecter, notamment liés



aux droits de l'homme... Il ajoutait qu'il n'y avait pas plus dangereux qu'un juriste purement positiviste qui appliquerait la loi froidement, sans la soumettre à un examen de conscience. Cette discussion m'a bouleversé et fait évoluer, à tel point que j'ai défendu, quelques années après, le point de vue contraire dans ma thèse de doctorat, en estimant qu'il existe des principes d'ordre public transnational que l'arbitre du commerce international doit garder et respecter.


J'ai eu là aussi l'immense privilège de l'avoir comme membre de mon jury de thèse, aux côtés d'autres éminents professeurs : Mohamed Charfi, Ali Mezghani, Philippe Fouchard et la doyenne Kalthoum Meziou. Je me souviens, comme si c'était hier, de cette soutenance qui date de plus d'un quart de siècle...

À partir de là, et petit à petit, je suis devenu le collègue, voire l'ami du doyen Belaïd. Il était toujours là tout au long de ma carrière, discret mais très efficace. Ses conseils étaient précieux avant le concours d'agrégation. Son encouragement a pesé dans ma décision de me présenter au décanat en 2014. Sa présence à la Faculté était précieuse pour moi et pour tous les collègues, en particulier aux moments difficiles... Le doyen Belaïd a toujours en effet été disponible pour la Faculté et pour l'Université. Il n'a jamais dit non lorsqu'on

le sollicitait pour intervenir dans des colloques ou pour faire partie, en tant que professeur émérite, de tel jury ou de telle commission.

En tant que doyen de la Faculté, j'avais toujours le souvenir de mes prédécesseurs, notamment notre doyen disparu Abdelfettah Amor, et le sentiment que j'avais l'appui de mes illustres devanciers : les doyens Sadok Belaïd, Yadh Ben Achour, Kalthoum Meziou, Mohamed Salah Ben Aïssa et Fadhel Moussa... Ils ont été un guide pour moi lorsque j'étais doyen. En tant qu'anciens doyens, ils le sont encore aujourd'hui dans mon comportement avec mes collègues qui m'ont succédé dans ces responsabilités, Madame la doyenne Neila Chaabane et Monsieur le doyen Wahid Ferchichi...

Le souvenir du doyen Belaïd restera à jamais gravé dans ma mémoire. Dans la vie, on a parfois la chance de faire des rencontres décisives, mais on a aussi le regret de perdre ces personnes rencontrées au cours d'un chemin que la vie rend toujours éphémère...

Adieu mon Professeur... Adieu mon ami... 

LC

Professeur à la faculté des Sciences juridiques,
politiques et sociales de Tunis
Ancien Doyen

Humanisme, culture, civilité

• Par Ali Mezghani

Sadok Belaïd : le doyen, l'universitaire-intellectuel, la personne et l'ami. Trois figures inséparables qui donnent et font l'unité et la plénitude de l'homme. Cet ordre est celui d'une triple rencontre, chacune de ces figures se dévoilant, non pas brutalement d'un coup, mais successivement au fil du temps et de la connaissance mutuelle. Une accumulation et non une séparation.

Nouvel agrégé, premier Tunisien dans le temps, il débarque d'ailleurs, de Paris. Propulsé doyen puisque le prédécesseur est nommé ministre. L'universitaire se fait sans contradiction, gestionnaire. Non pas administrateur puisqu'il s'est fait, dans la direction de la faculté de Droit et des Sciences économiques, une politique. Parce qu'il avait une politique : développer dans l'excellence l'enseignement supérieur, en droit et en économie. Mais si une politique se dessine et se pense, elle peut aussi se heurter au réel et le heurter. Le peuple étudiant de l'époque, sans forcément être hostile, lui était indifférent pris par et dans l'élan du mouvement démocratique de février 1972. Sadok Belaïd de son côté était pris dans et par l'élan de son projet. Deux passions qui se sont télescopées. Deux excès qui se sont confrontés. Mais qui peut oublier les conditions réunies pour l'enseignement et la recherche : une bibliothèque, toujours actualisée, des journaux nationaux et internationaux à disposition sans restriction, y compris pour les étudiants, la mise en place d'un troisième cycle (DES et doctorat) soutenu par la présence permanente et donc significative de professeurs français du meilleur niveau, sans compter les professeurs invités, notamment des pays maghrébins, et l'organisation d'un concours d'agrégation rigoureux, pour ne parler que des plus saillantes des réalisations.

L'année 1977 marque la fin du pouvoir direct, mais pas celui du désengagement. Les professeurs coopérants sont alors remerciés par le ministre de l'époque pour les besoins de l'enfermement sur soi. Le doyen reprend seulement sa robe de professeur. La production reprend ses droits dans le sillage d'une thèse soutenue auparavant, la première qui engage le débat théorique et philosophique. L'élévation intellectuelle de l'« Essai sur le pouvoir créateur et normatif du juge » n'est pas le signe d'une déconnexion de la réalité. Mais son livre sur « *Islam et Droit – une nouvelle lecture des versets prescriptifs* » - est une descente dans

les impondérables du religieux mais dont il est sorti à peu près indemne. Le souci de la science est resté prééminent et la quête de l'excellence universitaire toujours présente. En témoigne le rôle actif qui était le sien dans la création de la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (Fsjps), Tunis II.

L'intérêt pour la res publica prend seulement d'autres formes, se mettant à la disposition du ministère de l'Éducation, pour les grands projets, s'impliquant activement dans les sociétés savantes, et par la suite s'engageant dans l'action politique directe dont sa participation à l'instance de la révolution et notamment la rédaction avortée d'un projet de nouvelle constitution. Sadok Belaïd, un peu contre nature, a pris des risques diversement appréciés.

Les controverses que l'homme public pouvait soulever n'ont pas à être et ne sont pas quand il s'agit de l'enseignant et du savant, elles s'effacent quand c'est l'homme privé qui se donne à voir. Ceux qui l'ont connu en privé savent sa sensibilité, connaissent l'importance qu'avaient pour lui sa femme, Alia, toujours attentionnée et intéressée, et ses trois filles. L'une d'elles, Sana, est juriste, à son image, mais délestée de l'université; les deux autres, Boutheina et Emna, sont allées s'abreuver à d'autres sources, le design pour l'une et la biotechnologie médicale pour l'autre. Rien qui se rapporte au droit. Elles se sont nourries aussi de leur père, parce que Sadok Belaïd ne s'est pas enfermé dans la prison de sa discipline. Le juriste savant qu'il était ne pouvait ignorer que le droit est une instance sociale ouverte sur son environnement, qu'il est une philosophie de la vie.

Affable, bon vivant, une sociabilité particulière autour d'une table servie, ouvert aux choses du monde, ouvert d'esprit. Ses amis et ceux qui le sont devenus ont appris en le fréquentant combien sa compagnie était d'une agréable légèreté, et ont pu apprécier son amabilité, la chaleur de son accueil, l'intelligence et l'intensité des débats, la pertinence du jugement, le sens de la mesure, la sensibilité à fleur de peau de l'être, et par-dessus tout, la passion de la musique ... classique.

Humaniste, l'homme était tout simplement cultivé et civilisé. ■

A.M



• Par Faouzia Charfi

Un grand juriste, un patriote

Sadok Belaïd nous a quittés le 7 mars 2026, quelques jours avant le 70e anniversaire de l'indépendance de notre pays. Il avait 17 ans au moment de l'indépendance et faisait partie des lycéens formés dans le système sadikien, maîtrisant parfaitement l'arabe et le français et nourris d'histoire et de philosophie. En 1970, Sadok Belaïd réussit à Paris au très sélectif concours d'agrégation en droit et devint le premier professeur agrégé tunisien en droit public.

C'était une période clé pour l'essor de l'université tunisienne créée en 1958. Les premiers enseignants de haut niveau dans les domaines des lettres, du droit et des sciences naturelles, physiques et mathématiques, allaient s'impliquer pour y contribuer.

C'était le cas de Sadok Belaïd, qui avait commencé en 1970 sa carrière de professeur de droit public à la faculté de Droit et des Sciences politiques et économiques, et qui a été le doyen de cette institution de 1971 à 1977. De nombreuses générations de Tunisiens ont eu la chance d'être formées par ce professeur passionné de droit et doté d'une grande érudition.

De plus, Sadok Belaïd était représentatif des grandes personnalités des premières décennies de l'indépendance de la Tunisie, qui ont joué un rôle majeur dans la construction de la Tunisie moderne, par leur compétence, leur volonté de transmettre leur savoir mais aussi leur conviction dans la force de la raison face à la fermeture dogmatique. Cette conviction, Sadok Belaïd l'avait clairement montrée dans ses écrits, notamment dans sa contribution aux *Mélanges* en l'honneur de Mohamed Charfi, publiés en 2001 par le CPU (Centre de publication universitaire). Les *«Mélanges»* sont une belle tradition des juristes qui rendent hommage à l'œuvre d'un de leurs collègues « aînés », par des articles originaux publiés dans un ouvrage collectif, contributions précieuses pour les chercheurs mais aussi pour les non-spécialistes du droit. Je me suis donc intéressée à la lecture de ces *Mélanges*, et en particulier l'article de Sadok Belaïd, intitulé « Religions révélées et concept de droit : éléments d'une étude historique comparée », dont je vous livre

un extrait très significatif de la réflexion de l'auteur sur «*La mise en échec de la Raison*» :

«Pendant plusieurs siècles, la réflexion sur le droit a été ainsi dominée par le suivisme et la corrélative domestication de la raison. Dans ces conditions, le droit ne peut être qu'une interminable casuistique... Le droit n'est plus cet ensemble de normes produites par la raison pour accommoder une situation déterminée en conformité avec ce que dicte la Justice, mais l'interprétation de l'interprétation... des interprètes autodésignés des textes sacrés».

Lorsque Sadok Belaïd était doyen, j'étais assistante à la faculté des Sciences de Tunis dont l'installation au campus universitaire d'Al Manar avait eu lieu peu après celle de la faculté de Droit et des Sciences politiques et économiques et de l'Enit. J'avais souvent l'occasion de fréquenter la faculté de Droit où mon mari enseignait. C'était toute une époque ! Il y avait en premier lieu l'exigence du travail, celle de donner sens à notre fonction d'enseignant. Il y avait aussi une magnifique atmosphère dans ce nouveau campus, plus précisément à la faculté de Droit et des Sciences politiques et économiques, dont les bâtiments sont bien plus élégants que ceux des institutions scientifiques du Campus. J'ai le souvenir du Doyen Belaïd dont le bureau était toujours ouvert aux enseignants. J'avais connu Sadok à Paris en 1970 lorsque mon mari se préparait au concours d'agrégation en droit privé. Ce fut le point de départ d'une belle amitié.

Notre ami Sadok était un grand travailleur - je l'ai souligné plus haut - et il aimait aussi faire la fête, plaisanter. Il me taquinait à propos de la concurrence entre les habitants de Kalaa Kbira, sa ville d'origine, et ceux d'Akouda, ma ville d'origine du côté maternel. Il aimait s'amuser pour décompresser et mettre en scène des situations insolites. Je ne peux oublier l'une de ces mises en scène que je vais raconter. C'était en novembre 1975. Le président français Valérie Giscard d'Estaing devait venir en visite officielle en Tunisie, invité par le président Habib Bour-



guiba. Le programme de la visite concernait des questions importantes, le financement de grands projets et l'appui aux négociations avec la CEE (Communauté économique européenne). Mais, il pouvait y avoir aussi une séquence particulière au cours de cette visite historique : celle d'un dîner du couple présidentiel français en «*toute simplicité*» chez une famille française vivant à Tunis, à l'image des «*dîners chez les Français*» qu'il avait inaugurés en janvier 1975. Il était tout à fait possible de faire croire à un collègue français, enseignant coopérant à la faculté de Droit que Valérie et Anne-Aymone Giscard d'Estaing avaient projeté de prendre un «*dîner chez les Français*» lors de leur visite en Tunisie. Notre bande joyeuse, pilotée par notre ami Sadok,

mit alors en route toute la mise en scène nécessaire pour ce dîner qui devait être préparé avec la plus grande discrétion! Tout était si bien étudié que notre collègue français et son épouse n'ont pas soupçonné jusqu'au dernier moment que c'était une plaisanterie ... une de plus de notre cher Sadok ! Cet épisode, qui s'est terminé dans la gaité, a eu une suite. Les services du président français ayant appris cette mise en scène l'ont réalisée lors de la visite de ce dernier en Égypte, le mois suivant, en décembre 1975, avec la visite, cette fois bien réelle, d'une famille égyptienne...

Sacré Sadok ! Repose en paix. 🇱

F.C

L'empreinte des maîtres



• Par Sadok Chaabane

Il est des rencontres qui ne s'effacent pas. Des présences qui traversent le temps sans perdre de leur force. Sadok Belaïd est de celles-là.

Ma relation avec lui est ancienne. Elle s'est construite dans la jeunesse, consolidée dans l'effort, et approfondie dans la durée. Elle n'a jamais connu l'usure. Car certains maîtres ne quittent jamais vraiment leurs élèves : ils continuent de les habiter.

J'ai appris auprès de lui le droit. Mais ce serait trop peu dire. J'ai appris une manière de penser, une exigence dans le raisonnement, une discipline dans l'expression. Et, plus discrètement encore, une certaine tenue dans la vie.

Très tôt, il m'a poussé à sortir des sentiers battus, à ne pas réduire la vie politique à la seule lecture des constitutions ou à l'ingénierie des institutions. Il m'a ouvert aux approches anglo-saxonnes, à l'analyse par système, à cette idée simple et puissante que le politique se comprend autant dans ses pratiques que dans ses textes.

Doyen à l'époque, il a accompagné les premières étapes décisives de mon parcours. Il a dirigé mon mémoire d'études approfondies, consacré à l'analyse fonctionnelle du système politique tunisien. Puis il a encadré ma thèse de doctorat, où je tentais, déjà, de construire un modèle d'analyse renouvelé.

Je n'étais pas un étudiant facile. Mon écriture était dense, parfois obscure, souvent trop tournée vers elle-même. Il a eu la patience de me reprendre, encore et encore. Il corrigeait, expliquait, insistait. Jusqu'à ce que je comprenne.

Écrire, me disait-il en substance, ce n'est pas se satisfaire soi-même. C'est se faire comprendre des autres.

Cette leçon-là ne m'a jamais quitté.

Très tôt, il m'a fait confiance. À vingt-deux ans à peine, il me confiait déjà des travaux dirigés pour les étudiants de quatrième année, dans une matière alors nouvelle : les méthodes d'analyse politique. Ce geste n'était pas anodin. Il révélait chez lui un regard capable de déceler les promesses.

Il ne se contentait pas d'enseigner. Il formait, il lançait, il construisait. Il y avait chez lui un sens aigu de l'institution, mais aussi une vision. Il pensait déjà en bâtisseur.

Je revois encore ces rencontres chez lui, à Menzah V puis à Morneg. Il voulait savoir où j'en étais, comment avançait la thèse, comment s'articulait le cours.

Mais ces moments allaient bien au-delà du suivi académique. C'étaient des instants de formation silencieuse. On y apprenait à travailler, à douter, à préciser, à aller jusqu'au bout d'une idée.

Dans cette atmosphère studieuse, son épouse, Alia, apportait une présence essentielle. Elle était l'équilibre discret de cette maison ouverte au savoir. Intelligente, cultivée, attentive, elle donnait à ces rencontres une humanité particulière.

Sadok Belaïd enseignait avec une élégance rare. Sa parole était à la fois profonde et fluide. Elle ne pesait jamais, elle élevait.

Lorsqu'il abordait le droit en philosophe, ou qu'il évoquait le droit comparé, il ne transmettait pas seulement des connaissances : il ouvrait des horizons. Il apprenait à penser au-delà des évidences, à comparer pour mieux comprendre, à relativiser sans renoncer à la rigueur. Il donnait de la hauteur aux esprits.

Avec d'autres figures éminentes de sa génération, il a hissé la Faculté à un niveau d'excellence remarquable. Mais son œuvre ne se mesure pas seulement à l'institution qu'il a servie. Elle se lit surtout dans les générations qu'il a formées.



Des magistrats, des avocats, des hauts cadres, des responsables publics... et, au-delà, des formateurs de formateurs. Car la véritable œuvre d'un professeur se prolonge dans ceux qu'il a façonnés. En ce sens, Sadok Belaïd appartient à la lignée des bâtisseurs. Il fut l'un de ceux qui ont contribué à donner à la jeune Tunisie indépendante une ossature intellectuelle solide, un enseignement juridique exigeant, ouvert, moderne. Il a participé, à sa manière, à la construction de l'État. Non pas dans le bruit des décisions, mais dans le silence fécond des salles de cours.

Ce qui le distinguait profondément, c'était cet équilibre rare : élever la théorie sans s'éloigner du réel, défendre l'indépendance académique sans céder à la posture, servir le savoir sans rompre avec le sens de l'État.

Il n'y avait chez lui ni agitation, ni complaisance. Il y avait la tenue. La tenue de l'esprit. La tenue du langage. La tenue d'un homme qui savait que la vraie autorité ne s'impose pas : elle se construit.

Avec le recul, je comprends mieux ce que représente un tel maître. Ce n'est pas seulement celui qui enseigne. C'est celui qui révèle. Celui qui exige sans écraser, qui corrige sans blesser, qui accompagne sans retenir. Celui qui vous aide à devenir, sans jamais chercher à vous ressembler. Et peut-être est-ce là, finalement, la marque des plus grands : leurs leçons ne s'achèvent pas avec leurs cours.

Elles continuent de vivre en nous, longtemps après. ■

S.C

Trois moments forts



• Par Soukaina Bouraoui

Comment expliquer que la disparition de certaines personnes les rende plus présentes que de leur vivant ? En prenant la plume pour rendre hommage au doyen Sadok Belaïd — éminent professeur, brillant juriste et débateur d'exception — ce ne sont pas seulement les titres et ses écrits qui me reviennent en mémoire, mais les fragments précieux de la vie concrète, les choses de la vie ...

Je me remémore nos échanges lors de repas de famille ou entre collègues, ces discussions passionnées sur des thèmes sociojuridiques ou philosophiques, comme la révolution iranienne ou l'affaire du plateau continental tuniso-libyen. Nous débattions pendant des heures, avec la conviction de pouvoir changer l'ordre du monde, portés par une convivialité unique qui marquait nos relations hors les horaires des cours.

Je me revois aussi en Égypte, lors d'une mission de recherche où, accompagnés de nos époux et de deux très chers collègues, nous avons organisé une échappée culturelle visitant le Vieux-Caire mais aussi certains sites de la Haute-Égypte. Il me suffit de fermer les yeux pour revivre la magie de notre arrivée, au crépuscule, sur l'île de Philae où se produisait un spectacle son et lumière. Ces souvenirs s'entrelacent avec l'humanité, la simplicité et la bienveillance de Sadok Belaïd, de son épouse Alia et de leurs filles.

Sur le plan professionnel, j'évoquerai trois moments clés qui ont marqué mon parcours.

Le premier fut la rencontre à Paris. Le doyen y avait convoqué les étudiants ayant achevé leur troisième cycle pour nous rappeler notre devoir national : rentrer à Tunis pour assurer l'enseignement et la recherche au sein de la nouvelle faculté de Droit érigée sur le Campus universitaire, le nombre d'étudiants et d'étudiantes exigeait des enseignants plus nombreux et de préférence tunisiens,

disait-il. Son appel avait su aiguillonner notre sens des responsabilités, et la majorité d'entre nous était rentrée, renonçant parfois à des postes de vacation en France.

Le deuxième point est plus personnel. Le doyen Belaïd a influencé ma trajectoire de juriste avant même que je ne le rencontre en personne. En effet, sa thèse d'État sur « Le pouvoir créateur du juge » m'a interpellée ! Jeune chercheuse inspirée par les écrits du professeur Mireille Delmas-Marty, j'avais osé contester sa vision en soutenant que ce pouvoir créateur s'appliquait aussi à la matière pénale, notamment face au flou devenu encore plus important pour les lois relevant du droit économique, des affaires ou environnemental.

Je ne savais pas, bien entendu, que quelques années plus tard j'ai dû défendre ma thèse ayant pour titre « Le pouvoir créateur du juge pénal » devant un jury dont il faisait partie. Le débat fut long et exigeant, j'étais épuisée mais il fit preuve d'une impartialité et d'une rigueur exemplaires, interrogeant la candidate peu expérimentée que j'étais sur des questions plus larges de philosophie et de technique juridique sans à aucun moment avoir évoqué sa thèse de manière frontale.

Enfin, je souhaite évoquer la création de la faculté des Sciences juridiques, sociales et politiques de Tunis. Aux côtés de nos aînés, dont Sadok Belaïd, Habib Ayadi et Mohamed Charfi, nous avons travaillé sans relâche pour bâtir, à l'instar de ce qui existait pour les sciences exactes, une école d'excellence intégrant les langues (anglais et français) et la sociologie au cœur du droit. Ce fut une expérience fondatrice de cohésion et de transmission.

C'est cette exigence intellectuelle alliée à une profonde humanité que je souhaitais saluer aujourd'hui. ■

S.B



• Par Ridha Ferchiou

Ainsi naquit le projet ISET

J'ai eu l'honneur et le privilège d'avoir étroitement travaillé, durant les années 1991-1994, avec feu Sadok Belaïd, notamment sur le projet de la mise en place des Instituts supérieurs des études technologiques (ISET). Feu Sadok Belaïd était à l'époque chargé de la coordination des projets de réformes au sein du cabinet de feu Mohamed Charfi, ministre de l'Éducation et des Sciences.

Le projet des ISET a vu le jour durant les années 1991-92, suite à un constat d'inadéquation entre les formations assurées au sein de l'université tunisienne et les besoins réels de l'économie nationale. En effet, on enregistrait, au début des années 90, une pénurie relativement importante sur le marché du travail au niveau des cadres moyens et des techniciens supérieurs. L'université tunisienne formait beaucoup plus de cadres supérieurs que de cadres moyens et les formations courtes finalisées (Bac+2) étaient peu développées au sein du cursus universitaire.

Suite à ce constat, le ministre nous a chargés, mon collègue et ami Tahar Ben Lakhdar et moi-même, d'une mission de réflexion et d'étude visant la mise en place d'un cycle de formation de techniciens supérieurs au sein du ministère de l'Enseignement supérieur. Si Mohamed Charfi a insisté sur le fait que ce projet était non seulement prioritaire parmi tous les projets de réformes envisagés par le ministère mais il bénéficiait, en plus d'un financement assuré par la Banque mondiale. C'est ainsi qu'est né le projet des Instituts supérieurs des études technologiques (ISET).

Feu Sadok Belaïd nous a beaucoup aidés au niveau de ce travail de réflexion et d'étude en s'occupant plus directement de la préparation et de la mise en place de l'assise juridique des ISET.

L'assise juridique des ISET a couvert, tout d'abord, la préparation du projet de loi du 18 mai 1992, relative aux Instituts supérieurs des études technologiques et de ses décrets d'application. Cette loi et ces décrets ont notamment fixé les missions des ISET, leur organisation interne et leurs organes de direction, ainsi que les régimes des études, des examens et des stages dans ces ISET. Cette loi stipulait que la mission principale des ISET consistait à former des techniciens supérieurs ou cadres moyens pour les besoins des entreprises tunisiennes aussi bien

au niveau du secteur industriel que du secteur des services. En ce qui concerne le régime des études, des stages et des examens, un certain nombre d'innovations pédagogiques ont été introduites. Il a été décidé, par exemple, que la durée des études serait de cinq semestres. Il a été également décidé que l'inscription dans les ISET ainsi que la sanction des études soient semestrielles. Enfin, les études dans les ISET sont sanctionnées par un nouveau diplôme national intitulé «*Diplôme d'études supérieures de technologie*» (DEST).

L'assise juridique a ensuite couvert la mise en place d'un nouveau corps enseignant pour les ISET : les enseignants technologues dont les statuts ont été fixés par le décret du 8 février 1993. En effet, tenant compte, à la fois, des spécificités des ISET et de certaines expériences étrangères, il a été décidé de créer ce nouveau corps d'enseignants pour les ISET : les enseignants technologues.

Enfin, l'assise juridique des ISET a été couronnée par la loi du 18 mai 1992 qui a créé les ISET de Tunis, Sousse et Sfax, les trois principales régions économiques et industrielles du pays, et il a été également décidé de transformer les anciens Instituts supérieurs techniques de Nabeul, Ksar Hlel, Gabès et Gafsa en ISET. Dans tout ce travail, ce que j'ai le plus apprécié chez notre ami Sadok, c'était sa capacité à traduire en langage juridique toutes nos idées de réformes, nos ambitions et nos rêves. Il nous écoutait, il lisait nos documents de travail et il nous disait, avec un grand sourire, «*laissez-moi mettre tout ça en musique*» juridique, bien sûr.

Par ailleurs, dans le cadre du projet des ISET, feu Sadok Belaïd a toujours participé aux différentes missions à l'étranger : à Washington, auprès de la Banque mondiale, pour négocier et finaliser notre accord de prêt, en Allemagne, au Canada et en France, pour visiter des projets similaires et bénéficier de leurs expériences respectives. Lors de toutes ces missions, la participation de notre ami Sadok a toujours été décisive.

Lors de ces missions, j'ai découvert l'homme, son côté amical et humain et nous sommes devenus, depuis, de grands amis.

Allah yarhamou Si Sadok. ■

R.F

L'architecte silencieux d'une réforme qui a changé la Tunisie

Comment la réforme des études d'ingénieurs des années 1990-1991 a refondé le paysage de l'enseignement supérieur tunisien



• Par Tahar Ben Lakhdar

Sadok Belaïd nous a quittés le 7 mars 2026. Avec lui disparaît l'un des grands bâtisseurs discrets de la Tunisie moderne. Le pays lui doit beaucoup, et ceux qui ont travaillé à ses côtés lui doivent davantage encore. Je fais partie de ceux-là, et c'est à ce titre que j'écris ces lignes : non pas comme un exercice de mémoire institutionnelle, mais comme le témoignage d'un homme qui a vu, de l'intérieur, ce que Sadok Belaïd était capable d'accomplir.

Un système à bout de souffle

Au début des années 1990, le système de formation des ingénieurs en Tunisie était un paysage fragmenté et incohérent. Deux filières coexistaient sans logique commune : le bac + 4 et le bac + 6. Le premier formait des ingénieurs opérationnels, ancrés dans le métier, capables de faire tourner l'industrie. Le second produisait des ingénieurs généralistes, mais sans ancrage international reconnu. Aucune des deux filières n'était calée sur une norme de qualité internationale. Chaque école préparatoire concevait son propre programme, organisait son propre concours. Il n'existait ni harmonisation, ni référentiel commun, ni concours national. Le système fonctionnait, mais en ordre dispersé.

Mohamed Charfi : la décision fondatrice

En 1989, Mohamed Charfi est nommé ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans le deuxième gouvernement de Ben Ali. C'est un juriste, un intellectuel, un homme de conviction. Il choisit de s'attaquer au domaine scientifique et technique de l'enseignement supérieur, un chantier que peu de ministres avant lui avaient osé aborder en profondeur. Charfi ne se contente pas de retouches. Il engage une réforme structurelle. C'est la première fois qu'un ministre touche un volume de

formation aussi important avec une telle ambition. Il est, à ce titre, la colonne vertébrale de cette réforme : sans sa décision politique, rien de ce qui a suivi n'aurait été possible.

Charfi confie la coordination générale de ce chantier à un homme dont il connaît la rigueur et la capacité à faire avancer les dossiers complexes : Sadok Belaïd. Soutenu par Mohamed Ayadi, chef de cabinet du ministre et véritable chef d'orchestre, Belaïd est chargé de contrôler l'avancement des travaux, d'accompagner les équipes, de rédiger et de faire adopter l'ensemble des textes juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la réforme.

Une réforme totale : tout changer en même temps

La commission de réforme des études d'ingénieurs est présidée par Tijani Chelly, ancien ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique. J'en suis le rapporteur. Notre feuille de route est claire, mais vertigineuse.

Il s'agit d'abord de supprimer les deux filières existantes — bac + 4 et bac + 6 — pour revenir au format international du bac + 5, toutes spécialités confondues. C'est un changement de paradigme. Ensuite, il faut créer un système de classes préparatoires digne de ce nom. La commission retient deux types de prépas : une généraliste et une technologique. Mais la pièce maîtresse du dispositif est la création d'une prépa pilote, conçue pour préparer nos meilleurs bacheliers aux concours internationaux, principalement français, en adoptant intégralement le programme scientifique des classes préparatoires françaises. À la virgule près.

Cette ambition exige un outil essentiel : un corps d'agrégés de mathématiques et de physique qui n'existe pas

encore en Tunisie. La réforme prévoit donc la création d'un institut chargé de préparer nos maîtres au passage du concours d'agrégation français, avec les mêmes sujets à l'écrit que ceux des candidats de nationalité française. C'est l'élément fondamental : sans agrégés d'excellence, pas de prépa d'excellence.

Parallèlement, d'autres sous-commissions travaillent sur l'harmonisation des programmes des prépas existantes et sur l'organisation d'un concours national unifié — le premier du genre en Tunisie — permettant aux candidats de choisir l'école d'ingénieurs correspondant à leur profil. Avant cette réforme, chaque prépa organisait son propre concours. L'unification est une révolution silencieuse.

C'est dans ce cadre que naît l'Institut préparatoire aux études scientifiques et techniques, l'IPEST, créé par la loi n° 91-43 du 26 juin 1991. L'IPEST incarne l'aboutissement concret de la vision : une prépa tunisienne de niveau international.

Sadok Belaïd : l'homme qui faisait tenir l'ensemble

La complexité de cette réforme tenait moins à la vision qu'à l'exécution. Des commissions, des sous-commissions et des sous-sous-commissions travaillaient simultanément sur des sujets interdépendants : programmes, concours, statuts des enseignants, textes réglementaires, création d'institutions nouvelles. Tout devait avancer en même temps. Tout devait converger.

C'est là que Sadok Belaïd a été irremplaçable. Avec sa rigueur de juriste, sa connaissance intime des rouages de l'État et une bonne humeur qui ne le quittait jamais, il a assuré la coordination de l'ensemble du dispositif. Il s'est chargé, avec ses équipes, de rédiger et de faire adopter tous les textes de loi accompagnant cette réforme. Chaque décision de la commission devait se traduire en texte juridique applicable. Sadok Belaïd était celui qui transformait les idées en réalité institutionnelle.

Il avait une manière bien à lui de gérer les équipes. Jamais dans la tension, toujours dans l'élégance. Il créait autour de lui une atmosphère de travail où les gens donnaient le meilleur d'eux-mêmes, non par contrainte, mais par respect et par plaisir de collaborer. C'était un homme qui rendait les choses possibles avec une apparente facilité, alors même que les obstacles étaient considérables.

Les missions, la caisse et le haut de gamme

Je garde un souvenir précieux de nos missions communes. Nous avions une règle simple : chacun mettait cent dollars dans une caisse commune. Ridha Ferchiou tenait la caisse. Sadok Belaïd, lui, passait les commandes. Et c'est là que se révélait un autre talent de l'homme : négociateur hors pair, il avait le goût du haut de gamme et le génie de l'obtenir. Avec Sadok, on ne manquait jamais de rien. Les repas étaient de qualité, les séjours bien organisés, chaque détail était pensé.

Naturellement, les cent dollars s'épuisaient vite. Et naturellement, on rentrait de mission le ventre plein, satisfaits, mais sans cadeaux à ramener. On en riait. Ce sont ces moments-là qui, avec le temps, transforment des collègues en compagnons de route, puis en famille. Et c'est exactement ce que nous sommes devenus.

Plus qu'un ami, un frère

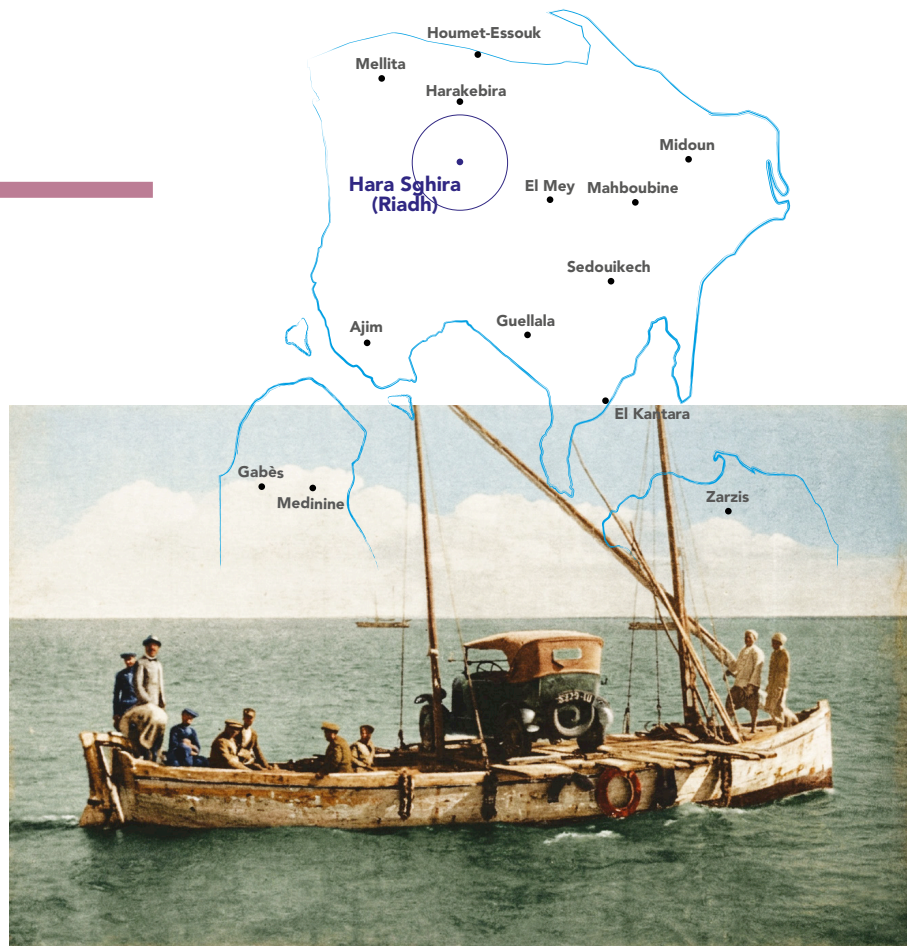
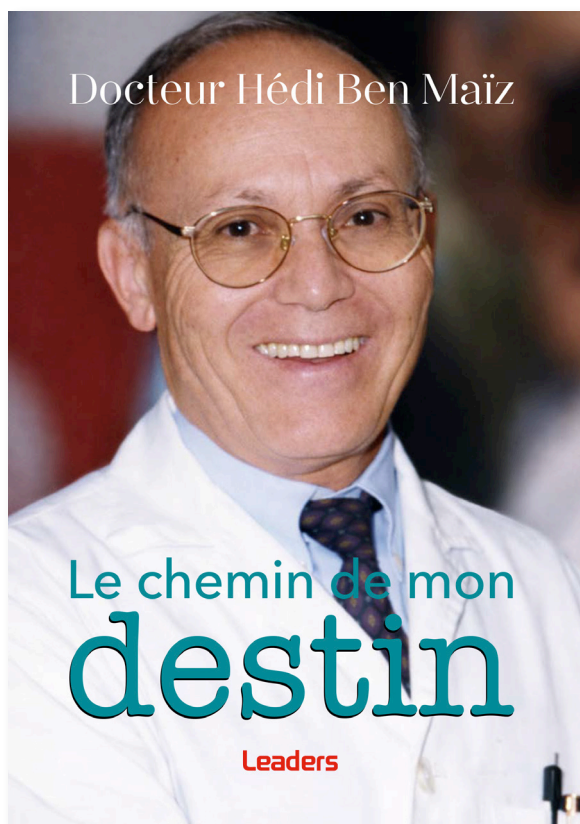
Au fil de ces années de travail intense, partagées entre les commissions, les missions et les défis d'une réforme sans précédent, j'ai fait la connaissance d'un grand monsieur. Sadok Belaïd était de ces hommes rares dont la présence suffit à élever le niveau de tout ce qui les entoure. Avec le temps, il est devenu bien plus qu'un ami : un frère. De ceux qu'on ne choisit pas par le sang, mais par l'estime, par les épreuves traversées ensemble, par cette complicité silencieuse que seules les années de combat commun peuvent forger.

Son absence aujourd'hui laisse un vide que les mots peinent à combler. Mais ce qu'il a construit, lui, demeure. Les ingénieurs tunisiens qui, depuis trente-cinq ans, sortent d'un système unifié, cohérent et reconnu à l'international, ne savent pas toujours à qui ils le doivent. Ce texte est là pour le rappeler.

Mohamed Charfi a posé la vision. Sadok Belaïd en a bâti les fondations juridiques et orchestré la mise en œuvre. Tijani Chelly a présidé la commission. Et nous, les membres de ces équipes, nous avons eu le privilège de participer à l'une des plus grandes réformes de l'enseignement supérieur tunisien. Ce privilège, nous le devons à ces hommes. À Sadok Belaïd, en particulier, nous devons la gratitude de ceux qui savent ce que signifie travailler aux côtés d'un homme juste, compétent et profondément humain. ■

T.B.I

Lu pour vous



Le chemin de mon destin
du Dr Hédi Ben Maïz
Editions Leaders, 2026,
268 pages, 40 DT
En librairies et sur
www.leadersbooks.com.tn

Dr Hédi Ben Maïz

Le chemin de mon destin

Rares sont les grands professeurs en médecine tunisiens qui écrivent leurs mémoires. Pourtant, le récit de leur parcours, souvent hérissé d'obstacles, et le témoignage de leur accomplissement dans leur noble mission sont inspirants. Le Dr Hédi Ben Maïz, professeur agrégé en néphrologie (1978) a consenti à cet exercice, avec application. Sous le titre de *Le chemin de mon destin*, qui vient de paraître aux Editions Leaders, il a consigné ses souvenirs d'enfance à Djerba, revenant sur ses études à Tunis et à Paris, et sa carrière médicale. Que d'émotions et d'enseignements qui rendent son récit palpitant, captivant !

On y découvre comment on apprend la médecine, comment on gagne la confiance et le respect de ses patrons les plus exigeants, ainsi que celui de ses confrères, comment on assure une bonne formation aux futurs médecins et comment on consacre au patient la meilleure prise en charge. Dans ce livre merveilleux, préfacé par les Docteurs Rachid Mechmech et Mohamed Faouzi Drissi, on remonte le fil d'une vie intense. On y découvre l'homme, resté toujours égal à lui-même, l'éminent médecin, l'académicien dévoué et rigoureux et le chef de famille aimant et aimé. Un album photo vient illustrer les propos.



• Par Dr Rachid Mechmeche et Dr Mohamed Faouzi Drissi

Préface

On croyait tout savoir du Dr Hédi Ben Maïz, notre illustre maître et cher ami, pour l'avoir connu de longue date. On le découvre avec plus de reconnaissance et d'estime à la lecture de ses mémoires. Tout au long de ce récit de vie, on apprécie davantage ses compétences médicales et ses valeurs personnelles. Plus encore, on retrouve les principes qui ont guidé son parcours, depuis son île natale de Djerba jusqu'à l'Académie nationale de médecine de France.

Il ne doit rien au hasard. Tout ce qu'il a acquis, c'est par la force de sa détermination et l'intensité de son accomplissement.

Avant de devenir un éminent médecin néphrologue, le Dr Hédi Ben Maïz a su surmonter tant d'obstacles, gagner la confiance de grands maîtres, et mériter leur soutien. Dans chaque opportunité, il détectait la chance à ne pas rater. Appartenir aux équipes des professeurs Paul Milliez, Pierre Royer et Gabriel Richet, dans de prestigieux hôpitaux de Paris, avant de rejoindre le professeur Hassouna Ben Ayed au service de néphrologie et de médecine interne à l'hôpital Charles-Nicolle à Tunis, ne pouvait mieux le former et renforcer ses compétences.

Si de grandes figures de la médecine française et tunisienne ont adopté le Dr Hédi Ben Maïz, c'est qu'il avait fait montre de bonnes prédispositions, de qualités et de valeurs. Il ne les décevra guère et réalisera la brillante carrière qu'ils lui prédisaient. Apprendre sans cesse, se dédier à la science, se consacrer aux patients et assurer la formation des jeunes médecins étaient au cœur de sa mission.

Au fil des pages de ce livre très agréable à lire, on retrouve le souvenir de son enfance, de ses années d'études et de stages à Paris, de son retour à Tunis, et de son engagement à l'hôpital et à la faculté de médecine de Tunis, mais aussi les autres facultés de Tunisie. Cet engagement est doublé, chez le Dr Hédi Ben Maïz, d'une fidélité sans faille à sa famille, à Djerba, à la Tunisie et à ses maîtres. Le récit de ses retrouvailles, plus de cinquante ans après à Brest, avec son premier maître d'école à Hara Sghira, l'hommage qu'il rend à ses mentors, et l'amour qu'il nourrit

pour chacun des membres de sa famille, témoignent de son sens des valeurs. En évoquant son père Rejeb, ancien combattant de la Première Guerre mondiale, son frère aîné Sallem, épicier, qui l'avait accueilli lors de son arrivée à Tunis et hébergé dans l'arrière-boutique à Bab El Khadhra, ou encore son arrivée à Paris, on sent la fibre humaine dont il est fait.

La lecture de ce manuscrit nous retrace en filigrane et nous fait découvrir l'histoire avant-gardiste du service de néphrologie, de réanimation, d'hémodialyse avec la création en son sein d'un laboratoire d'anatomie pathologique rénale ainsi que l'étude du système HLA indispensable pour la transplantation rénale réalisée d'ailleurs en Tunisie en juin 1986, et ce, grâce aux pères fondateurs de la néphrologie et de la chirurgie rénale tunisienne.

Malgré le nombre réduit de médecins dans le service et les moyens matériels limités, les travaux scientifiques du M8 étaient présentés dans les plus importantes manifestations médicales de par le monde, contribuant ainsi à faire connaître le niveau élevé de la néphrologie tunisienne.

Le côté philanthrope du Professeur Hédi Ben Maïz n'est pas à démontrer au point qu'il a été obligé une fois d'emprunter de l'argent pour participer à un congrès de néphrologie en Algérie et y présenter ses travaux. Dans son élan, il écrivit au ministre de la Santé pour qu'il l'autorise à exercer une activité privée complémentaire, mais s'est vite rétracté, et la lettre est restée sous clé dans le tiroir de son bureau.

Le Dr Hédi Ben Maïz n'a jamais oublié d'où il vient et saura rester toujours lui-même. C'est ce récit de vie poignant, fait de volonté, d'ambition, de réussites, de joies et d'épreuves qu'il nous livre en toute sincérité. Au-delà d'avoir succédé au professeur Ben Ayed au service M8, ou d'avoir accédé à l'Académie de médecine, c'est en un homme de science, pétri d'expérience, moulé dans ses valeurs, fidèle en amitié et resté modeste, que se révèle encore plus le Dr Hédi Ben Maïz.

Son témoignage est admirable pour ses confrères et ses disciples. Il est inspirant pour les jeunes générations. **■**

R.M. et M.F.D

Bonnes feuilles

Le 1er octobre 1946 est un grand jour. La veille, ma mère m'avait fait prendre ainsi que Mekki, ce qu'on peut appeler un bain : quelques casseroles d'eau tiède et du savon de Marseille fait maison. A l'aube, elle nous a fait porter nos beaux habits et servi un petit-déjeuner consistant à base d'assida (bouillie de farine d'orge). Entretemps, mon père a mis ses habits de fête, placardé ses médailles militaires sur sa jebba, harnaché notre grand âne dit Gabsi, destiné à assurer le transport de nous trois, mon père au milieu, Mekki derrière, moi devant. Nous prenons la direction de l'école franco-arabe de Sedghiane, là où mon frère aîné Sallem a été un très bon élève, interrompu dans son élan par la situation financière de la famille. Il a quitté l'école un an avant de passer l'examen de certificat d'études primaires pour apprendre le métier d'épicier à Tunis.

Cette école était dirigée par le couple Ollivier, originaires de Brest. Ils y habitaient et considéraient les élèves comme leurs propres enfants. Prenant à bras-le-corps leur mission, ils étaient ravis de voir leurs élèves réussir au certificat d'études primaires et au concours d'entrée en sixième à partir de 1948... (J'irai revoir mon maître à Brest en 2005)

L'arrivée à Tunis, après dix heures de route, mit fin à mon impatience de retrouver une adresse qui m'est familière,

car écrite des centaines de fois sur les enveloppes des lettres adressées à mon frère Sallem, que j'envoyais sous la dictée de mon père et de ma mère : le 82, rue Bab El Khadra, et mes frères. Cette épicerie, lieu de travail et de résidence, dont j'ai tellement entendu parler constituait le gagne-pain de la famille et une école professionnelle pour le métier d'épicier pour tous les garçons des Ben Maïz et de leurs parents par alliance. Les clients étaient cosmopolites, Tunisiens, musulmans et juifs, Italiens, Maltais, Français. C'est là que je me suis initié à l'italien ; le maltais, si proche de l'arabe, ne m'a pas demandé beaucoup d'effort.

L'arrière-boutique avait des fonctions multiples : dépôt pour la marchandise, cuisine, salle à manger, coin lavabo-toilettes, salon où recevoir un ami ou un parent de passage, lieu de brimades fait par le chef Sallem, en cas de besoin. Le dortoir principal était constitué par la Sadda (mezzanine) de l'arrière-boutique et même le magasin était utilisé à cette fin, et ceci en fonction du nombre de personnes à loger. Dès notre arrivée à Tunis et durant quinze jours, mon père a regroupé, sous le même toit, ses quatre fils, ainsi que deux autres personnes, un apprenti épicer et un proche parent ayant des séquelles de poliomyélite tenant un présentoir dans la médina de Tunis où il vendait des bricoles. Ainsi, l'épicerie hébergeait sept personnes.



■ Classe 5ème 1 : mars 1955, avec notre professeur d'arabe, Mohamed Larabi

Etudes secondaires : à Tunis, au collège Sadiki Khaznadar

Les élèves du Collège Sadiki Khaznadar venaient des quatre coins de la Tunisie, rendant cette institution le symbole du pays, ce qui va se confirmer dans les résultats des examens nationaux et les hautes fonctions occupées par les anciens élèves de Khaznadar après l'indépendance.

Le 1er octobre 1953, mon frère Sallem m'a emmené au collège. Nous avons pris le tramway de la ligne numéro 4. Le terminus était la station de La Manouba, proche de l'hôpital psychiatrique, d'où l'expression courante «numéro 4» pour désigner un psychopathe. L'arrivée à Khaznadar est marquante : une grande bâtisse à deux étages avec un rez-de-chaussée centré par un préau avec des rangées de colonnes.

L'année de la cinquième a vu se dérouler plusieurs événements. Je suis accepté en tant qu'interne. Il faut préparer le trousseau dont la liste des constituants a été donnée à mon frère. Mon numéro d'interne 374 devait être cousu sur tout mon linge. J'intégrai gaiement le collège avec mon baluchon.

J'étais interne, c'est là que j'ai connu la brosse à dents, le dentifrice ainsi qu'un lit avec un matelas et des draps.

Durant mon enfance, c'est sur une natte par terre, recouverte d'une peau de mouton enveloppée dans un vieux linge que je passais la nuit. Dormant par terre, on est accessible pour différentes bêtes.

Etudes supérieures en médecine

Ayant réussi aux examens de PCB en juin 1961, j'ai envoyé une demande d'inscription aux Facultés de médecine de Paris et de Lyon. La première réponse positive me vint de Paris, à ma grande joie et celle de ma famille, surtout mon père, qui me dit: *«Je n'ai connu de la France que le train et les tranchées de Verdun. Je suis heureux que mon dernier fils aille connaître les bancs de la faculté de médecine de Paris».*

A l'hôpital Necker, enfants malades

J'ai entamé mon stage d'externat dans le service du professeur Pierre Royer, aux enfants malades, le 15 avril 1970. C'est le noyau dur de la néphrologie pédiatrique de toute l'Europe, où les médecins viennent se former à cette nouvelle discipline. C'est de ce service qu'est sorti le premier livre de néphrologie pédiatrique signé Pierre Royer, Renée Habib, Henri Mathieu et Michel Broyer.



■ Résidence universitaire tunisienne Monsigny : été 1962, Younes Ben Taarif, Fethi Ben Hmida...Hédi Ben Maïz

Retour à Tunis

L'hôpital Charles-Nicolle

Assistant du Professeur Hassouna Ben Ayed, j'ai pris mes fonctions dans son service, le 24 octobre 1974. Le docteur A. El Matri m'a précédé de quinze jours. En me voyant, il me dit d'aller dans le service de médecine du professeur Naceur Haddad. Je lui réponds que j'étais nommé assistant de néphrologie, c'est ici que je dois être. Il ne pipa mot. Je suis affecté du côté hommes, où se trouvait déjà un autre assistant maître de conférences agrégé en médecine interne, le docteur Sadok Haddad. Il me proposa de travailler ensemble, j'ai refusé et demandé de partager les lits, ce qui fut fait. Je m'occupais de la néphrologie clinique et de l'hypertension artérielle. Pour être en règle, je me suis inscrit au Conseil

de l'Ordre des médecins le 15 mai 1975 sous le numéro 1206.

Mon maître, le professeur H. Ben Ayed, qui a été interne puis chef de clinique dans le service de néphrologie du professeur J. Hamburger à Necker, a voulu faire de son service une image de celui de Necker, c'est-à-dire la néphrologie clinique, la réanimation, la dialyse avec ses deux techniques, l'hémodialyse et la dialyse péritonéale, la transplantation et un laboratoire d'histopathologie rénale.

Académie française de médecine

La soirée du mardi 15 novembre 2005 est restée gravée dans ma mémoire, déclenchant en moi un vif besoin de témoigner. Lorsque le téléphone sonne, c'est le professeur Gabriel Richet qui m'appelle de Paris. La voix euphorique,



■ Hôpital Broussais, service de chirurgie du Professeur Poilleux : mon premier stage hospitalier



■ Devant le service avec les professeurs Hassouna Ben Ayed, Adel Kheder, Mongi Fourati, ancien directeur général de la Santé, Hammadi Chaouch, surveillant de l'hôpital, le 28 février 2004

pouvait que me combler de bonheur et de fierté. De mon île au temple de l'Académie, rue Bonaparte à Paris: quel chemin parcouru ! Quel destin qui s'accomplit !

En quelques secondes, j'ai vu défiler dans ma mémoire le film de ma vie, avec ses séquences de bonheur, d'efforts, d'épreuves et d'engagement médical. Mais aussi d'amour pour les miens et d'attachement à mon pays. ■



Biographie

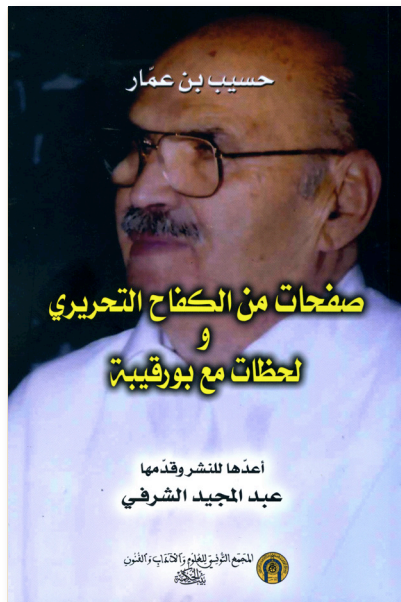
Docteur Hédi Ben Maïz

- Membre correspondant étranger de l'Académie nationale de médecine (Paris, 2005)
- Professeur émérite, faculté de médecine de Tunis (2004–2013)
- Professeur agrégé de néphrologie (1978)
- Chef du service de néphrologie et médecine interne à l'hôpital Charles-Nicolas de Tunis, en succession au Professeur Hassouna Ben Ayed (1991–2004)

il m'annonce la bonne nouvelle : «*Nous avons gagné, vous êtes élu à l'Académie, mes félicitations.*» Elu à l'Académie nationale de médecine ? Une forte joie m'a subitement envahi. L'enfant de Hara Sghira à Djerba, issu de parents illettrés et d'un milieu modeste, sans appui autre que celui de ses maîtres, qui accède à cette auguste institution ne



■ Cérémonie solennelle de réception des nouveaux membres de l'Académie nationale de médecine, le 20 décembre 2005, à Paris



Des perles de Bourguiba, par Hassib Ben Ammar

Vingt-six ans après sa disparition, le 6 avril 2000, le souvenir du président Habib Bourguiba demeure vivace. De nouvelles révélations viennent éclairer des aspects de son personnage complexe et peu facile à cerner entièrement. Les mémoires de l'un de ses proches compagnons, Hassib Ben Ammar (1924-2008), publiées tout récemment par Beït al-Hikma, sous le titre de *Des pages de la lutte pour la libération, et des moments avec Bourguiba*, fournissent un témoignage précieux.

Militant destourien depuis ses années au Sadiki, ancien gouverneur-maire de Tunis, ambassadeur à Rome, directeur du parti et ministre de la Défense, Si Hassib et sa sœur Radhia Haddad (présidente de l'Unft) vivaient en direct l'ascension du Combattant suprême et l'édification du nouvel Etat. Jusqu'à leur entrée en disgrâce, à partir de 1971, en raison de leur opposition au pouvoir personnel de Bourguiba, et son obstruction des pratiques démocratiques. Les carnets de notes consignés par Hassib Ben Ammar, préfacés par Chedli Klibi et établis par le professeur Abdelmajid Charfi, méritent lecture.

La deuxième partie du livre, relative à ces «*moments avec Bourguiba*», est absolument captivante. L'auteur, qui garde une admiration filiale pour son leader, malgré leurs divergences, rapporte des scènes cocasses, dont il a été lui-même directement témoin. De véritables «*perles*».

Tel un boxeur

Bourguiba rentrait d'exil au Fort Saint-Nicolas en France, en 1943, à l'approche de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il tenait alors à renouer contact avec les jeunes pour leur expliquer sa stratégie contre l'occupant. «*Il faut bien connaître l'adversaire, leur dira-t-il, et choisir le bon moment, en adoptant une stratégie pour l'amadouer et le dissuader,*





une tactique d'attaque et de défense.» Pour illustrer ses propos, il se lancera de tout son corps, tel dans un combat en face-à-face, avançant, puis reculant, et répétant : « Plier, puis, reprendre, attaquer, renouveler sans cesse». ... وعاودلو... رخلو... وعاودلو... الدوام ينقب الرخام

La Chine...

C'était en 1959, Hassib Ben Ammar devait conduire une délégation du parti dépêchée pour la première fois en Chine, sur invitation à l'occasion de la célébration de sa fête nationale. Se préparant à répondre à toutes les questions qui pourraient lui être posées à cette occasion, il demandera à Bourguiba la position officielle à tenir sur deux aspects : la reconnaissance de la Chine populaire et l'ouverture d'une ambassade de Tunisie à Pékin, d'une part, et d'autre part, la possibilité de faire transiter par la Tunisie des armes pour la révolution algérienne.

La réponse de Bourguiba sera nette. «La reconnaissance de la Chine populaire ne saurait tarder, tout comme l'ouverture de notre ambassade. L'envoi de cette délégation est un pas

dans ce sens. Quant à l'envoi d'armement, à travers la Tunisie, pour nos frères algériens, la réponse est oui, si la quantité et la nature des ces armes sont suffisantes pour faire basculer le poids en faveur de la révolution algérienne. La Tunisie l'appréciera et assumera toutes ses responsabilités à cet égard. Mais, s'il s'agit tout simplement d'impliquer la question palestinienne dans la guerre froide entre les deux camps, la Tunisie s'y oppose !»

Le message sera transmis.

La délégation tunisienne sera reçue par le Premier ministre chinois, Zhou Enlai, qui lui posera deux questions : Y a-t-il encore des techniciens français travaillant dans les télécommunications en Tunisie ? Quelle est la profondeur du port de La Goulette ?

Des femmes admises à l'intérieur de la Kaaba

En 1965, Bourguiba entreprenait un périple dans de nombreux pays du Moyen-Orient, devant conduire notamment en Egypte,



en Jordanie (et se rendre à Jéricho), au Liban et en Arabie Saoudite. Gouverneur-maire de Tunis, Hassib Ben Ammar devait l'accompagner parmi les invités avec épouses, dans certaines séquences. Arrivée à La Mecque pour effectuer la Omra, seul Bourguiba et les hommes de sa délégation étaient conviés à accéder à l'intérieur de la Kaaba pour accomplir une prière, les femmes, dont l'épouse du président, Wassila, ayant été privées de ce privilège. Bourguiba protesta énergiquement et imposa qu'elles soient admises à l'intérieur de la Kaaba.

Ainsi naquit la Voie X

Le grand rêve de Bourguiba était de prolonger la grande avenue qui porte son nom au centre-ville jusqu'à la place de La Kasbah, fendant la médina de Tunis, ce qui demandait la démolition des rues de la mosquée de la Zitouna et de La Kasbah, ainsi que de certains souks. Son ultime objectif était d'ériger sa statue sur les hauteurs de la place de La Kasbah et de la rendre visible depuis la route qui mène vers La Goulette, marqué qu'il était par les Champs-Élysées à Paris et l'Arc de Triomphe qu'on peut voir depuis la place de la Concorde. Il chargea Hassib Ben Ammar, alors gouverneur-maire, de procéder à ce chantier sans tarder. A court d'arguments, tergiversant, usant de toutes les astuces pour faire revenir Bourguiba sur sa décision, il était allé jusqu'à penser remettre sa démission.

Une miraculeuse solution se présenta lors d'une rencontre à Monastir avec de grands architectes français et suisses, en marge d'une conférence internationale de l'organisation des villes jumelées. Ben Ammar en profita pour dire devant cet aréopage que le premier architecte urbaniste en Tunisie s'appelle Bourguiba et qu'il était décidé à réaliser ce grand projet concernant la médina de Tunis. L'un des présents, l'architecte français Jean Vago, lança à Bourguiba : «Oubliez la Tunisie des Beys et du Protectorat. Bâissez celle du Grand Bourguiba, sans vous préoccuper, ni de la médina, ni de la ville européenne. L'actuelle avenue Bourguiba ne dépasse pas par sa largeur 50 m. Ouvrez un grand boulevard, large de plus de 120 m, digne de votre nom, allant de l'aéroport jusqu'au croisement de la route de Bizerte, avec des gratte-ciel de part et d'autre. Ainsi naîtra la Voie X».

Entre Hédi Nourira et Ahmed Mestiri

L'état de santé de Bourguiba s'est dégradé en janvier 1971, ce qui l'a décidé à aller en consultation

médicales aux Etats-Unis d'Amérique. Deux jours avant son départ, il convoquera les membres de la Commission supérieure du parti qui avait remplacé le bureau politique dissous pour leur dire : «Je crois que mon heure est arrivée et je vous recommande Hédi Nourira comme successeur, et après lui, Ahmed Tlili (avant de se rattraper), Ahmed Mestiri, puis celui qui se déplace fréquemment en Afrique (Mohamed Masmoudi) et prenez soin d'Abdallah (Farhat).»

Très émus, les membres de la Commission décidèrent de se rendre au palais de La Kasbah pour concertation. Ahmed Mestiri estima qu'il convenait, pour concrétiser le vœu de Bourguiba, de réviser la restructuration du gouvernement et du parti, indiquant que pour ce qui est du gouvernement, il devait occuper désormais la deuxième position après celle du Premier ministre, en le faisant nommer ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur. La proposition n'était pas appréciée par Nourira et Farhat. La commission décida de retourner au palais de Carthage pour s'en remettre à Bourguiba. Deux heures après, il était dans le même état stationnaire, mais écoutait avec attention le rapport que lui en faisait Nourira, se laissant aller comme dans un petit somme. Puis, il lança d'un seul coup : «Ce n'est pas concevable. Comment voulez-vous que Sil Hédi soit le premier au gouvernement et Si Ahmed, le premier au parti? Sil Hédi doit être le premier dans les deux à la fois.» Il se leva et quitta la salle, répétant : «C'est ma position.» Ahmed Mestiri, dépité, a annoncé sa démission mais en sera dissuadé.

Bourguiba en soins médicaux à Washington

En sa qualité de ministre de la Défense, Hassib Ben Ammar devait accompagner Bourguiba à Washington où il devait être admis dans un hôpital militaire. Avant de prendre l'avion, il peinait difficilement à marcher, s'appuyant sur deux accompagnateurs. Mais, une fois l'appareil en vol et à la grande surprise, il détacha sa ceinture de sécurité et arpenta l'allée, ne s'appuyant que sur un seul accompagnateur. En escale au salon d'honneur de l'aéroport de Madrid, il retrouva tout son équilibre et reprit sa marche normale. Avec le décalage horaire, l'arrivée à Washington eut lieu à 16 heures et Bourguiba fut immédiatement transféré à l'hôpital. Il réclama son dîner, qui n'était pas alors prêt et décida d'aller passer la nuit à la résidence de l'ambassadeur de Tunisie...»

eni i-Sint,

La performance italienne



Lubrifiants eni... disponibles chez Agil Energy



• Par Habib Touhami

Quand le Plan s'appelait Tas'mim تَصْمِيم

A sa création en 1960-61, le ministère du Plan ou de la Planification (le Plan), tel que nous le connaissons aujourd'hui, s'appelait secrétariat d'Etat au «tas'mim». Pourquoi secrétariat d'Etat et non pas ministère? La réponse est simple : Bourguiba subissait à l'époque l'influence présidentialiste à l'«américaine» et ne voulait surtout pas entendre parler de ministres, encore moins de Conseil des ministres. Le secrétariat d'Etat au «tas'mim» fut rebaptisé assez vite secrétariat d'Etat au Plan. Pour quelles raisons ? On ne le sait pas précisément et le premier intéressé lui-même ne me donna aucune réponse satisfaisante (Sid Ahmed Ben Salah). En ce temps et pour un pays touché à plus de 90% par l'analphabétisme, une querelle politico-linguistique aurait, sans aucun doute, été incongrue sinon trop surréaliste.

Du verbe arabe «sammama», c'est-à-dire ayant exprimé une volonté ferme et inébranlable d'accomplir sa tâche, sa mission avec «tas'mim» c'est dire sans rémission ou remise en cause

الإِرَادَةُ عَلَىٰ فِعْلٍ عَمَلٍ مَا، يَنْظُرُ إِلَىٰ أُمُورِهِ
بِحِدٍّ وَتَصْمِيمٍ

l'usage du mot planification à la place du mot «tas'mim» ne revêt pas a priori une importance capitale s'il ne cachait pas un message subliminal déjà perceptible à l'époque par quelques esprits avertis. Il aurait pu tout aussi bien annoncer de

la part d'un Bourguiba, qui n'a jamais été socialiste au fond, un revirement «idéologique» possible tout comme un passage de la planification directive à la planification indicative à chaque fois que la situation politique l'exigeait ou que les réalités financières l'imposaient. Rien de tel ne s'est passé en Scandinavie, présentée pourtant comme l'«inspiratrice» de l'expérience tunisienne en matière de développement. D'abord parce la social-démocratie nord-européenne et scandinave s'est présentée modestement comme une «troisième» voie par rapport au capitalisme libéral, d'un côté, le socialisme centralisé d'Etat, de l'autre, alors qu'il ne s'agit pour la Tunisie que d'un «accélérateur» de processus de développement; ensuite parce que le mouvement coopératif y a précédé la social-démocratie politique elle-même. En Tunisie, la transformation du Néo-Destour en Parti socialiste préparait (mal au demeurant) l'avènement du socialisme. En Scandinavie, ce fut l'inverse. Cela explique l'échec des uns, la réussite relative des autres.

Malgré tout, j'aurais préféré qu'on gardât le nom de «tas'mim». Je trouve que le mot sonne mieux à l'oreille, marque un engagement plus personnel et ouvre au pays plus de perspectives d'avenir. Je trouve en plus le mot «tas'mim» franc, loyal, volontariste, militant, et en tout cas moins technocrate, moins étatiste, moins froid que le mot «takhtit». ■

H.T.

Pack liberté pro

البنك
التونسي

BANQUE DE TUNISIE

Simplifiez votre gestion financière avec le Pack Liberté Pro

Offre groupée de produits et services bancaires destinée aux professionnels libéraux.



H U B L O T


NOVAK DJOKOVIC




BEN JANNET & CO
1986
BOULEVARD PRINCIPAL, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 36 360 555
RUE LAC VICTORIA, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 36 360 999
MALL OF SFAK - SFAK - TÉL +216 36 249 092